



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 septembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 28 septembre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie

Au nom du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie et en application du paragraphe 33 de la résolution 2498 (2019) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport final du Groupe d'experts sur la Somalie.

Le Comité vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie
(Signé) Philip Kridelka



**Lettre datée du 28 septembre 2020, adressée au Président
du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution
751 (1992) sur la Somalie par le Groupe d'experts sur la Somalie**

En application du paragraphe 33 de la résolution 2498 (2019) du Conseil de sécurité, nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la Somalie établi par le Groupe d'experts sur la Somalie.

La Coordonnatrice du Groupe d'experts sur la Somalie
(*Signé*) Natascha **Hryckow**

Spécialiste des groupes armés et des ressources naturelles
(*Signé*) Brian **O'Sullivan**

Spécialiste des affaires humanitaires
(*Signé*) Irene **Raciti**

Spécialiste des questions financières
(*Signé*) Matthew **Rosbottom**

Spécialiste en armements
(*Signé*) Richard **Zabot**

Résumé

Les Chabab menacent la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie non seulement car ils mènent des opérations de guerre conventionnelle ou asymétrique, mais aussi car ils ont mis en place des systèmes d'extorsion et « d'imposition » sophistiqués, car ils recrutent des enfants et car leur appareil de propagande est efficace. Pour étendre le contrôle qu'ils exercent sur la population au-delà des zones où ils sont présents, ils ont recours aux menaces et aux violences contre des individus ou des communautés, infiltrent et prennent le contrôle de sources d'information et manipulent les institutions officielles, notamment dans le secteur financier. Les opérations militaires visant les Chabab doivent s'accompagner de mesures non militaires visant à les affaiblir et à lutter contre leur propagande. Le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération en ont convenu dans leur examen formel du Plan de transition pour la Somalie, dans lequel ils ont fixé les grandes orientations du transfert des responsabilités en matière de sécurité aux autorités somaliennes et du retrait des forces de la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

Pendant la période considérée, le Groupe d'experts sur la Somalie a concentré ses enquêtes sur le système « d'imposition » des Chabab, notamment sur leurs sources de revenus et sur la manière dont ils utilisent des institutions financières officielles pour déposer et transférer des fonds. Ces méthodes « d'imposition » peuvent être simples, comme la collecte de taxes aux postes de contrôle, ou plus complexes, comme l'évaluation de la situation financière des entreprises fondée sur les registres du commerce ou les informations sur les actifs immobiliers et les manifestes de cargaison auxquels le groupe a accès. Le Groupe d'experts estime que la situation financière des Chabab reste solide : ils enregistrent un excédent budgétaire non négligeable, dont une partie est utilisée pour investir dans des commerces ou acheter des biens à Mogadiscio.

Comme le reste de la société somalienne, les Chabab ont cessé d'utiliser principalement l'argent liquide et se servent désormais du tout nouveau secteur financier officiel national pour collecter et transférer des fonds. Le Gouvernement fédéral somalien a renforcé la législation nationale et les contrôles dans le secteur financier afin de mieux lutter contre le financement du terrorisme, et le secteur privé a également pris des mesures pour protéger ses systèmes. Avec l'aide de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du Groupe d'experts, le Gouvernement fédéral élabore actuellement un plan visant à perturber le financement des Chabab en faisant fond sur des réformes récentes, dont la mise en œuvre nécessitera la participation de tous les organismes publics somaliens, du secteur privé et de la communauté internationale.

À cause des opérations militaires de l'Armée nationale somalienne et de l'AMISOM et de l'intensification des frappes aériennes des acteurs internationaux, les Chabab ont essuyé des pertes territoriales et ont notamment dû abandonner leur important bastion de Jannaale, dans le Bas-Chébéli, en mars 2020. Cela étant, ils restent capables de produire des engins explosifs improvisés et de les utiliser pour mener des attaques, mais ont pour l'instant lancé moins d'attaques complexes à grande échelle en 2020 qu'en 2019 à la même période. Le groupe poursuit sa campagne d'intimidation : il ordonne des assassinats et des exécutions et prend pour cible des personnalités publiques et des communautés, tout en restant capable d'agir promptement pour exploiter les failles de sécurité qui se présentent.

Les tensions entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération continuent de perturber la vie politique et créent des problèmes que les Chabab peuvent exploiter. Ces tensions sont principalement dues au processus

électoral, notamment aux élections régionales contestées dans le Djoubaland et le Galmudug et à la préparation des élections parlementaires nationales et présidentielles. Les Chabab pourraient chercher à saboter les élections à venir comme ils l'ont fait lors des dernières élections nationales en 2016, notamment en assassinant des figures politiques.

Le Gouvernement fédéral somalien a cherché à renforcer son système de gestion des armes et des munitions en mettant au point une stratégie nationale en collaboration avec les États membres de la fédération. Les priorités en la matière sont prises en compte, dans les grandes lignes, dans les plans de développement du secteur de la sécurité et ont été abordées dans l'examen du Plan de transition pour la Somalie. Pour mettre en œuvre ces priorités, le Gouvernement fédéral devra travailler en collaboration avec les États membres de la fédération et tirer parti de l'appui fourni par la communauté internationale. La mise en œuvre de l'interdiction des composants d'engins explosifs improvisés conformément à la résolution 2498 (2019) du Conseil de sécurité n'en est encore qu'à un stade précoce. Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie a publié une Notice d'aide à l'application en août 2020 pour faciliter ce processus. Il sera aussi important d'aider le Gouvernement fédéral somalien à mieux détecter la potentielle entrée de composants d'engins explosifs improvisés sur son territoire et à mieux appréhender la capacité des Chabab de produire de tels engins.

L'année 2020 a été particulièrement éprouvante pour la Somalie, qui était déjà aux prises avec une crise humanitaire. Les travailleurs humanitaires ont dû faire face à la pire invasion de criquets pèlerins en 25 ans, à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), à de graves inondations et au déplacement de plus de 150 000 personnes pendant la première moitié de 2020, d'après les chiffres du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à cause des conflits et de l'insécurité. Les interdictions d'accès, les enlèvements, les actes d'extorsion et les assassinats ciblés commis par les Chabab à l'encontre d'agents humanitaires ont exacerbé la crise.

Grâce aux efforts du Gouvernement fédéral somalien, du Djoubaland et de la communauté internationale, les exportations de charbon n'ont pas repris pendant la période considérée. La pression politique exercée sur les exportateurs et importateurs, les contrôles et la surveillance, notamment par les forces navales internationales, ont eu un fort effet dissuasif. Cependant, les réseaux d'exportation de charbon somalien existent encore et divers acteurs dans les domaines de la politique et de la sécurité tireraient des bénéfices des potentielles ventes : ainsi, les stocks entreposés à proximité de Kismayo, dont la valeur brute approche les 40 millions de dollars, restent un danger. Le Gouvernement fédéral, le Djoubaland et les propriétaires du charbon devront mettre en place un dialogue politique pour réduire la menace que représentent ces stocks. Par ailleurs, pour continuer de réduire le risque que la production de charbon destiné à l'exportation ne reprenne, il faudrait mieux comprendre comment le charbon est utilisé dans le pays et chercher de potentielles solutions de remplacement.

Le fait que les relations entre le Gouvernement fédéral somalien et le Groupe d'experts soient reparties sur des bases saines a amélioré la coopération et l'échange d'informations, ce qui a aidé le Groupe d'experts à s'acquitter de son mandat.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	7
A. Contexte	7
B. Méthode	7
II. Financement de la Harakat el-Chabab el-Moujahidin	7
A. Sources de financement	8
B. Dépôt et transfert de fonds	11
C. Dépenses	13
D. Gouvernance financière des Chabab	13
E. Le Gouvernement fédéral somalien et les mesures internationales destinées à contrer le financement des Chabab	14
III. Actes susceptibles de compromettre la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie	15
A. Harakat el-Chabab el-Moujahidin	15
B. Faction pro-État islamique d’Iraq et du Levant en Somalie	20
C. Relations entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération	21
D. Secteur de la sécurité	24
E. Gestion des finances publiques	25
IV. Embargo sur les armes	27
A. Matériel militaire détenu par les Chabab	27
B. Respect par le Gouvernement fédéral somalien des obligations qui lui incombent au titre de la levée partielle de l’embargo sur les armes	28
C. Respect par les États Membres et les organisations internationales de l’embargo sur les armes	29
D. Mouvements illicites d’armes vers la Somalie	31
V. Interdiction des composants d’engins explosifs improvisés	31
VI. Entraves à l’aide humanitaire	33
VII. Violations du droit international humanitaire commises contre des civils	35
A. Chabab	35
B. Acteurs internationaux	37
C. Violence sexuelle et fondée sur le genre	38
VIII. Ressources naturelles	39
A. Mise en œuvre de l’interdiction des exportations de charbon de bois	39
B. Industrie pétrolière et gazière	41
C. Différend maritime	42

IX. Recommandations	43
A. Liste relative aux sanctions	43
B. Financement des Chabab	43
C. Embargo sur les armes	44
D. Interdiction des composants d'engins explosifs improvisés	44
E. Violations du droit international humanitaire	44
F. Interdiction visant le charbon de bois	45
G. Généralités.	45
Annexes*	47

* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition.

I. Introduction

A. Contexte

1. Le présent rapport contient les conclusions du Groupe d'experts sur la Somalie pour la période allant du 16 décembre 2019 au 17 août 2020. Un aperçu du régime de sanctions concernant la Somalie, du mandat du Groupe d'experts, de la nomination de ses membres et des pays qu'ils ont visités au cours de la période considérée figure à l'annexe 1.1.

B. Méthode

2. Le Groupe d'experts s'emploie à respecter les normes recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions dans son rapport de décembre 2006 (voir [S/2006/997](#)) et les dispositions de la circulaire du Secrétaire général sur le classement et le maniement des informations sensibles ou confidentielles ([ST/SGB/2007/6](#)). Le Groupe d'experts a employé les méthodes suivantes en matière de preuve et de vérification :

- a) recueillir, dans la mesure du possible, des informations sur les événements et les différents sujets auprès de sources multiples ;
- b) recueillir, dans la mesure du possible, des informations auprès de sources ayant une connaissance directe des événements ;
- c) recenser les éléments récurrents dans les informations recueillies et comparer les connaissances existantes avec les nouveaux renseignements et les nouvelles tendances ;
- d) obtenir des éléments de preuve matériels, photographiques, audiovisuels ou écrits pour étayer les renseignements recueillis ;
- e) analyser des images satellites, le cas échéant.

II. Financement de la Harakat el-Chabab el-Moujahidin

3. Les Chabab ont mis en place un système « d'imposition » composé d'éléments divers dans le centre et le sud de la Somalie, qui sont divisés en 10 régions distinctes aux fins de la collecte de fonds. Le Groupe d'experts a conclu que les sommes collectées dans les différentes régions sont centralisées près de la ville de Jilib dans le Bas-Djouba, qui est contrôlée par les Chabab. Ces fonds sont ensuite mis à la disposition du conseil de direction du groupe, la choura.

4. Au niveau national, les Chabab tirent des revenus de nombreuses activités, comme l'imposition de « taxes » aux points de contrôle à travers le pays, la « taxation » des commerces et des importations dans les grands ports, ou encore la collecte forcée de la zakat. Ce système « d'imposition » est fondé sur l'intimidation et la violence envers ceux qui refusent de s'y soumettre. Le groupe collecte les paiements en liquide, par service d'argent mobile ou encore par virement bancaire. L'examen du système financier des Chabab effectué par le Groupe d'experts a révélé qu'ils se servent du système financier national, de comptes bancaires et d'applications de virement mobile pour faciliter le dépôt sécurisé et le transfert des sommes collectées. Utiliser le système bancaire officiel leur permet de virer et distribuer instantanément de grosses sommes d'argent, y compris dans des zones qu'ils ne contrôlent plus directement, ce qui élimine les risques liés au transport d'argent liquide en territoire hostile.

5. Pendant la période considérée, le Groupe d'experts a centré ses enquêtes sur un point de contrôle et « d'imposition » des Chabab dans le Bas-Djouba et sur l'extorsion de fonds aux commerçants de Kismayo. Le Groupe d'experts a également examiné deux comptes bancaires utilisés par les Chabab dans le cadre de la levée de « taxes » sur les importations au port de Mogadiscio et de la collecte forcée de la zakat dans la ville. Ces quatre études de cas ont révélé que ces activités, à elles seules, avaient rapporté environ 13 millions de dollars aux Chabab. En seulement 10 semaines, un total de 1,7 million de dollars a été déposé sur le compte utilisé pour la collecte forcée de la zakat, dont le solde a été transféré ailleurs pendant cette même période.

6. Bien qu'ils aient perdu une partie de leur territoire et qu'ils subissent de plus en plus de frappes aériennes, les Chabab continuent d'exploiter plusieurs points de contrôle à travers le pays, d'extorquer de l'argent aux commerçants dans de nombreuses villes et d'utiliser de multiples comptes bancaires pour faciliter cette « imposition ». Le Groupe d'experts estime que la situation financière des Chabab est solide : ils enregistrent un excédent budgétaire non négligeable, qui est utilisé de diverses manières, notamment pour investir dans des commerces du marché de Mogadiscio ou acheter des biens dans la ville.

7. Le Gouvernement fédéral somalien élabore actuellement un plan visant à perturber les finances des Chabab en les empêchant de se servir du système financier national. Les enquêtes approfondies du Groupe d'experts sur les finances des Chabab pourraient être utiles à cette fin. Actuellement, le système financier somalien est composé de seulement huit banques déclarantes. À une période où la Somalie amorce sa transition vers les systèmes financiers formels, tous les acteurs du secteur doivent s'attendre à ce que les Chabab utilisent leurs services : le mode de fonctionnement du groupe a toujours été souple et ne dépend probablement d'aucune banque en particulier. Le Groupe d'experts s'est concentré sur le mode opératoire des Chabab : il a cherché à en apprendre davantage sur certains mécanismes spécifiques qui permettent de mieux comprendre l'ensemble de leurs opérations.

8. L'annexe 2 (strictement confidentielle) contient des documents relatifs au financement des Chabab, notamment des reçus émis par le groupe, des reçus bancaires et une analyse approfondie des comptes.

A. Sources de financement

« Taxation » à un point de contrôle dans le Bas-Djouba

9. Les Chabab ont mis en place un système prévisible de « taxation » à des points de contrôle sur les grands axes routiers du sud et du centre de la Somalie. Le groupe impose une « taxe » standard en fonction du type de véhicule et des marchandises transportées. Par ailleurs, il faut payer pour enregistrer un nouveau véhicule¹. Les Chabab donnent des reçus aux personnes qui passent par leurs points de contrôle.

10. En mars 2020, le Groupe d'experts s'est entretenu avec deux anciens membres des Chabab qui étaient responsables de la collecte des taxes au point de contrôle de Lebikus, dans la région du Bas-Djouba, à 25 kilomètres à l'ouest de Kismayo². Lebikus se trouve sur le grand axe qui relie Kismayo et la frontière avec le Kenya. Le point de contrôle était géré uniquement par ces deux personnes en 2018 et 2019 : elles estiment avoir collecté entre 150 000 et 200 000 dollars de « taxes » par mois en 2019,

¹ Les frais vont de 200 à 500 dollars en fonction du type de véhicule.

² Entretiens par téléphone avec des personnes ayant déserté les Chabab se trouvant à Kismayo, menés entre le 21 et le 25 mars 2020.

soit un total de 1,8 million à 2,4 millions de dollars sur l'année³. Les Chabab ont au moins six autres points de contrôle similaires rien que dans la région de Djouba.

« Taxation » du commerce à Kismayo

11. Entre le 31 mars et le 4 avril 2020, le Groupe d'experts s'est entretenu avec 15 entreprises de Kismayo pour en apprendre davantage sur les méthodes d'extorsion employées par les Chabab dans cette ville⁴. Il s'agissait de six entreprises de vente en gros et de neuf commerces de vente au détail. Sur ces 15 entreprises, 12 ont indiqué qu'elles versaient aux Chabab un paiement mensuel qui ne dépendait pas du type de marchandise vendue. Les grossistes devaient payer 600 dollars par mois, tandis que les plus petits commerces de vente au détail devaient payer 300 dollars. Les paiements étaient effectués par virement mobile⁵. Le Groupe d'experts note que si les Chabab imposaient cette « taxe » mensuelle minimum de 300 dollars aux 1 600 entreprises enregistrées à Kismayo, ils pourraient collecter 480 000 dollars par mois, soit 5,8 millions de dollars par an, rien que dans cette ville⁶. Il semblerait que les Chabab aient mis en place des systèmes « d'imposition » similaires dans de nombreuses agglomérations en Somalie.

Imposition de « taxes » au port de Mogadiscio

12. D'après des membres du milieu des affaires à Mogadiscio, les Chabab ont infiltré le port de la capitale. Ils ont accès aux données des agences commerciales maritimes, dont ils se servent pour soutirer des « taxes » aux entreprises qui se servent du port pour importer des biens⁷. Le groupe a accès aux manifestes de cargaison, qui décrivent dans le détail la nature, la valeur et la destination des marchandises importées⁸. Les chefs d'entreprise ont indiqué qu'ils cédaient aux demandes des Chabab principalement pour garantir la continuité des opérations de leur entreprise et, car ils avaient peur pour leur propre sécurité⁹. Ils sont soumis à une double imposition, car ils doivent également payer les taxes à l'importation prélevées par l'administration nationale.

13. Début 2020, une entreprise de commerce international basée à Mogadiscio a importé environ 10 000 tonnes de denrées alimentaires en passant par le port de la capitale¹⁰. Deux semaines plus tard, les Chabab ont contacté l'entreprise par téléphone et exigé qu'elle paie une « taxe » d'un montant de plus de 40 000 dollars, calculé sur la base de 4 dollars par tonne¹¹. Ils ont prouvé à l'entreprise qu'ils détenaient les manifestes des navires de marchandises ayant transité par le port de Mogadiscio et ont communiqué à la société des informations sur ses importations récentes¹².

14. Le Groupe d'experts s'est également penché sur deux paiements de « taxes » versés aux Chabab dans des conditions similaires en 2020, liés aux activités portuaires d'entreprises basées à Mogadiscio. Les Chabab ont exigé des paiements en utilisant

³ En avril 2020, le Groupe d'experts a rassemblé des reçus de « taxation » émis par les Chabab au point de contrôle de Lebikus [voir l'annexe 2 (strictement confidentielle)].

⁴ Entretiens par téléphone avec des entreprises situées à Kismayo, menés entre le 31 mars et le 4 avril 2020.

⁵ Des reçus des transactions sont inclus dans l'annexe 2 (strictement confidentielle).

⁶ Informations sur les entreprises inscrites au registre du commerce fournies par le Ministère des finances du Djoubaland le 9 avril 2020.

⁷ Entretiens avec des entreprises basées à Mogadiscio, menés du 14 au 16 juin 2020.

⁸ Entretien avec une société de commerce international mené le 26 mai 2020.

⁹ Ibid.

¹⁰ Le 21 juillet 2020, le Groupe d'experts a examiné des documents provenant du service des douanes, qui confirment que les biens en question ont transité par le port.

¹¹ Entretien avec une société de commerce international, mené le 4 mars 2020.

¹² Ibid.

les mêmes méthodes et en appliquant les mêmes tarifs. Les entreprises ont payé en virant directement les sommes demandées sur un même compte bancaire¹³.

Compte bancaire utilisé pour collecter les « taxes » portuaires

15. En juillet 2020, le Groupe d'experts a examiné la liste des dépôts et autres opérations financières effectués sur ce compte entre mi-février et fin juin en 2020. Des dépôts ont été effectués par des entreprises et des particuliers à Mogadiscio, dont plusieurs magasins de marchandises diverses, des entreprises de services et des concessionnaires automobiles. Des agences maritimes et agences de fret basées dans la capitale ont également viré des fonds sur ce compte. L'analyse du compte a également permis de confirmer les trois paiements de « taxes » effectués par les entreprises mentionnées aux paragraphes précédents.

16. Pendant les quatre mois et demi sur lesquels ont porté l'analyse, un total de 1 198 933 dollars a été déposé sur le compte. Fin juin 2020, la majeure partie de ces fonds, soit environ 1,1 million de dollars, a été transférée sur d'autres comptes. D'après cette analyse, les Chabab collectent plus de 3 millions de dollars par an rien que sur ce compte. On estime qu'ils utilisent plusieurs comptes bancaires pour collecter les paiements des « taxes » sur les activités portuaires dans la capitale.

Collecte de la zakat à Mogadiscio

17. La zakat (aumône légale) est un impôt religieux : chaque année, les croyants doivent verser une partie de leurs richesses aux pauvres, qui correspond souvent à 2,5 % du patrimoine net de la personne ou de l'entreprise. Les Chabab utilisent la zakat, qui est une obligation religieuse, comme prétexte supplémentaire pour justifier les « impôts » qu'ils exigent.

18. Entre avril et juin 2020, les Chabab ont reçu des paiements au titre de la zakat de la part de communautés et d'entreprises de toute la Somalie. En mai, ils ont contacté plus de 70 commerçants à Mogadiscio pour leur rappeler qu'ils avaient l'obligation de payer la zakat au groupe¹⁴. Les Chabab tiennent un registre des citoyens, dans lequel figurent des évaluations de la situation financière de particuliers et d'entreprises¹⁵.

19. En mai 2020, le Groupe d'experts s'est entretenu avec cinq chefs d'entreprise à Mogadiscio qui avaient payé la zakat aux Chabab¹⁶. L'un d'eux a indiqué que les Chabab l'avaient contacté par téléphone au sujet de paiements en retard au titre de la zakat et lui ont ordonné de se présenter au tribunal du groupe à Mubaarak dans la région du Bas-Chébéli¹⁷, ce qu'il a fait : sur place, il a constaté que les Chabab avaient procédé à une évaluation des revenus et des actifs de son entreprise.

20. Le chef d'entreprise s'est vu ordonner de payer plus de 100 000 dollars aux Chabab au titre de la zakat, ce montant ayant été calculé à partir du chiffre d'affaires de son commerce. Le Groupe d'experts a examiné deux documents fournis par le chef d'entreprise, qui lui avaient été remis par les Chabab après qu'il eut payé. Le premier était un reçu confirmant le paiement de plus de 100 000 dollars, le deuxième était un bordereau bancaire attestant un dépôt en espèces du même montant sur un autre compte bancaire¹⁸.

¹³ Des reçus des transactions figurent à l'annexe 2 (strictement confidentielle).

¹⁴ Horn Observer, « Al-Shabaab summons more than 70 Mogadishu businesses owners over unpaid taxes » (en anglais uniquement), 15 mai 2020.

¹⁵ Voir S/2018/1002, annexe 2.4 (en anglais uniquement).

¹⁶ Entretiens avec des sociétés commerciales basées à Mogadiscio, menés du 28 au 30 mai 2020.

¹⁷ Entretien avec une société commerciale basée à Mogadiscio, mené le 20 juillet 2020.

¹⁸ Des reçus des transactions figurent à l'annexe 2 (strictement confidentielle).

Compte bancaire utilisé pour les paiements au titre de la zakat à Mogadiscio

21. En juillet 2020, le Groupe d'experts a examiné l'historique du second compte bancaire mentionné ci-dessus. Le compte a été ouvert au début du mois de mai 2020 et son historique court jusqu'à la mi-juillet de la même année. Plusieurs particuliers et entreprises à Mogadiscio ont effectué des dépôts sur ce compte. L'analyse du compte a également permis de confirmer le paiement au titre de la zakat effectué par l'entreprise évoquée plus haut.

22. Pendant les 10 semaines que couvre l'historique, un total de 1 696 993 dollars a été déposé sur le compte. À la mi-juillet 2020, tout l'argent avait été transféré sur d'autres comptes. On pense que les Chabab utilisent plusieurs comptes bancaires pour faciliter le paiement de la zakat à Mogadiscio et dans le reste du pays.

B. Dépôt et transfert de fonds

23. Les Chabab utilisent le système bancaire national pour déposer et transférer de l'argent. Ils emploient plusieurs comptes pour gérer l'argent provenant de la « taxation ». Les comptes utilisés pour la « taxation » des activités portuaires et la collecte de la zakat que le Groupe d'experts a examinés avaient été ouverts dans une institution bancaire somalienne, une des huit banques déclarantes en Somalie (voir par. 7). Le Groupe d'experts a par ailleurs examiné des informations concernant 38 autres comptes bancaires associés aux Chabab. Environ 15 % des Somaliens ont un compte bancaire. Les principaux utilisateurs du système bancaire sont les entreprises.

24. L'examen des comptes utilisés pour les « taxes » portuaires et la collecte de la zakat a révélé des signes similaires d'une activité financière suspecte, comme des dépôts répétés de grosses sommes en liquide ou des transferts fréquents de plus de 10 000 dollars. Lors de l'examen, le Groupe d'experts n'a constaté ni de transferts sortants ni de dépenses qui semblent clairement normaux. L'historique des retraits est presque identique pour les deux comptes : dans les deux cas, on constate des virements réguliers de multiples de 50 000 dollars. Pour ce qui est du compte utilisé pour la collecte de la zakat, le solde du compte, soit 1,7 million de dollars, a été intégralement transféré sur d'autres comptes dans le cadre de 87 transactions, dont 38 transferts de plus de 10 000 dollars vers d'autres comptes dans la même banque. Par exemple, à la mi-mai 2020, la somme de 358 608 dollars a été transférée de ce compte à trois bénéficiaires, dont un a reçu plus de 310 000 dollars. Dans le cas du compte utilisé pour la « taxation », la majorité du solde de 1,2 million de dollars a été transférée sur d'autres comptes, en 40 transactions, dont 24 transferts de plus de 10 000 dollars vers d'autres comptes bancaires.

25. Le Groupe d'experts a trouvé un lien entre le compte utilisé pour la collecte de la zakat et celui utilisé pour les « taxes » portuaires. Sur une période de deux jours en mai 2020, un montant de 322 721 dollars a été transféré de ces deux comptes vers un troisième compte. Les transferts effectués pendant ces deux jours mettent en lumière le lien entre ces comptes et montrent que les Chabab distribuent leurs fonds de manière organisée.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

26. Conformément à l'article 14 (2) de la loi somalienne de 2016 sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, les entités déclarantes doivent signaler dans les plus brefs délais au Centre d'information financière toute transaction ou série de transactions qui semblent être liées dont le montant dépasse le plafond fixé, qui est de 10 000 dollars ou de l'équivalent dans toute autre monnaie. Les comptes utilisés pour les « taxes » portuaires et la collecte de la zakat dont

l'historique a été examiné par le Groupe d'experts ont été utilisés dans le cadre de 128 transactions de plus de 10 000 dollars, qui devaient toutes être signalées au Centre d'information financière¹⁹.

27. Les 128 transactions de plus de 10 000 dollars examinées par le Groupe d'experts comprenaient des virements bancaires et 53 transactions en liquide. Par exemple, en avril 2020, presque 25 000 dollars en liquide ont été déposés sur le compte utilisé pour les « taxes » portuaires dans une agence d'une institution bancaire somalienne à Mogadiscio, par un certain « A B C », ce qui rend le dépôt difficile à tracer.

28. Le blanchiment d'argent comporte traditionnellement trois phases : le placement, l'empilage et l'intégration. Le placement est normalement la phase la plus difficile, car il peut être difficile d'expliquer aux institutions financières d'où provient une grosse somme en liquide et à quoi elle est destinée. La création des deux comptes et l'enquête sur les transactions montrent que les banques somaliennes ont des difficultés à respecter les dispositions de la loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Banque mobile et transferts de compte à compte

29. Les comptes utilisés pour la « taxation » des opérations portuaires et pour la collecte de la zakat que le Groupe d'experts a examinés sont également liés à Deeqtoon, le service de banque mobile d'une institution bancaire somalienne. Ce service permet aux clients de la banque de transférer des fonds sur d'autres comptes en utilisant l'application mobile de la banque. La première opération sortante des deux comptes était un paiement de 5 dollars pour lier un numéro de téléphone à chaque compte. Qui plus est, le service permet d'utiliser l'application mobile pour transférer des fonds entre comptes, jusqu'à 50 000 dollars à la fois. L'utilisation de téléphones mobiles liés aux comptes bancaires permet d'effectuer des opérations financières avec plus de mobilité et de souplesse. Les lacunes dans l'application des règles relatives à l'argent mobile et à la vérification de l'identité des clients²⁰ font que la personne qui contrôle le compte mobile reste anonyme, ce dont les Chabab profitent. Dans ses précédents rapports, le Groupe d'experts avait déjà fait remarquer que les Chabab utilisaient des applications d'argent mobile pour effectuer des opérations financières (voir S/2018/1002, annexe 2.4, en anglais uniquement).

Papiers d'identité liés aux comptes bancaires

30. Pour ouvrir un compte bancaire en Somalie, les clients doivent fournir un papier d'identité officiel, conformément aux règles sur la connaissance de l'identité des clients. Seule une minorité de la population possède de tels documents : plus de 77 % des Somaliens n'ont pas de papiers prouvant officiellement leur identité²¹. Les enquêtes menées par le Groupe d'experts ont révélé que les papiers d'identité utilisés pour ouvrir les comptes utilisés pour la collecte des « taxes » portuaires et de la zakat avaient été émis peu avant que les comptes ne soient ouverts. Dans le cas du compte utilisé pour la collecte de la zakat, les papiers d'identité ont été émis par des sources officielles quatre jours avant l'ouverture du compte.

¹⁹ Soit 50 transactions sur une période de 5 mois dans le cas du compte utilisé pour les « taxes » portuaires et 78 transactions en l'espace de 10 semaines dans le cas du compte utilisé pour la collecte de la zakat.

²⁰ Processus par lequel une entreprise vérifie l'identité de ses clients au moyen de documents officiels comme un passeport.

²¹ Banque mondiale, base de données Identification for Development (ID4D), disponible à l'adresse suivante (en anglais uniquement) : <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/identification-development-global-dataset>.

C. Dépenses

31. Les dépenses opérationnelles des Chabab en 2019 s'élevaient à environ 21 millions de dollars²². Au total, 16,5 millions de dollars ont été alloués aux unités militaires et aux unités d'appui logistique, dont 40 % ont été utilisés pour acheter des armes et des munitions. Par ailleurs, les Amniyat, le service de renseignement des Chabab, ont reçu 4,9 millions de dollars.

32. Les quatre études de cas menées par le Groupe d'experts (voir par. 5) ont montré qu'environ 13 millions de dollars allaient aux Chabab chaque année. Les Chabab exploitent plusieurs points de contrôle à travers le pays et utilisent de nombreux comptes bancaires pour effectuer leurs opérations financières²³. Le Groupe d'experts estime que les Chabab dégagent un fort excédent budgétaire.

33. Les informations collectées par le Groupe d'experts montrent que les Chabab investissent cet excédent dans diverses entreprises, dont des commerces de petite et moyenne taille au marché de Bakara à Mogadiscio. L'examen du compte bancaire utilisé pour la « taxation » des activités portuaires a permis de relever deux transactions liées à des investissements. Le 28 mai 2020, une somme de 50 000 dollars a été transférée ailleurs dans le cadre d'une transaction accompagnée de la note « *dhul lakala gatay* » (« achat de terres »). Un total de 90 000 dollars a été retiré du compte en quatre transactions pour investir dans le marché, comme le montre la note « *badeeco* » (« marché »).

D. Gouvernance financière des Chabab

34. Les enquêtes du Groupe d'experts montrent que le système financier des Chabab reste centralisé. Les revenus des activités dans les 10 différentes régions sont envoyés au centre financier du groupe près de Jilib dans le Moyen-Djouba. Ces fonds sont mis à disposition des dirigeants du groupe, la choura, qui distribuent l'argent aux diverses branches du groupe, comme les forces armées, la police ou les services judiciaires.

35. En 2018, le Groupe d'experts a identifié le chef du service financier des Chabab, Hassan Afgooye (S/2018/1002, par. 82 et annexe 2.4), qui continue de superviser et de contrôler ce service. En revanche, le contrôle opérationnel et la gestion des opérations courantes est désormais du ressort de Abdikarim Horseed, « Jaffar ». Les opérations de collecte de la zakat, dirigées par Mohamed Mire, sont indépendantes de la « taxation » des activités commerciales²⁴.

36. Le système financier mis en place par les Chabab est transparent et prévisible, y compris la comptabilité des reçus. Les services régionaux de recouvrement contrôlent la collecte des fonds et tiennent des documents comptables qui sont audités par les Amniyat pour s'assurer que les sommes collectées n'ont pas été détournées. Les responsables des finances suivent des formations régulières sur l'administration financière, dispensées par la direction du groupe. Ces formations sont centrées sur la comptabilité, la documentation et la bonne communication entre les responsables des finances et la population.

²² Rapport confidentiel fourni par un État Membre, juillet 2020.

²³ Pour plus d'informations sur les points de contrôle mis en place par les Chabab, voir le document S/2018/1002, annexe 2.4 (en anglais uniquement).

²⁴ Entretien avec un État Membre le 18 juillet 2020. Voir également S/2018/1002, annexe 2.4 (en anglais uniquement).

E. Le Gouvernement fédéral somalien et les mesures internationales destinées à contrer le financement des Chabab

Centre d'information financière du Gouvernement fédéral somalien

37. Le Centre d'information financière est responsable de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des informations relatives au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme en Somalie. Il est chargé de mener des enquêtes et de faire respecter la loi de 2016 contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. En 2019, le Centre a reçu neuf signalements d'opération suspectes et 113 rapports faisant état d'importantes transactions en espèces réalisées par des institutions financières privées²⁵. Des chiffres récents indiquent que le nombre de rapports envoyés au Centre au cours des 12 derniers mois a nettement augmenté.

38. L'efficacité des rapports et des enquêtes dépend du respect des règles par les institutions financières nationales et de l'appui politique des entités déclarantes²⁶. La nouvelle réglementation sur l'argent mobile mise en place par le Gouvernement fédéral somalien en juin 2019 prévoit une surveillance supplémentaire pour lutter contre l'utilisation du secteur financier formel par les Chabab, mais ces nouvelles mesures n'ont pas encore été appliquées.

Révocation du Président de la Chambre de commerce de Banaadir

39. Le 23 janvier 2020, l'Agence nationale de renseignement et de sécurité de la Somalie a arrêté le Président de la Chambre de commerce de Banaadir, Ahmed Abdullahi Hassan, après avoir reçu des informations selon lesquelles les Chabab avaient joué un rôle dans sa nomination à ce poste²⁷. La Chambre de commerce de Banaadir est responsable de l'enregistrement des entreprises locales à Mogadiscio. Si les Chabab l'infiltraient, le groupe aurait accès à une base de données complète des entreprises opérant à Mogadiscio. Le 25 janvier 2020, le Gouvernement fédéral somalien a révoqué le Président de la Chambre de commerce de Banaadir ainsi que ses deux adjoints. Celui-ci a ensuite été remis en liberté sans être inculpé.

Groupe de coordination comprenant le Gouvernement fédéral somalien, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Groupe d'experts

40. Le Gouvernement fédéral somalien, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et le Groupe d'experts ont formé un groupe de coordination pour mieux exécuter les tâches énoncées au paragraphe 1 de la résolution [2498 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil de sécurité a demandé au Groupe d'experts, avec le concours du Gouvernement fédéral somalien et de l'ONUDD, de procéder à une analyse de l'ensemble des sources de revenus des Chabab, des moyens qu'ils utilisent pour conserver et transférer des fonds, de cartographier les systèmes de taxation illégaux, et de faire des recommandations au Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution [751 \(1992\)](#) sur la Somalie²⁸.

²⁵ Chiffres téléchargés sur le site Web du Centre d'information financière, à l'adresse <https://frc.gov.so/lctr-received/#> (en anglais uniquement). Données de janvier à octobre 2019 ; les données de novembre et décembre ne sont pas disponibles.

²⁶ Rapport envoyé au Groupe d'experts par le Centre d'information financière, mars 2020.

²⁷ Radio Dalsan, « Le gouvernement dissout la Chambre de commerce de Banaadir en raison de ses liens avec les Chabab », 26 janvier 2020.

²⁸ C'est le Bureau du Conseiller pour la sécurité nationale qui dirige la participation du Gouvernement fédéral somalien : à ce jour, différents organes – le Centre d'information financière, le Bureau du Procureur général, la Banque centrale et le Cabinet du Premier ministre – ont pris part aux travaux, soit dans des réunions de groupe, soit via des consultations. La

41. L'élaboration d'un plan global visant à désorganiser le financement des Chabab est en cours dans le cadre des travaux du groupe de coordination. Celui-ci soutient l'examen du plan de transition par le Gouvernement fédéral somalien, en particulier ce qui concerne le renforcement des capacités et des systèmes des institutions financières du Gouvernement et des États membres de la fédération qui permettent de détecter, contrer et prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que l'évaluation de l'intérêt d'affaiblir la capacité opérationnelle des Chabab par des moyens non militaires.

Opérations militaires ciblant les « agents de taxation » des Chabab

42. Au cours de la période considérée, le Groupe a constaté que les agents financiers des Chabab et la taxation aux points de contrôle avaient été davantage ciblés par les forces du Gouvernement fédéral somalien et les frappes aériennes effectuées par les acteurs internationaux. Par exemple, le 21 mai 2020, un collecteur de taxes de haut rang des Chabab, Cabbas Cali Nuur Kulan, a été tué dans la ville de Leego lors d'une opération ciblée des forces de l'Armée nationale somalienne [voir annexe 2 (strictement confidentielle)]. Cet homme était responsable de la taxation pour le district de Wanlaweyn (Bas-Chébéli), et opérait auparavant à Gaalkacyo, dans la région de Mudug. On a trouvé en sa possession des carnets de reçus, des grands livres financiers, des coordonnées bancaires et un certain nombre de documents relatifs à des achats d'armes et à des voyages. Malgré l'augmentation des attaques ciblées, les Chabab ont réussi à remplacer systématiquement leurs membres par des remplaçants dûment formés.

III. Actes susceptibles de compromettre la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie

A. Harakat el-Chabab el-Moujahidin

Attaques des Chabab en Somalie

43. La capacité des Chabab de mener des attaques complexes à grande échelle a été limitée au cours de la période considérée, à trois exceptions notables près : l'attentat au véhicule piégé commis à Mogadiscio le 28 décembre 2019, l'attaque contre Camp Simba, la base militaire américano-kényane située dans la baie de Manda (Kenya), le 5 janvier 2020 et l'attentat visant l'hôtel Elite à Mogadiscio le 16 août 2020. Le groupe a cependant continué de lancer des attaques à plus petite échelle dans tout le pays au moyen d'engins explosifs improvisés, d'attentats-suicides et de tirs indirects pour maintenir sa présence sur le terrain et dans les médias.

Utilisation d'engins explosifs improvisés par les Chabab

44. Les engins explosifs improvisés restent l'arme de prédilection des Chabab. Toutefois, le Groupe d'experts a constaté qu'au cours du premier semestre 2020 les attaques utilisant des engins explosifs improvisés avaient été déplacées de Mogadiscio vers d'autres régions de la Somalie. Ce changement pourrait être la conséquence d'opérations militaires menées par l'Armée nationale somalienne et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) au sud du pays, dont la reprise de Jannaale dans le Bas-Chébéli le 16 mars 2020²⁹. Située à proximité de Mogadiscio,

participation de l'ONUSC est dirigée par son Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et tient compte de la contribution du bureau de la Somalie et des programmes concernés.

²⁹ Entretiens et courriels d'experts internationaux travaillant sur la Somalie en février, mars et juillet 2020 et rapports mensuels du Service de la lutte antimines de l'ONU.

la ville de Jannaale a fourni une base stratégique au groupe pour lancer des actions militaires, et notamment pour envoyer des combattants des Chabab et des composants d'engins explosifs improvisés à Mogadiscio.

45. En outre, le groupe d'experts a constaté une diminution d'année en année des faits impliquant des véhicules piégés : entre janvier et juin 2020, on a signalé 7 attentats à la voiture piégée qui ont fait 93 victimes, principalement en dehors de Mogadiscio, contre 27 attentats ayant fait 895 victimes sur l'ensemble de l'année 2019³⁰.

46. L'utilisation d'engins explosifs improvisés porté par des personnes ou de ceintures explosives a continué de susciter des préoccupations au cours de la période considérée, pendant laquelle le Groupe d'experts a relevé huit faits de ce type, dont deux saisies³¹. Si les engins explosifs improvisés portés par des personnes sont généralement plus petits que ceux qui se trouvent dans des véhicules, l'accès à la cible souhaitée peut être plus facile, notamment dans les cas où les Chabab ont réussi à s'infiltrer dans l'environnement immédiat de celle-ci, comme ce fut le cas lors de l'attaque contre l'administration régionale du Banaadir le 24 juillet 2019 (S/2019/858, par. 11).

47. Il est à noter que 48 % des engins explosifs improvisés ont été trouvés et désamorçés par les forces de sécurité somaliennes et internationales au cours du deuxième trimestre 2020 (71 des 149 faits), ce qui met en évidence les efforts menés en continu en matière de sécurité par ces acteurs³². On trouvera au chapitre V des éléments prouvant que les Chabab continuent de fabriquer leurs propres explosifs.

Attentats complexes et de grande envergure

48. Le 16 août 2020, une attaque complexe a été perpétrée à l'hôtel Elite, qui se trouve dans le quartier de Lido Beach à Mogadiscio³³. Vers 17 h 20, un véhicule piégé destiné à des attentats-suicides a heurté le mur de l'hôtel et explosé ; quatre membres des Chabab, armés et vêtus d'uniformes de la police somalienne, sont ensuite entrés dans l'hôtel³⁴. Après plusieurs heures de combat contre les forces de sécurité, ces hommes ont finalement été tués et les forces de sécurité ont repris le contrôle de l'hôtel vers 22 h 25. Au total, 12 civils et 1 soldat de l'Armée nationale somalienne ont été tués et 24 personnes blessées. L'attaque a été revendiquée par les Chabab via l'agence de presse Shahada. Il s'agissait de la première attaque complexe commise à Mogadiscio depuis celle du 23 mars 2019 qui ciblait les ministères du travail et des travaux publics dans le quartier de Shangani, à Mogadiscio (S/2019/858, par. 139).

49. Par ailleurs, à ce jour le Groupe d'experts a noté trois autres attentats-suicides à la voiture piégée dans tout le pays au cours du troisième trimestre de 2020³⁵.

50. Le 28 décembre 2019, un attentat à la voiture piégée de grande envergure perpétré à Mogadiscio a fait au moins 94 morts et 147 blessés. Le véhicule a explosé au carrefour « Ex-control Afgoye », un poste de contrôle de sécurité clé du Gouvernement fédéral somalien situé à la périphérie de Mogadiscio. Il s'agit de l'attentat le plus meurtrier dans le pays depuis celui du 14 octobre 2017, qui avait fait 600 morts (S/2018/1002, annexe 2.2). Après avoir réalisé une première évaluation du site de l'explosion, le Service de la lutte antimines de l'ONU en Somalie a estimé dans son rapport que l'engin explosif improvisé pesait environ 250 kg, soit deux fois

³⁰ Chiffres du Service de la lutte antimines de l'ONU en Somalie.

³¹ Rapports du Service de la lutte antimines de l'ONU en Somalie.

³² Ibid.

³³ Rapport confidentiel de l'ONU, août 2020.

³⁴ Avant l'explosion, ces quatre hommes sont descendus du véhicule à bonne distance de l'hôtel.

³⁵ Rapport confidentiel de l'ONU, août 2020.

plus que la majorité des engins explosifs utilisés pour piéger des véhicules qui ont explosé à Mogadiscio depuis le 14 octobre 2017. Les Chabab ont mis deux jours à revendiquer la responsabilité de l'attaque, ce retard étant probablement dû au nombre élevé de victimes civiles. Dans un enregistrement audio du 30 décembre 2019, le porte-parole du groupe, Ali Mohamud Rage « Ali Dhere », a revendiqué l'attentat et déclaré que celui-ci ciblait les convois militaires turcs et somaliens³⁶. Fait inhabituel, les Chabab ont présenté des excuses aux victimes civiles de l'attaque, en argumentant que celle-ci était nécessaire à leur lutte contre le Gouvernement fédéral somalien et ses appuis étrangers³⁷.

Attaques au mortier

51. Au cours de la période considérée, les Chabab ont mené six attaques au mortier distinctes sur le complexe de l'aéroport international d'Aden Adde (Mogadiscio), ce qui représente le plus grand nombre d'attaques enregistrées sur une période aussi courte au cours des six dernières années (voir annexe 3.1 pour plus de détails). D'après les évaluations, les zones de lancement de la plupart de ces tirs seraient situées dans le district de Wadajir (Mogadiscio). Les Chabab harcèlent aussi constamment les troupes du Gouvernement fédéral somalien et de l'AMISOM dans tout le pays, avec jusqu'à neuf attaques par mois³⁸. On trouvera à l'annexe 3.1 des informations supplémentaires sur les attaques commises par les Chabab en Somalie.

Capacités régionales des Chabab

Attaques des Chabab au Kenya

a) L'attaque de la baie de Manda

52. Lors d'un raid effectué avant l'aube le 5 janvier 2020, des membres des Chabab lourdement armés et vêtus de treillis militaires ont lancé une attaque sur le Camp Simba des États-Unis situé dans la baie de Manda (Kenya), qui se trouve à 100 kilomètres environ de la Somalie. Selon une déclaration publiée par le Commandement des forces des États-Unis en Afrique, trois citoyens américains ont été tués lors de l'attaque et plusieurs biens, dont des avions et des véhicules, détruits³⁹. Au moins cinq membres des Chabab ont été tués.

53. L'attaque s'inscrivait dans le cadre de la campagne des Chabab intitulée « Jerusalem will never be Judaized » (« Jérusalem ne sera jamais judaïsée »), qui a également motivé l'attaque contre le complexe DusitD2 perpétrée le 15 janvier 2019 (S/2019/858, par. 36 à 44). En novembre 2019, le chef des Chabab, Ahmad Umar, a exhorté les membres du groupe à mener des attaques contre des cibles américaines en réponse aux frappes effectuées par les États-Unis en Somalie à l'aide de drones⁴⁰. Dans ce contexte, le groupe a également cité son attaque contre la base militaire de Baledogle (Bas-Chébéli) le 30 septembre 2019. La base accueille les forces spéciales de l'armée américaine et sert de centre de formation pour les soldats du Gouvernement fédéral somalien⁴¹.

³⁶ Voir Site Intelligence Group, « Accepting heavy civilian casualties, Shabaab takes responsibility for Mogadishu blast killing dozens », 30 décembre 2019 (en anglais uniquement).

³⁷ Ibid.

³⁸ En juin 2020, 9 attaques au mortier ont été signalées contre la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les forces de l'Armée nationale somalienne.

³⁹ Commandement des forces des États-Unis en Afrique, « Update : U.S. statement on Manda Bay terrorist attack », communiqué de presse, 5 janvier 2020 (en anglais uniquement).

⁴⁰ Site Intelligence Group, « Shabaab media unit presents detailed report on Nairobi attack, suggests that attack bears message to Jerusalem », 16 janvier 2019 (en anglais uniquement).

⁴¹ Ibid.

54. Le cerveau de l'attaque, Bashir Mohamed « Qorgab » (SOi.006), a été tué lors d'un raid aérien américain le 22 février 2020⁴². Du matériel militaire a été pris aux Chabab pendant l'attaque (voir la partie IV.A ci-dessous et l'annexe 3.2 sur l'attaque de la baie de Manda).

b) Attaques à la frontière avec le Kenya

55. Les Chabab restent une menace à l'intérieur du Kenya, des attaques ayant eu lieu à la frontière entre le Kenya et la Somalie au cours de la période considérée⁴³, et sont toujours capables de lancer des attaques sur les 700 kilomètres de frontière entre le Kenya et la Somalie, de Mandera au nord à Lamu au sud. Les Chabab ciblent les forces de sécurité, les enseignants et les travailleurs sanitaires qu'ils ont identifiés comme n'étant pas des locaux. Entre décembre 2019 et juillet 2020, ils ont mené 67 attaques dans la région frontalière⁴⁴.

56. L'attaque la plus meurtrière a eu lieu le 6 décembre 2019 à War Guduud, dans le comté de Wajir, lorsque les Chabab ont exécuté 11 personnes : huit policiers, deux enseignants et un médecin, ayant été identifiés par les assaillants comme des « non-locaux », ont été tués⁴⁵.

57. Les Chabab estiment que le ciblage des non-locaux est un moyen d'obtenir l'approbation des populations locales qui se méfient des services de sécurité kenyans. Ils publient également de nombreux messages de propagande liant les attaques au Kenya à la présence de troupes kényanes en Somalie, ainsi qu'à des griefs de longue date dans l'ancienne province du nord-est du Kenya⁴⁶. Le 28 février 2020, le porte-parole des Chabab, « Ali Dhere », a diffusé un message radio appelant les musulmans de l'ancienne province du nord-est du Kenya (comtés de Garissa, Mandera et Wajir) à cesser toute coopération avec les non-locaux et le Gouvernement kényan. Les Chabab ont aussi menacé de prendre pour cible les non-musulmans de la région, notamment les enseignants, les médecins, les commerçants et les chauffeurs⁴⁷.

58. Les attaques perpétrées par les Chabab ont eu une incidence importante sur les services publics, en particulier les écoles : nombre d'entre elles ont fermé en raison des départs des enseignants provoqués par l'insécurité dans la région frontalière⁴⁸. En janvier 2020, les autorités kényanes ont ordonné à tous les enseignants non locaux de quitter le nord-est du pays. En effet, deux attaques ciblant des écoles ont eu lieu en une semaine en janvier 2020 dans le comté de Garissa : quatre élèves et un enseignant ont été tués dans une école, et trois enseignants ont été tués dans l'autre.

59. La fréquence des attaques transfrontalières a diminué depuis avril 2020. Le Groupe d'experts estime que la longue saison des pluies qui commence en avril et les effets possibles des restrictions de mouvement mises en place en réponse à la pandémie de COVID-19 ont contribué à cette baisse. La réorganisation des groupes

⁴² On trouvera de plus amples informations sur « Qorgab » dans la partie du présent rapport consacrée aux réseaux régionaux.

⁴³ Le Groupe d'experts a précédemment souligné que les incursions des Chabab au Kenya étaient de plus en plus fréquentes, phénomène qui était peut-être lié à une tentative d'aggraver les relations tendues entre le Kenya et la Somalie (S/2019/858, par. 52 à 55).

⁴⁴ Données recueillies à partir de rapports de sécurité confidentiels d'agences internationales, de rapports de police et de médias libres.

⁴⁵ Rapport confidentiel sur la sécurité d'une agence internationale, 7 décembre 2020.

⁴⁶ Site Intelligence Group, « Shabaab leadership urges fighters in East Africa make U.S. interests their "first priority" in speech on Manda Bay raid », 8 janvier 2020 (en anglais uniquement). Disponible sur <https://ent.siteintelgroup.com/> (abonnement nécessaire).

⁴⁷ Site Intelligence Group, « Shabaab spokesman threatens non-Muslims in northeastern Kenya, cautions Muslims from supporting Government », 28 février 2020 (en anglais uniquement).

⁴⁸ Moulid Hujale, « Schools close in north-east Kenya after al-Shabaab targets teachers », Guardian, 10 mars 2020 (en anglais uniquement).

régionaux des Chabab à la suite de l'assassinat d'un commandant en chef et le démantèlement des cellules régionales ont également eu des répercussions sur leurs capacités opérationnelles.

Réseaux régionaux

60. Dans son rapport de 2019, le Groupe d'experts a mis en évidence les cellules régionales des Chabab découvertes au cours des enquêtes sur l'attentat du complexe DusitD2 au Kenya (S/2019/858, par. 46 à 51). Au moins quatre cellules ont depuis été dissoutes avec succès par l'unité de lutte antiterroriste de la police kényane, ce qui a créé un vide dans les capacités régionales des Chabab⁴⁹.

61. Les opérations régionales du groupe ont essuyé un autre revers lorsqu'une frappe américaine dans la ville de Saacow (Moyen-Djouba) a tué Bashir Mohamed « Qorgab » à son domicile le 22 février 2020⁵⁰. Identifié comme le cerveau de l'attaque de la baie de Manda le 5 janvier 2020, « Qorgab » était un membre haut placé des Chabab, inscrit sur la liste établie par le Comité en application des mesures de sanctions individuelles imposées par la résolution 1844 (2008) du Conseil de sécurité et des critères de désignation qui y sont définis, et sa tête était mise à prix pour un montant de 5 millions de dollars⁵¹. Au moment de sa mort, il était responsable des opérations des Chabab au Kenya et commandait au moins trois unités (militaires) de la faction Jabhat, dont l'unité Jeïch el-Aïman opérant près de la forêt de Boni, à Lamu, au Kenya (S/2016/919, par. 45). Avant de commander l'unité Jabhat, il a dirigé les commandos de la milice spéciale des Chabab, connus sous le nom de Jugta Ulus, et a également fait partie de la choura des Chabab pendant les premières années du groupe⁵².

62. En réponse, le chef des Chabab, Ahmed Umar, a nommé Malin Khaled « Mohamed Ibrahim », également connu sous le nom de « Madey », début 2020, au poste de chef militaire adjoint des factions Jabhat kényanes et responsable de la formation des agents régionaux qui seront envoyés au Kenya et dans d'autres pays⁵³. « Madey » était auparavant à la tête des Amniyat dans la région de Bakool, sous la supervision d'Ahmed Umar⁵⁴.

63. Depuis sa nomination, « Madey » dirige un camp d'entraînement des Chabab appelé « Ibrahim » près de la ville de Saacow (Moyen-Djouba)⁵⁵. Le premier groupe d'environ 70 agents, composé de recrues somaliennes et kényanes-somaliennes, a terminé sa période de formation de trois mois au premier trimestre 2020⁵⁶.

Combattants terroristes étrangers des Chabab

64. Le Groupe d'experts continue de surveiller le recrutement de combattants terroristes étrangers dans les rangs des Chabab ainsi que la situation des combattants connus. Les Chabab attirent principalement des combattants venant de toute l'Afrique de l'Est, mais aussi du reste du monde. Fin 2019, trois spécialistes du combat, des

⁴⁹ Entretien avec une source de la région spécialisée dans le domaine de la sécurité, janvier 2020.

⁵⁰ Commandement des forces des États-Unis en Afrique, « Precision airstrike eliminated Al-Shabaab leader associated with Manda Bay attack », communiqué de presse, 25 février 2010 (en anglais uniquement).

⁵¹ En 2008, les États-Unis ont promis une récompense de 5 millions de dollars pour sa capture. Disponible à l'adresse suivante : <https://rewardsforjustice.net/>.

⁵² Entretien téléphonique avec une source des services de sécurité somaliens, 10 mai 2020

⁵³ Entretien avec une source de la région spécialisée dans le domaine de la sécurité, mars 2020.

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ Ibid.

technologies de l'information et des logiciels, originaires de l'Algérie, du Koweït et du Maroc, sont arrivés à Xarardheere par bateau pour rejoindre les Chabab⁵⁷.

65. Au cours de la période à l'examen, les Chabab ont perdu des combattants terroristes étrangers importants lors de combats, dont Abu Ayman, un commandant malien tué près de Bu'aale en mai 2020, et un commandant pakistanais tué à Abal en juin 2020. En janvier 2020, Zubair al-Muhajir, un combattant terroriste étranger haut placé parmi les Chabab et ancien membre de la choura de Côte d'Ivoire, a fait défection et rallié le Gouvernement fédéral somalien⁵⁸.

66. En décembre 2019, le Federal Bureau of Investigation des États-Unis a engagé de nouvelles poursuites pour terrorisme contre Jihad Serwan Mostafa, un national américain et membre de haut rang des Chabab⁵⁹, qui occupe actuellement un rôle de premier plan dans le groupe chargé des explosifs au sein des Chabab. Depuis qu'il a rejoint les Chabab en 2008, Mostafa a occupé différents postes de haut niveau et est aujourd'hui considéré comme le national américain ayant le rang le plus élevé au sein d'une organisation terroriste à l'étranger.

B. Faction pro-État islamique d'Iraq et du Levant en Somalie

67. En novembre 2019, la faction de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) en Somalie a prêté allégeance au nouveau dirigeant de l'EIIL, Abu Ibrahim al-Hashimi al-Qurashi⁶⁰. Cette faction est actuellement dirigée par Abdulkadir Mumin ; son adjoint, l'Éthiopien Abu Zubeir Alhabashi, aurait été tué en 2020 lors d'une bataille avec les Chabab. Il a été remplacé par Abdirahman Fahiye, tandis que Abdirashid Luqman dirige les activités de prosélytisme et d'endoctrinement.

68. Le nombre de frappes aériennes américaines contre la faction de l'EIIL en Somalie est passé de neuf en 2019 à une seule en 2020, à ce jour. Le 21 juillet 2020, un raid aérien des États-Unis contre les bases de l'EIIL dans les montagnes de Galgalo, mené en coopération avec les Forces de sécurité du Puntland, a tué sept membres du groupe⁶¹. La faction de l'EIIL en Somalie a lancé des attaques ponctuelles dans le Puntland et à Mogadiscio, mais sa capacité d'action a été entravée par les opérations des Forces de sécurité du Puntland et par le conflit en cours avec les Chabab.

Transferts d'anciens combattants de l'État islamique d'Iraq et du Levant au groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique »

69. Fin 2018, à la suite d'une lutte de pouvoir violente parmi les dirigeants de la faction de l'EIIL en Somalie, le chef adjoint de l'époque, Mahad Moalim, a été tué et un haut commandant, Mohamed Ahmed « Qahiye », s'est enfui en Éthiopie⁶². Début 2020, « Qahiye » a quitté l'Éthiopie pour le Mozambique afin de rejoindre le groupe

⁵⁷ Rapport confidentiel sur la sécurité, décembre 2019.

⁵⁸ Harun Maruf, « Senior Al-Shabaab foreign fighter defects in Somalia », 21 janvier 2020 (en anglais uniquement).

⁵⁹ Département de la justice des États-Unis, « Indictment unsealed charging former San Diego resident Jihad Serwan Mostafa with providing material support to militant Islamic terrorist organization Al-Shabaab », 2 décembre 2019 (en anglais uniquement).

⁶⁰ Site Intelligence Group, « Pledges to new IS "Caliph" continue to come from group fighters, this time from Pakistan, Somalia, and Yemen », 4 novembre 2019 (en anglais uniquement).

⁶¹ Commandement des forces des États-Unis en Afrique, « Somali, U.S. forces engage insurgents in support of the Federal Government of Somalia », communiqué de presse, 22 juillet 2020.

⁶² « Qahiye » a été amnistié par l'ancien Président du Puntland, Abdiweli Mohamed Ali « Gass », et a ensuite quitté le Puntland pour l'Éthiopie (S/2019/858, par. 57).

« Province d’Afrique centrale de l’État islamique »⁶³. On a constaté une multiplication des attaques menées par ce groupe au Mozambique, qui se sont faites plus fréquentes et plus meurtrières⁶⁴. Combattant chevronné, « Qahiye » est une recrue non négligeable pour le groupe et son arrivée met en évidence les liens entre les réseaux terroristes à travers le continent africain⁶⁵.

Recrutement par l’État islamique d’Iraq et du Levant

70. En 2020, la faction de l’EIIL en Somalie a tenté d’enrôler de nouveaux combattants et a demandé aux chefs traditionnels des sous-clans de la région de Bari de lui fournir des recrues. En février 2020, des rapports ont indiqué qu’une trentaine de combattants, dont sept étrangers, avaient rejoint la faction de l’EIIL dans la région de Bari⁶⁶. Une vidéo de propagande, visant à recruter des musulmans en Afrique de l’Est et comportant une référence particulière à l’Éthiopie, a été diffusée le 16 février 2020⁶⁷.

C. Relations entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération

71. Au cours de la période considérée, les relations entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la Fédération sont restées instables. Les processus électoraux ont été la principale source de tensions, tant à l’approche qu’au lendemain des élections régionales contestées dans le Djoubaland et le Galmudug, et dans la préparation des élections législatives et présidentielles nationales. Les mécanismes constitutionnels et les institutions techniques, tels que la Commission électorale nationale indépendante, doivent être renforcés, tout comme l’engagement en faveur d’une concertation politique continue. La cohésion entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération est importante car les Chabab sont toujours en mesure d’exploiter les ruptures entre les autorités fédérales et régionales.

Gouvernement fédéral somalien et administration du Djoubaland

72. Le 22 août 2019, Ahmed Mohamed Islam « Madobe » a été élu Président du Djoubaland par le Parlement du Djoubaland (S/2019/858, par. 86). Ce résultat a d’abord été rejeté par le Gouvernement fédéral somalien et les personnalités de l’opposition du Djoubaland, qui ont dénoncé des irrégularités dans le processus électoral régional⁶⁸. Les tensions politiques accrues à la suite du processus électoral contesté ont entraîné une dégradation des conditions de sécurité dans la région de Gedo. De plus, les frontières du Djoubaland avec l’Éthiopie et le Kenya constituent un point de convergence géographique où se jouent les intérêts et les tensions régionales.

⁶³ Entretien avec une source de la région spécialisée dans le domaine de la sécurité, Nairobi, juin 2020.

⁶⁴ Voir Bulama Bukarti et Sandun Munasinghe, « The Mozambique conflict and deteriorating security situation » (Londres, Tony Blair Institute for Global Change, 2020) (en anglais uniquement).

⁶⁵ Mohamed Ahmed « Qahiye » serait le cerveau de l’attentat perpétré le 8 février 2017 contre l’International Village Hotel de Boosaaso (voir S/2017/924, annexe 2.4).

⁶⁶ Entretien avec une source des services de sécurité de la région de Bari (Puntland), 3 mars 2020. Un combattant parlant l’amharique, identifié comme « Mus’ab Al-Ethiobi » (l’Éthiopien) s’adresse aux musulmans d’Éthiopie et évoque deux Éthiopiens qui seraient morts au combat pour le groupe contre les Chabab.

⁶⁷ Memri, « ISIS Somalia calls upon Muslims from East Africa to join its ranks, threatens U.S. », 1^{er} mars 2020 (en anglais uniquement).

⁶⁸ Entretiens avec des membres du Parlement fédéral de Somalie à Nairobi le 28 février 2020.

Conflit armé à Gedo

73. Le 28 janvier 2020, l'ancien Ministre de la sécurité du Djoubaland, Abdirashid Hassan Abdinur « Janan », s'est évadé de la prison de Mogadiscio où il attendait son procès⁶⁹. En février 2020, le Gouvernement fédéral somalien a cité des rapports selon lesquels « Janan » résiderait dans la région de Gedo, près de la frontière entre le Kenya et la Somalie⁷⁰. En février et mars 2020, le Gouvernement fédéral a transporté par avion environ 1 000 unités militaires et policières de Mogadiscio à Beledxaawo, Doolow et Luuq, dans la région de Gedo⁷¹. Le Djoubaland, qui est responsable de l'administration de Gedo, a répondu au déploiement du Gouvernement fédéral en transportant ses propres forces de sécurité à Beledxaawo.

74. Le 22 février 2020, des soldats de l'Armée nationale somalienne qui se trouvaient à Baardheere, dans la région de Gedo, ont été transférés à Beledxaawo pour renforcer les troupes du Gouvernement fédéral somalien déployées depuis Mogadiscio. Deux jours après le départ des soldats, le 24 février 2020, les Chabab sont entrés dans la ville de Baardheere et ont exécuté trois fonctionnaires du district⁷².

75. Le 2 mars 2020, les tensions entre le Gouvernement fédéral somalien et les forces du Djoubaland se sont traduites par un conflit armé à Beledxaawo et se sont étendues à Mandera, au Kenya. Au moins neuf civils ont été tués au cours des combats entre les forces, et ceux-ci ont aussi eu des répercussions sur la situation humanitaire déjà précaire en provoquant le déplacement d'environ 56 000 personnes au plus fort de la crise⁷³.

76. Le 23 avril 2020, « Madobe » et les chefs de l'opposition du Djoubaland, Abdirashid Hiddig, ont signé un accord de paix, qui a réduit les tensions politiques entre les parties intéressées au Djoubaland⁷⁴. Le 14 juin 2020, le Gouvernement fédéral somalien a officiellement reconnu « Madobe » comme président « par intérim » du Djoubaland. Cette reconnaissance officielle et la participation du Djoubaland aux pourparlers de Dhuusamarreeb ont entraîné une nouvelle désescalade des tensions politiques et sécuritaires entre le Gouvernement fédéral et le Djoubaland⁷⁵.

⁶⁹ Dans ses rapports de 2016 et 2017, le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée a fait état d'allégations relatives à la responsabilité d'Abdirashid Hassan Abdinur « Janan » pour des actes de torture et des traitements dégradants à Gedo (voir [S/2017/924](#), annexe 11.3, et [S/2016/919](#), annexe 7.8).

⁷⁰ Walter Menya et Manase Otsialo, « Kenya angers Somalia by hosting Minister who fleaped », *Nation*, 8 février 2020 (en anglais uniquement).

⁷¹ Entretiens avec des représentants de l'administration de Gedo à Nairobi le 5 avril 2020. Les informations fournies par les autorités ont été recoupées par des sources locales à Gedo du 7 au 9 avril 2020.

⁷² Entretiens avec trois fonctionnaires de l'administration du Djoubaland à Nairobi, du 3 au 5 avril 2020. Voir aussi *Hiiraan Online*, « Three district officials killed in suspected Al-Shabaab attack in Bardheere », 25 février 2020 (en anglais uniquement).

⁷³ Entretiens avec des représentants de l'administration de Gedo à Nairobi le 5 avril 2020. Déclaration du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies pour la Somalie, 3 mars 2020 Entretiens avec deux organisations humanitaires, 16 mars 2020.

⁷⁴ Aggrey Mutambo, « Madobe signe un pacte d'unité avec ses rivaux du Jubbaland », *East African*, 25 avril 2020 (en anglais uniquement).

⁷⁵ Garowe Online, « Somalia : FGS recognizes Madobe as "interim president", invites FMS leaders to meeting », 14 juin 2020 (en anglais uniquement).

Pourparlers entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération

77. En juin 2020, la Commission électorale nationale indépendante a proposé des modèles électoraux techniques pour les élections législatives et présidentielles nationales prévues en novembre 2020⁷⁶. Fait particulièrement notable, elle a annoncé que les dispositions nécessaires pour que les élections suivent le principe « une personne, une voix » ne seraient pas en place avant mars 2021 au plus tôt. Les propositions de la Commission ont souligné qu'il ne serait pas possible de satisfaire aux deux exigences constitutionnelles : organiser les élections dans les délais et conformément au principe « une personne, une voix ». En l'absence de cour constitutionnelle, il n'existe pas d'organe judiciaire crédible pour résoudre cette question et la Somalie doit plutôt rechercher un large consensus politique.

78. Le 22 juillet 2020, le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération se sont réunis à Dhuusamarreeb (Galmudug) pour aborder les questions de sécurité et les modalités des élections ; il s'agit de la première réunion de ce type depuis mai 2019. Les négociations ultérieures, en personne et à distance, semblent avoir abouti à un accord sur un modèle électoral indirect fondé sur des collèges électoraux, ce qui permettra de tenir les élections dans les temps. Les pourparlers de Dhuusamarreeb ont représenté une étape importante mais nécessitent un engagement politique continu de la part de tous les acteurs afin que les prochaines élections dans le pays se déroulent de façon crédible et rapide.

Révocation du Premier Ministre du Gouvernement fédéral somalien

79. Au lendemain des réunions de Dhuusamarreeb, le 25 juillet 2020, le Premier Ministre du Gouvernement fédéral somalien, Hassan Ali Khaire, a fait l'objet d'une motion de censure au Parlement fédéral, apparemment en raison de sa gestion des préparatifs électoraux⁷⁷ : 170 députés ont voté pour sa destitution, 8 autres ayant voté contre la motion de censure. Des questions ont été soulevées sur la légitimité de la procédure, mais le Premier Ministre a immédiatement annoncé sa démission⁷⁸. Les règles constitutionnelles exigent que le Président nomme un nouveau Premier Ministre dans un délai d'un mois. Le Vice-Premier Ministre, Mahdi Mohamed Guled, fait office de Premier Ministre et le cabinet ministériel fonctionne également à titre intérimaire.

Pourparlers avec le Somaliland

80. Du 14 au 16 juillet 2020, le Président de Djibouti, Ismaël Omar Guelleh, a présidé à Djibouti des pourparlers de niveau présidentiel entre le Gouvernement fédéral somalien et le Somaliland, à Djibouti. Le Premier Ministre éthiopien, Abiy Ahmed, a aussi participé à ces réunions, tandis que l'Union européenne et les États-Unis ont joué le rôle de facilitateurs. Cette rencontre faisait suite à une réunion destinée à « rompre la glace » entre les deux dirigeants, tenue le 11 février 2020 à Addis-Abeba. Selon le communiqué conjoint, les parties ont formé trois sous-comités techniques pour traiter de l'aide humanitaire et de l'assistance financière internationale, de la sécurité et du contrôle de l'espace aérien⁷⁹. Des réunions

⁷⁶ Les mandats du Parlement et de l'exécutif doivent prendre fin en novembre 2020 et février 2021, respectivement.

⁷⁷ Voir Abdi Sheikh, « Somalia's parliament ousts Prime Minister in no-confidence vote », Reuters, 25 juillet 2020 (en anglais uniquement).

⁷⁸ Voir Al-Jazira, « Somalia's parliament votes to remove PM Hassan Ali Khaire », 25 juillet 2020 (en anglais uniquement).

⁷⁹ Voir Jama Farah, « Joint communiqué on Djibouti talks between Somalia and Somaliland », *Horn Diplomat*, 23 juin 2020 (en anglais uniquement).

organisées au niveau technique se tiennent actuellement, et sont la conséquence directe de la destitution du Premier Ministre du gouvernement fédéral⁸⁰.

D. Secteur de la sécurité

Révision du plan de transition

81. En mars 2018, le Gouvernement fédéral somalien a adopté le plan de transition somalien, qui définit les objectifs, priorités et principes relatifs au transfert des responsabilités en matière de sécurité aux autorités somaliennes et au retrait des forces de l'AMISOM. Ce plan, qui couvre la période allant jusqu'à décembre 2021, s'articule autour de trois axes : les opérations, le renforcement des capacités institutionnelles et les activités connexes (voir S/2018/674). À mi-parcours du plan et sur la recommandation du Conseil de sécurité, le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération ont entrepris une révision du plan, qui doit être achevée d'ici à la fin du mois de septembre 2020 (voir la résolution 2520 (2020) du Conseil de sécurité).

82. Outre les progrès accomplis dans la transition, la révision du plan a mis en évidence plusieurs domaines présentant un intérêt pour les travaux du Groupe d'experts, notamment : l'évaluation des capacités des forces de sécurité somaliennes en matière de collecte de renseignements et de lutte contre les engins explosifs improvisés ; l'intérêt d'affaiblir les capacités opérationnelles des Chabab par des moyens non militaires ; les installations de stockage d'armes et de munitions au niveau du Gouvernement fédéral somalien et des États membres de la fédération ; la capacité des institutions financières du Gouvernement fédéral et des États membres de la fédération de détecter, contrer et prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme⁸¹.

Enregistrement des forces fédérales et étatiques

83. Dans ses précédents rapports, le Groupe d'experts a appelé l'attention sur le problème du détournement des fonds destinés aux forces de sécurité somaliennes (voir S/2016/919, annexe 2.2). Le Gouvernement fédéral somalien a pris un certain nombre de mesures à cet égard.

84. La première phase d'enregistrement biométrique des membres de l'Armée nationale somalienne s'est achevée le 3 mars 2019⁸². La deuxième phase, qui consistait à vérifier physiquement la présence des soldats dans leur garnison et à leur faire passer un examen médical, s'est achevée cette année. En février 2020, 21 209 soldats étaient enregistrés dans le système de gestion des ressources humaines du Ministère de la défense du Gouvernement fédéral somalien⁸³. Le couplage du registre des états de paie au système de gestion de l'information financière somalien permet désormais aux soldats de recevoir leur salaire directement sur leur compte bancaire⁸⁴.

⁸⁰ Entretien avec un diplomate basé dans la région, 10 août 2020.

⁸¹ Note de cadrage sur la révision du plan de transition somalien, communiquée au Groupe d'experts par le Bureau du Conseiller pour la sécurité nationale du Gouvernement fédéral somalien, 2 août 2020.

⁸² Voir S/2019/858, par. 94, et l'évaluation conjointe de la menace par la Somalie, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, janvier 2020 (confidentielle).

⁸³ Entretien avec le représentant d'un État Membre apportant un soutien financier aux forces de sécurité somaliennes, 28 février 2020, Nairobi.

⁸⁴ Banque mondiale, Financial Governance Report (Rapport sur la gouvernance financière) (en anglais uniquement, document confidentiel), juillet 2019.

85. Aux fins d'une gestion plus transparente des dépenses, la moitié de l'aide mensuelle allouée aux soldats de l'Armée nationale somalienne au titre des rations (30 dollars) est également versée sur leur compte bancaire, tandis que l'autre moitié est distribuée sous forme de rations sèches et de produits frais⁸⁵.

86. Voir l'annexe 4.6 (strictement confidentielle) pour de plus amples informations sur l'enregistrement des forces fédérales et étatiques.

Opérations dans le Bas-Chébéli

87. Les 16 et 17 mars 2020, une opération conjointe de l'Armée nationale somalienne et de l'AMISOM a permis de reprendre le village de Jannaale (Bas-Chébéli, à 90 kilomètres au sud-ouest de Mogadiscio), qui était resté pendant six ans aux mains des Chabab. Elle faisait partie de l'opération Badbaado, une opération conjointe de l'Armée nationale somalienne et de l'AMISOM qui a pour objectif de libérer des territoires du Bas-Chébéli de l'emprise des Chabab, conformément à la première phase du plan de transition somalien⁸⁶.

88. Pour que les opérations menées dans le Bas-Chébéli soient un succès sur le long terme, il faudra que le Gouvernement fédéral somalien soit en mesure de déployer une force stabilisatrice efficace, d'instaurer une gouvernance inclusive et de garantir l'accès des résidents aux services essentiels. Les forces de sécurité régionales et les recrues de la police de l'État du Sud-Ouest ont été formées de manière à garder le contrôle des zones libérées⁸⁷. Toutefois, ces forces régionales doivent encore être équipées avant de pouvoir être déployées⁸⁸. Par conséquent, ce sont les bataillons de l'Armée nationale somalienne qui avaient mené l'opération qui gardent le contrôle de la région et effectuent des tâches de garnison ; ils ne sont donc pas disponibles pour mettre en œuvre les phases ultérieures du plan de transition.

89. Le Groupe d'experts a reçu plusieurs rapports faisant état de civils tués ou blessés à la suite d'attaques au mortier et d'échanges de tirs entre les Chabab et les forces de l'Armée nationale somalienne, lors de la reprise de Jannaale, et continue d'enquêter à ce sujet⁸⁹. Quelque 8 000 personnes auraient également été contraintes de quitter les villages situés près de Jannaale⁹⁰.

90. Voir l'annexe 3.3 pour de plus amples détails sur les opérations menées dans le Bas-Chébéli.

E. Gestion des finances publiques

Détournement des fonds destinés à la lutte contre la COVID-19

91. Le 4 avril 2020, le Directeur des finances du Ministère de la santé du Gouvernement fédéral somalien, Mohamud Mohamed Buule, a été arrêté car il était

⁸⁵ Entretien avec un expert de la Banque mondiale, 14 juillet 2020.

⁸⁶ L'une des tâches à remplir dans le cadre de ce plan est d'affaiblir la présence des Chabab dans le Bas-Chébéli et de rouvrir la principale route d'approvisionnement de Marka.

⁸⁷ Rapport périodique du Gouvernement fédéral somalien au Conseil de sécurité, 18 février 2020.

⁸⁸ Entretiens avec de hauts fonctionnaires de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, 13 août 2020.

⁸⁹ Entretiens téléphoniques avec des membres de la population de Jannaale déplacés à Marka, mai 2020.

⁹⁰ Rapports humanitaires de l'ONU et d'organisations non gouvernementales, mars 2020.

soupçonné d'être impliqué dans la disparition de fonds d'aide, dont une partie devait servir à financer la riposte du pays face à la COVID-19⁹¹.

92. Le 16 mai 2020, le Procureur général de la Somalie, Saleban Mohamed Mohamud, a annoncé l'ouverture d'une enquête plus vaste sur la corruption dans l'ensemble des ministères et bureaux du Gouvernement fédéral somalien.⁹² L'enquête a conduit à l'arrestation de plus de 20 fonctionnaires du Ministère de la santé et au gel de plusieurs comptes bancaires, la Police nationale somalienne ayant saisi des éléments de preuve, notamment de faux reçus, bulletins de paiement et chèques. Elle fait suite à la signature en septembre 2019 d'un projet de loi visant à lutter contre la corruption en Somalie.

93. En juin 2020, neuf suspects qui travaillaient pour le Ministère de la santé ont été traduits devant le tribunal de Banaadir et accusés de huit infractions, dont l'abus de pouvoir et le vol de biens publics. Lors du procès, le juge Abdirahman Saed Ahmed a indiqué que l'accusation avait présenté plus de 900 faux reçus, bons et factures qui auraient été utilisés par les suspects⁹³. À ce jour, quatre fonctionnaires du Ministère de la santé ont été condamnés à des peines de prison⁹⁴.

Allègement de la dette

94. Au cours de la période considérée, le Ministère des finances du Gouvernement fédéral somalien a fait des progrès considérables en ce qui concerne l'allègement de la dette du pays et la normalisation des relations financières avec la communauté internationale des donateurs en obtenant une assistance au titre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)⁹⁵.

95. La dette de la Somalie passera de 5,2 milliards à 557 millions de dollars lorsque le pays atteindra le point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE dans trois ans. Les créanciers du Club de Paris ont accepté d'annuler immédiatement 1,4 milliard de dollars de la dette⁹⁶. L'une des conditions que le pays doit satisfaire dans le cadre de l'Initiative PPTE est de renforcer son système financier de sorte à mieux lutter contre les menaces d'exploitation par les Chabab.

⁹¹ Somali Dispatch, « Health Minister confirms the arrest of the director Buule » (en anglais uniquement), 6 avril 2020.

⁹² Garowe Online, « Somalia: Attorney General probes missing millions in dramatic crackdown targeting FGS officials » (en anglais uniquement), 18 mai 2020.

⁹³ Entretien téléphonique avec une source judiciaire, Mogadiscio, 24 juin 2020.

⁹⁴ Appel téléphonique avec un fonctionnaire du Gouvernement fédéral somalien, 24 août 2020.

⁹⁵ Voir Fonds monétaire international, « IMF and World Bank consider Somalia eligible for assistance under the Enhanced Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) initiative » (en anglais uniquement), communiqué de presse n° 20/48, 13 février 2020. Voir également Fonds monétaire international, « La directrice générale du FMI, Kristalina Georgieva, salue les progrès accomplis en ce qui concerne un plan financier pour l'allègement de la dette de la Somalie », communiqué de presse n° 19/470, 18 décembre 2019.

⁹⁶ Ibid. Voir également Andrea Shalal et Leigh Thomas, « Le Club de Paris accepte d'alléger la dette de la Somalie », *Reuters*, 31 mars 2020.

IV. Embargo sur les armes

A. Matériel militaire détenu par les Chabab

Armes et munitions reprises des Chabab

Baie de Manda

96. Les armes et munitions récupérées au lendemain de l'attaque de la baie de Manda, le 28 décembre 2019, présentent des caractéristiques conformes au matériel qui appartenait auparavant au Gouvernement fédéral somalien et à l'AMISOM⁹⁷. Le Groupe d'experts a établi un lien entre un fusil d'assaut et une cargaison livrée au Gouvernement fédéral le 22 juillet 2017⁹⁸. L'arme, qui porte manifestement des marques du Gouvernement fédéral, a été distribuée aux soldats de l'Armée nationale somalienne en poste dans le secteur 60, à Baidoa, dans l'État du Sud-Ouest, entre novembre et décembre 2017⁹⁹.

97. Le 27 avril 2020, le Groupe d'experts a communiqué au Gouvernement fédéral somalien l'ensemble des informations relatives à son enquête sur le matériel militaire utilisé par les Chabab lors de l'attaque de la baie de Manda. Il continue d'enquêter, avec la coopération du Gouvernement fédéral, afin de déterminer le moment où des armes détenues par ce dernier ont commencé à être détournées à des fins illicites (voir également « Capacités régionales des Chabab » dans la section III.A ci-dessus).

Restitution d'armes par la Mission de l'Union africaine en Somalie

98. Parmi les 33 armes reprises des Chabab par l'AMISOM et restituées au Gouvernement fédéral somalien le 28 février 2020, le Groupe d'experts a trouvé deux fusils d'assaut qui avaient été précédemment livrés au Gouvernement fédéral.

Matériel militaire du Gouvernement fédéral somalien saisi par les Chabab

99. Le Groupe d'experts a recensé les mitrailleuses lourdes, les fusils d'assaut, les munitions, les véhicules et les uniformes pris aux soldats de l'Armée nationale somalienne par les Chabab lors de l'attaque d'El Salini, le 19 février 2020¹⁰⁰.

Mortiers

100. Une analyse des attaques au mortier qui ont visé le complexe de l'aéroport international d'Aden Adde à Mogadiscio a permis de déterminer que les Chabab étaient en possession de mortiers de calibre 60 mm et 81 mm (voir annexe 4.1).

⁹⁷ Documentation fournie au Groupe d'experts par un État Membre en mars 2020.

⁹⁸ Annexe F à la confirmation de livraison du Gouvernement fédéral somalien, datée du 2 février 2018.

⁹⁹ Documents relatifs à la distribution d'armes dans le secteur 60, examinés par le Groupe d'experts le 14 mars 2018, dans lesquels figurent les noms et les empreintes digitales des soldats, ainsi que numéro de série de leur arme.

¹⁰⁰ Photographies publiées par des médias affiliés aux Chabab. Disponibles à l'adresse suivante : <https://somalimemo.net/articles/12462/Al-Shabaab-Oo-Soo-Bandhigay-Gaadiid-iyu-Hub-ay-Ku-Qabsatay-Dagaalkii-Deegaanka-Ceelsaliini-Sawirro>.

B. Respect par le Gouvernement fédéral somalien des obligations qui lui incombent au titre de la levée partielle de l'embargo sur les armes

Gestion des armes et des munitions

101. Le Groupe d'experts a reçu des rapports indiquant que des progrès avaient été accomplis en matière de gestion des armes et des munitions. Le Gouvernement fédéral somalien a organisé en février 2020 une réunion interinstitutions qui avait pour but de renforcer le cadre et la mise en œuvre de la gestion des armes et des munitions¹⁰¹. Des bureaux de sécurité régionaux ont également été créés pour améliorer la coordination entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération en vue de l'élaboration de la stratégie nationale de gestion des armes et des munitions.

102. Le Gouvernement fédéral somalien poursuit ses efforts pour maintenir l'infrastructure de l'armurerie centrale de Halane¹⁰². Toutefois, le risque associé au stockage d'explosifs à Halane n'est toujours pas maîtrisé et ne doit pas être sous-estimé (S/2018/1002, par. 15). Par ailleurs, il est nécessaire de trouver un autre site de stockage permanent d'explosifs, l'armurerie centrale de Halane étant proche de l'aéroport et de la piste d'atterrissage¹⁰³. Dans le cadre de sa révision du plan de transition somalien, le Gouvernement fédéral procède à une évaluation des installations de stockage d'armes et de munitions au niveau fédéral et au niveau des États membres de la fédération¹⁰⁴.

103. À la fin de 2019, l'équipe de vérification conjointe du Gouvernement fédéral somalien a mis en œuvre un programme pilote visant à enregistrer et tracer les armes appartenant à la Police somalienne à Mogadiscio et à Baidoa¹⁰⁵. Ce système, qui prévoit de marquer les armes de manière à pouvoir les géolocaliser et d'enregistrer l'identité de leur propriétaire, devrait être mis en place dans l'Armée nationale somalienne si l'essai avec la Police somalienne est concluant [voir annexe 4.2 (strictement confidentielle)]. La réussite de ce programme pilote représenterait un premier pas décisif vers la mise sur pied d'un système responsable de traçage des armes pour l'ensemble des forces de sécurité somaliennes¹⁰⁶.

Notifications des livraisons d'armes et de munitions

104. Entre août 2019 et août 2020, le Comité a reçu du Gouvernement fédéral somalien quatre notifications préalables de livraison d'armes et de munitions, conformément aux exigences prévues par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'une des livraisons au Gouvernement fédéral a été effectuée, une autre a été annulée et deux restent en attente. Les notifications après livraison devraient figurer dans le rapport périodique du Gouvernement fédéral (voir la section suivante

¹⁰¹ Entretiens avec des experts de l'Union européenne et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) travaillant sur le programme conjoint relatif à la gouvernance du secteur de la sécurité, juillet 2020.

¹⁰² Rapport d'un État Membre reçu le 7 mars 2020 et entretiens avec un conseiller militaire international spécialisé dans la neutralisation des explosifs et munitions, 9 janvier 2020, et un expert de l'organisation à but non lucratif HALO Trust, 4 août 2020.

¹⁰³ L'armurerie centrale de Halane ne répond pas aux Directives techniques internationales sur les munitions du fait de sa proximité avec l'aéroport et des zones habitées.

¹⁰⁴ Note de cadrage conservée dans les archives du Secrétariat.

¹⁰⁵ Fondé sur l'application mobile de données Fulcrum, disponible à l'adresse suivante <https://www.fulcrumapp.com/> (en anglais uniquement).

¹⁰⁶ Comme suite à une recommandation du Groupe d'experts en date du 17 juillet 2020, le Comité a encouragé le Gouvernement fédéral somalien à étendre le système de traçage des armes et de gestion de l'information à l'ensemble du secteur de la sécurité somalien.

ci-dessous) (voir l'annexe 4.3 (strictement confidentielle) pour de plus amples détails).

105. Le Groupe d'experts et l'équipe conjointe de vérification du Gouvernement fédéral somalien ont examiné tous les dossiers relatifs aux armes et aux munitions officiellement importées par le Gouvernement fédéral depuis la levée partielle de l'embargo sur les armes en 2013 et ont constitué une base de données complète. Celle-ci sera en outre liée à une interface, en cours de conception, qui proposera une fonction de recherche en ligne sécurisée permettant de rechercher des documents tels que les notifications [voir annexes 4.4 (strictement confidentielle) et 4.5 (strictement confidentielle)].

Rapports communiqués par le Gouvernement fédéral en application du paragraphe 35 de la résolution 2498 (2019)

106. Au cours de la période considérée, le Gouvernement fédéral somalien a envoyé un rapport périodique au Comité à la date prévue, en février 2020 (résolution 2498 (2019) du Conseil de sécurité, par. 35). Compte tenu du calendrier prévu pour l'établissement du présent rapport et de la date de présentation du deuxième rapport périodique par le Gouvernement fédéral, le rapport d'août 2020 du Gouvernement fédéral n'a pas pu être examiné dans le cadre du présent rapport. Le rapport de février 2020 contient des informations sur la gestion des armes et des munitions, ainsi que sur le processus d'enregistrement des forces de sécurité somaliennes. Toutefois, les notifications obligatoires concernant la destination des armes et des munitions importées et le statut actuel des forces n'ont pas été incluses. Le Gouvernement fédéral a fait part au Groupe d'experts de ses préoccupations concernant la pertinence des obligations de déclaration existantes et les domaines dans lesquels des améliorations devraient être apportées (voir les recommandations figurant dans la section IX)¹⁰⁷. L'annexe 4.6 (strictement confidentielle) contient une analyse du rapport périodique de février 2020 du Gouvernement fédéral.

C. Respect par les États Membres et les organisations internationales de l'embargo sur les armes

Base de la police maritime du Puntland

107. Le Groupe d'experts a reçu des renseignements sur la livraison de matériel militaire à la Force de police maritime du Puntland, basée à Boosaaso, le 5 mars 2020. Les enquêtes ont révélé que le matériel avait été livré par un avion de transport militaire, portant l'identifiant UAF 1225, exploité par l'armée de l'air des Émirats arabes unis¹⁰⁸. Le Groupe d'experts a écrit au Gouvernement des Émirats arabes unis pour lui demander des informations sur la livraison¹⁰⁹.

108. La police maritime du Puntland représente une force de sécurité importante dans la lutte contre les Chabab et la faction de l'EIL en Somalie¹¹⁰. Bien qu'on continue de lui communiquer des renseignements à ce sujet, le Comité n'a reçu aucune notification de livraison d'armes, de munitions et d'équipements militaires à cette

¹⁰⁷ Courriers électroniques échangés avec le Bureau du conseiller pour la sécurité nationale, 8 et 11 août 2020.

¹⁰⁸ Entretiens avec trois sources dans le Puntland ayant une connaissance directe de la livraison (mars 2020), preuves photographiques et plan de vol.

¹⁰⁹ Correspondance en date 8 avril 2020 ; toujours dans l'attente d'une réponse. Il est énoncé au paragraphe 15 de la résolution 2498 (2019) du Conseil de sécurité que la notification de livraison incombe à l'État Membre fournisseur.

¹¹⁰ La police maritime du Puntland a été particulièrement active dans la lutte contre la piraterie et la contrebande (voir S/2017/924, annexe 6.1 (strictement confidentielle), et S/2018/1002, par. 54).

force. Ce manque de transparence persistant entrave le renforcement de cette police et les contributions potentielles de partenaires internationaux (voir annexe 4.7).

Mission de l'Union africaine en Somalie

109. Au paragraphe 8 de sa résolution 2498 (2019), le Conseil de sécurité a demandé au Gouvernement fédéral somalien et à l'AMISOM d'enregistrer le matériel militaire confisqué au cours des opérations. Le 28 février 2020, l'AMISOM a livré au Gouvernement fédéral le contenu d'une cache d'armes des Chabab¹¹¹. Les certificats de remise donnent des détails sur l'enregistrement de 33 armes¹¹². Des améliorations devraient être apportées à ces certificats de sorte qu'ils contiennent des informations sur la date et le lieu des saisies, le type exact d'arme et des photographies lors des futures remises.

110. La coopération entre l'AMISOM et le Groupe d'experts a été facilitée par l'appui du Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine et Chef de l'AMISOM et par la nomination d'un coordonnateur pour l'AMISOM¹¹³. Le 19 novembre 2019, l'Union africaine a publié une politique sur la gestion des armes légères et de petit calibre récupérées dans le cadre d'opérations de soutien de la paix. Une fois achevées, les instructions permanentes connexes seront adoptées par les contingents de l'AMISOM.

Notifications concernant la fourniture de formations, d'indemnités, d'infrastructures et de matériel militaire

111. Selon la résolution 2498 (2019) du Conseil de sécurité, la fourniture d'une aide liée à des activités militaires doit être notifiée au Comité pour information lorsqu'elle est destinée aux forces de sécurité du Gouvernement fédéral somalien et notifiée pour examen lorsqu'elle est destinée aux institutions somaliennes du secteur de la sécurité autres que celles du Gouvernement fédéral.

112. Malgré ces exigences, le Comité ne reçoit que peu de notifications concernant la fourniture d'un tel appui¹¹⁴. Comme suite à une recommandation faite par le Groupe d'experts dans son bilan à mi-parcours complet de mai 2020, le Comité a envoyé le 17 juillet 2020 une note verbale, dans laquelle il encourageait tous les États Membres à assurer de manière coordonnée et constante une formation, un renforcement des capacités et un appui du système à toutes les institutions, au niveau tant du Gouvernement fédéral somalien que des États membres de la fédération, qui soient conformes aux directions stratégiques du Gouvernement fédéral, y compris en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité.

¹¹¹ Entretien avec le responsable national de la gestion des armes et des munitions, 19 avril 2020. Voir aussi AMISOM, « AMISOM hands over captured weapons to government of Somalia », communiqué de presse, 28 février 2020.

¹¹² Le certificat a été signé par le Conseiller pour la sécurité nationale du Gouvernement fédéral somalien et le Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine et Chef de l'AMISOM.

¹¹³ Réunion de la Coordinatrice du Groupe d'experts avec le Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine, 29 juillet 2020.

¹¹⁴ La Turquie, le Service de la lutte antimines de l'ONU, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis ont notifié au Comité les activités de formation ou d'encadrement qu'ils avaient organisées pendant la période considérée, tandis que le rapport périodique que le Gouvernement fédéral somalien a soumis au Conseil de sécurité en février 2020 répertoriait les activités de formation menées par les organisations intergouvernementales à l'intention du personnel en tenue dans le domaine de la gestion des armes et des munitions.

D. Mouvements illicites d'armes vers la Somalie

Réseaux de contrebande d'armes entre le Yémen et le Puntland

113. Le littoral nord de la Somalie reste le principal point d'entrée des armes et munitions illicites dans le pays. D'après la tendance observée par des sources dans le Puntland, jusqu'à quatre cargaisons illicites d'armes et de munitions sont livrées chaque mois, principalement par des boutres en provenance du Yémen qui accostent à des points de débarquement situés le long du littoral nord. Le Groupe d'experts a recueilli les premiers éléments prouvant que trois livraisons d'armes avaient eu lieu dans la région pendant la période considérée¹¹⁵. Les livraisons observées au cours de cette période suivent un schéma similaire à celui des livraisons aux Chabab ou à la faction de l'EIL en Somalie qui avaient été signalées en 2018 et 2019 [voir annexe 4.8 (strictement confidentielle)]¹¹⁶.

Importation d'armes par une société de sécurité privée

114. Le Groupe d'experts examine actuellement les moyens par lesquels une société de sécurité privée opérant dans le Somaliland a pu obtenir des armes sans que le Comité n'en ait été notifié. En 2019, il a obtenu d'importantes informations concernant des numéros de série, quatre pistolets Glock de calibre 9 mm et quatre fusils d'assaut Colt M4 détenus par cette société. Les enquêtes préliminaires ont révélé que les quatre pistolets avaient été fabriqués et vendus aux États-Unis en 2017 et qu'aucune trace des quatre fusils d'assaut M4 ne figurait dans les registres de fabrication de Colt. Pour que le Bureau of Alcohol, Tobacco, Firearms and Explosives du Département de la justice des États-Unis aide à tracer ces armes, un organisme officiel chargé de l'application des lois ou un gouvernement doit lui soumettre une demande d'assistance. Aux fins de la poursuite de l'enquête, le Bureau du Conseiller pour la sécurité nationale de la Somalie a accepté de soumettre une demande officielle au Bureau of Alcohol, Tobacco, Firearms and Explosives¹¹⁷.

V. Interdiction des composants d'engins explosifs improvisés

Notice d'aide à l'application

115. Le 3 août 2020, le Comité a publié une notice d'aide à l'application de l'interdiction des composants d'engins explosifs improvisés. Cette notice vise à aider les États Membres, les organisations internationales et les entités publiques et privées à prendre les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre pleine et effective des prescriptions énoncées aux paragraphes 26 à 28 de la résolution 2498 (2019) du Conseil de sécurité et des réglementations en vigueur concernant l'exportation de matières explosives vers la Somalie.

Approvisionnement des Chabab en composants d'engins explosifs improvisés

Analyse chimique des composants d'engins explosifs improvisés

116. En 2019, le Groupe d'experts a signalé que les Chabab ayant à leur disposition une source facilement accessible de composants entrant dans la fabrication d'engins explosifs improvisés, ils fabriquaient leurs propres explosifs artisanaux (S/2019/858,

¹¹⁵ Informations provenant de l'ONU DC, d'organismes de renseignement internationaux et régionaux et de sources locales.

¹¹⁶ Voir S/2018/1002, annexe 1.9 (strictement confidentielle), et S/2019/858, annexe 2.11 (strictement confidentielle).

¹¹⁷ Courrier électronique du Bureau du Conseiller pour la sécurité nationale du Gouvernement fédéral somalien, 4 août 2020.

par. 10). Les analyses reçues au cours de la période considérée ont permis de confirmer que, dans certains de leurs engins explosifs improvisés, les Chabab utilisaient de la nitroglycérine comme explosif, du nitrate de potassium comme oxydant et du charbon de bois comme combustible¹¹⁸.

117. La nitroglycérine est produite à partir du glycérol et d'un mélange d'acides sulfurique et nitrique. Selon les experts spécialisés dans la neutralisation des engins explosifs improvisés et les experts du Terrorist Explosive Device Analytical Center interrogés par le Groupe d'experts en août 2020, les Chabab disposent sans doute des compétences techniques nécessaires pour fabriquer leur propre nitroglycérine, qui n'est pas répertoriée dans l'annexe C de la résolution 2498 (2019). Le Groupe d'experts recommande que l'annexe C soit modifiée de façon à inclure la nitroglycérine dans sa partie I [voir annexe 5.1 (strictement confidentielle)].

Diversité des déclencheurs utilisés pour faire exploser les engins explosifs improvisés

118. Pour faire exploser leurs engins explosifs improvisés, les Chabab se servent de différents déclencheurs télécommandés que l'on trouve couramment sur le marché libre en Somalie. Les téléphones mobiles de base, les systèmes d'alarme pour motos et les télécommandes d'appareils ménagers sont les déclencheurs qui entrent le plus souvent dans la fabrication des engins explosifs improvisés des Chabab depuis 2017¹¹⁹. Ces déclencheurs de base peuvent être facilement connectés à un initiateur et générer une charge électrique suffisante pour activer un engin explosif improvisé. Compte tenu de la grande disponibilité de ces appareils, il est difficile de réglementer efficacement leur utilisation en Somalie¹²⁰. Toutefois, les systèmes d'alarme pour motos sont des déclencheurs particulièrement dangereux du fait de leur dispositif anti-perturbation¹²¹. Le Groupe d'experts veut réfléchir avec le Gouvernement fédéral somalien à la possibilité de mettre en place des restrictions concernant les alarmes pour motos [voir annexe 5.2 (strictement confidentielle)].

Législation nationale sur la livraison de composants d'engins explosifs improvisés en Somalie

119. Le Gouvernement fédéral somalien élabore actuellement une législation nationale visant à contrôler l'importation de précurseurs chimiques utilisés dans la fabrication d'engins explosifs improvisés. Il a mis sur pied un laboratoire d'analyse médico-légale en 2016, qui relève de la Police somalienne. À l'heure actuelle, les moyens dont dispose le laboratoire lui permettent uniquement d'analyser les matières explosives qui entrent dans la fabrication d'engins explosifs improvisés¹²².

120. Le Groupe d'experts recommande de continuer à dispenser des formations aux équipes de neutralisation des explosifs et munitions de l'Armée nationale somalienne et de fournir du matériel approprié permettant de détecter les engins explosifs improvisés. Il recommande également que la communauté internationale apporte un

¹¹⁸ Analyses du Terrorist Explosive Device Analytical Center du Federal Bureau of Investigation des États-Unis.

¹¹⁹ Fiches d'information du Service de la lutte antimines de l'ONU sur les composants des engins explosifs improvisés pour la période 2017-2020. Techniquement appelés « récepteurs à auto-apprentissage », utilisés en domotique.

¹²⁰ Informations recueillies en août 2020 auprès de sources connaissant bien les marchés de Mogadiscio.

¹²¹ L'explosion peut être déclenchée lorsque l'appareil est soulevé ou incliné.

¹²² Courriers électroniques de conseillers médico-légaux de haut niveau des États-Unis, 12 août 2020. Ce laboratoire ne dispose pas des ressources techniques nécessaires à l'analyse des matières explosives inorganiques.

appui coordonné au Gouvernement fédéral somalien de façon à renforcer les capacités de ce dernier en matière d'analyse des matières explosives.

Exportation vers la Somalie d'articles répertoriés dans l'annexe C de la résolution 2498 (2019) du Conseil de sécurité

121. L'ONUDC a fourni au Groupe d'experts des informations, tirées de la base de données Comtrade, sur l'exportation vers la Somalie d'articles répertoriés dans l'annexe C de la résolution 2498 (2019). Il convient de noter que les volumes d'acide nitrique et d'acide sulfurique exportés vers la Somalie ont augmenté, de même que les volumes d'acide sulfonitrique, un mélange d'acides sulfurique et nitrique. En compilant les données des années précédentes, le Groupe d'experts a constaté que les exportations de ces produits étaient en hausse. Avec l'aide du Gouvernement fédéral somalien, il examine actuellement la demande en acides nitrique et sulfurique concentrés des industries du pays¹²³. Aucune exportation importante de nitrate de potassium vers la Somalie n'a été enregistrée en 2018 ou 2019. Le Groupe d'experts continue d'enquêter sur la présence et l'origine des articles répertoriés dans l'annexe C de la résolution 2498 (2019) trouvés en Somalie (voir annexe 5.3).

Livraison du mélange de nitrate d'ammonium et de fioul

122. En 2019, le Groupe d'experts a signalé que 165 tonnes d'un mélange de nitrate d'ammonium et de fioul destiné à la construction du port de Garacad avait été livrées dans le Puntland (S/2019/858, par. 67 à 69). Les autorités du Puntland ont informé le Groupe d'experts et le Gouvernement fédéral somalien de l'utilisation du mélange de nitrate d'ammonium et de fioul et leur ont communiqué les procédures de sécurité et d'exploitation mises en place jusqu'en avril 2020¹²⁴. La prochaine cargaison du mélange de nitrate d'ammonium et de fioul devrait être acheminée depuis la Turquie en octobre 2020¹²⁵.

123. Si l'utilisation du mélange de nitrate d'ammonium et de fioul est légitime dans les projets commerciaux de dynamitage, le Groupe d'experts note les difficultés actuelles rencontrées dans l'application des normes relatives à ce mélange établies dans les Directives techniques internationales sur les munitions, compte tenu des problèmes de sécurité en Somalie (voir S/2019/858, annexe 1.11). L'explosion de milliers de tonnes de nitrate d'ammonium dans le port de Beyrouth le 4 août 2020 rappelle opportunément les risques encourus. Le Gouvernement fédéral somalien a collaboré avec le Puntland et le Groupe d'experts pour établir un accord, signé le 21 mai 2020 avec TTN Grup İnşaat, le fournisseur, dans lequel sont définies les procédures de sécurisation du mélange de nitrate d'ammonium et de fioul. Le Groupe d'experts a été intégré à l'équipe conjointe de vérification qui, avec le Gouvernement fédéral et le Service de la lutte antimines de l'ONU, est chargée de mener les futures inspections.

VI. Entraves à l'aide humanitaire

124. La présence des Chabab dans le sud et le centre de la Somalie empêche les populations locales d'accéder à l'aide humanitaire et représente une menace

¹²³ L'acide sulfurique est utilisé pour fabriquer des batteries de véhicules et produire de l'engrais, tandis que l'acide nitrique entre dans la fabrication des plastiques.

¹²⁴ Rapports de juin 2019 à février 2020 et vidéo reçue le 9 avril 2020, conservés dans les archives du Secrétariat.

¹²⁵ Entretiens avec le directeur des opérations dans le Puntland et un cadre supérieur de la société Madser Ltd, sise à Ankara, chargée de fournir le mélange de nitrate d'ammonium et de fioul, 3 août 2020.

importante qui entrave l'acheminement en toute sécurité de cette aide. Entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2020, le Groupe d'experts a recensé 11 attaques au cours desquelles des organisations non gouvernementales (ONG) humanitaires œuvrant en Somalie ont été visées, dont 4 enlèvements et 1 assassinat ciblé perpétré par les Chabab¹²⁶. Ces attaques ont entraîné la mort de 8 personnes et l'enlèvement de 20 travailleurs humanitaires, soit le plus grand nombre de victimes d'organisations humanitaires enregistré en Somalie depuis 2017 (S/2019/858, par. 136).

Enlèvement de travailleurs humanitaires

125. Les Chabab enlèvent du personnel humanitaire pour exercer un contrôle sur les programmes de diffusion et extorquer de l'argent aux organisations humanitaires. En 2020, le Groupe d'experts a enquêté sur quatre enlèvements commis par les Chabab. Ces enlèvements ont eu lieu dans les zones rurales des régions de Bay, du Gedo et du Bas-Djouba. Les entretiens menés par le Groupe d'experts auprès des victimes des quatre attaques ont révélé que les Chabab avaient toujours recours à un *modus operandi* similaire¹²⁷. À chaque fois, les personnes enlevées étaient traduites devant un tribunal des Chabab, auquel elles devaient fournir des renseignements personnels et des informations sur les activités de leur organisation. Les Chabab exigeaient ensuite des rançons contre la remise en liberté de ces otages, qui allaient de 500 à 14 000 dollars par personne¹²⁸. Les négociations se déroulaient généralement entre les Chabab et les représentants du réseau dont faisaient partie les personnes enlevées¹²⁹.

126. Une bénévole italienne enlevée au Kenya le 20 novembre 2018 a été libérée par les Chabab le 9 mai 2020 (S/2019/858, par. 138). On ignore toujours ce qu'il est advenu d'une infirmière du Comité international de la Croix-Rouge, enlevée à Mogadiscio le 2 mai 2018, et de deux médecins cubains, enlevés près de Mandera (Kenya) le 12 avril 2019 (S/2018/1002, par. 169).

Assassinat ciblé de travailleurs humanitaires

127. Les Chabab continuent de menacer les travailleurs humanitaires et de s'en prendre directement à eux lorsque les activités d'appui que ceux-ci mènent en faveur des populations locales ne sont pas acceptables pour le groupe¹³⁰. Le 23 mai 2020, à Dinsoor, dans la région de Bay, une responsable locale œuvrant en faveur des femmes et membre du personnel d'une ONG a été tuée à la suite d'un attentat ciblé à l'engin explosif improvisé, revendiqué par les Chabab¹³¹. La victime, qui travaillait en étroite collaboration avec le conseil du district de Dinsoor, constitué à 50 % de femmes, avait auparavant reçu des menaces de mort de la part des Chabab, qui voulaient la forcer à abandonner les activités qu'elle menait en faveur des femmes.

¹²⁶ Voir l'annexe 6, qui contient des informations sur les attaques visant les organisations non gouvernementales locales et internationales. Les autres attaques menées contre les organismes des Nations Unies et celles au cours desquelles du personnel humanitaire a été accidentellement touché ne sont pas incluses.

¹²⁷ Le Groupe d'experts a mené neuf entretiens auprès du personnel d'organisations non gouvernementales et des victimes de ces attaques et examiné les documents pertinents entre avril et août 2020.

¹²⁸ Ibid.

¹²⁹ Ibid.

¹³⁰ Le Groupe d'experts a recensé les assassinats ciblés de travailleurs humanitaires en 2018 et 2019 (S/2019/858, par. 136, et S/2018/1002, par. 168).

¹³¹ Source issue du secteur de la sécurité locale, interrogée par le Groupe d'experts, 30 mai 2020. Entretien avec un membre de la famille de la victime, 23 juin 2020. Échange de courriers électroniques avec un organisme des Nations Unies, 3 août 2020.

128. Le 27 mai 2020, sept membres du personnel médical d'un centre de santé maternelle et infantile fonctionnant grâce à l'aide d'une ONG et un pharmacien local ont été enlevés et tués par cinq hommes armés à Gololey, dans le Moyen-Chébéli¹³². Il s'agit de la perte humaine la plus lourde subie par une ONG en Somalie depuis octobre 2017. Le centre de santé a suspendu toutes ses activités jusqu'en août 2020.

129. Des sources interrogées par le Groupe d'experts ont déclaré que les Chabab avaient nié leur implication dans l'attaque lorsque les notables locaux les avaient contactés. Selon les personnes interrogées, trois des auteurs de cette attaque portaient des uniformes de style militaire et un quatrième un uniforme bleu uni¹³³. L'enlèvement et l'assassinat des travailleurs humanitaires ont eu lieu le lendemain d'un attentat à l'engin explosif improvisé perpétré par les Chabab contre l'Armée nationale somalienne dans la région de Gololey, le 26 mai 2020, au cours duquel neuf soldats ont trouvé la mort¹³⁴. Le Groupe d'experts n'a pas trouvé de preuves tangibles reliant les deux attaques.

130. En juin 2020, les autorités régionales de l'Administration provisoire du Hircébéli ont ouvert une enquête officielle sur l'attaque susmentionnée et ont chargé une commission régionale d'élaborer un rapport public dans les 30 jours. Le 16 juillet 2020, les autorités ont informé le Groupe d'experts qu'elles n'avaient pas pu établir avec certitude l'identité des auteurs de l'attaque¹³⁵. Elles ont signalé qu'une personne, le propriétaire présumé du véhicule utilisé par les ravisseurs, avait été arrêtée par la Police somalienne et transférée à Mogadiscio. Au moment de l'établissement du présent rapport, les conclusions de l'enquête officielle n'avaient pas encore été rendues publiques.

VII. Violations du droit international humanitaire commises contre des civils

A. Chabab

131. Les Chabab poursuivent leurs attaques aveugles et continuent de prendre délibérément pour cible des civils, ce qui contrevient au droit international humanitaire¹³⁶.

132. Le 28 décembre 2019, les Chabab ont mené leur attaque la plus meurtrière depuis octobre 2017, lorsqu'une voiture piégée a explosé à l'une des intersections les plus fréquentées de Mogadiscio, à proximité d'une université, tuant au moins 94 personnes, dont beaucoup d'étudiants, et en blessant 147 autres (voir « Attentats complexes et de grande envergure » dans la section III ci-dessus).

133. En outre, les Chabab continuent de commettre des assassinats ciblés de représentants de l'État et d'exécuter publiquement des personnes dont ils considèrent qu'elles sont proches des autorités. Le 29 mars 2020, ils ont assassiné le Gouverneur du Nugaal, Abdisalam Hassan Hersi, dans un attentat-suicide à l'engin explosif

¹³² Entretiens avec des membres de la population de Gololey, 1^{er}, 5 et 12 juin 2020.

¹³³ Entretiens téléphoniques avec deux sources confidentielles à Goleley, 12 juin 2020.

¹³⁴ Voir Mohamed Olad Hassan, « Killing of seven health workers, shop owner shocks Somalia » (en anglais uniquement), Voice of America, 29 mai 2020.

¹³⁵ Entretien téléphonique avec le Gouverneur du Moyen-Chébéli, 16 juillet 2020, conservé dans les archives du Groupe d'experts.

¹³⁶ Du 5 novembre 2019 au 4 mai 2020, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie a recensé 669 victimes civiles dues au conflit qui sévit dans le pays et 60 % d'entre elles étaient imputables aux Chabab (S/2020/121, par. 49, et S/2020/398, par. 44).

improvisé à Garoowe¹³⁷. Le 17 mai 2020, ils ont revendiqué le meurtre du Gouverneur de la région du Mudug, Ahmed Muse Nur, lors d'un attentat à la voiture piégée à Gaalkacyo¹³⁸. Par des attaques à la voiture piégée, le groupe a également attenté à la vie du Chef des forces armées somaliennes à Mogadiscio le 13 juillet et à celle du Ministre de la sécurité intérieure du Gouvernement fédéral somalien, Abdi Abdirasid Ali Shire, le 18 juillet 2020¹³⁹.

134. Entre janvier et juillet 2020, les Chabab ont exécuté publiquement au moins 17 hommes accusés d'espionnage pour le compte du Gouvernement et des forces internationales. Le Groupe d'experts a reçu des informations sur le fait que quatre hommes, dont deux seraient des soldats de l'Armée nationale somalienne et deux seraient fonctionnaires de l'administration locale, avaient été condamnés à mort par un tribunal des Chabab le 13 janvier 2020 à Sablaale (Bas-Chébéli¹⁴⁰).

135. Le Groupe d'experts enquête sur le recours par les Chabab à des blocus économiques dans les régions de Bay et du Hiraan, en particulier au cours du deuxième trimestre 2020. On trouvera à l'annexe 7.1 une étude de cas sur le blocus économique de Dinsoor.

Déplacement forcé de populations

136. Au cours de la période considérée, les Chabab ont tenté d'imposer leur autorité aux populations locales et les civils réfractaires ont été la cible de menaces, d'enlèvements et de meurtres et ont vu leurs biens détruits et leurs terres confisquées, ce qui a provoqué des déplacements de populations. Le Groupe d'experts a reçu des informations faisant état de mouvements de populations liés aux activités des Chabab depuis les régions de Bay, du Bas-Chébéli et du nord de la Somalie¹⁴¹. Par exemple, en juillet 2020, plus de 60 familles de Markad, dans la région du Sanaag, ont été contraintes d'abandonner leurs terres après que les Chabab ont tenté d'asseoir leur autorité sur le village en occupant des madrassas et des mosquées pour y établir leurs tribunaux et exigé que les femmes locales épousent des membres du groupe. La population locale a opposé une résistance et, en représailles, les Chabab ont arrêté trois anciens du village le 26 juin 2020. En juillet 2020, la communauté s'est déplacée à 90 kilomètres de là¹⁴².

Enrôlement d'enfants

137. Les Chabab ont poursuivi leur campagne de recrutements forcés et d'enlèvements d'enfants en 2020. Selon l'équipe spéciale de surveillance et d'information sur les violations graves commises contre les enfants dans les conflits armés, 535 enfants ont été recrutés entre janvier et juin 2020, certains n'ayant pas plus de 13 ans. Les Chabab étaient responsables de plus de 75 % des recrutements (402). C'est dans le Moyen-Djouba (121), le Bas-Chébéli (98) et la région de Bay (87) que l'équipe spéciale a constaté le plus grand nombre de recrutements.

¹³⁷ Voir Al-Jazira, « Somali governor killed in al-Shabab suicide bomb attack » (en anglais uniquement), 30 mars 2020.

¹³⁸ Voir Al-Jazira, « Somalia: Governor killed in suicide bombing claimed by al-Shabab » (en anglais uniquement), 17 mai 2020.

¹³⁹ Rapport confidentiel de l'ONU, juillet 2020.

¹⁴⁰ Rapport confidentiel d'une organisation non gouvernementale, janvier à juillet 2020. À titre d'exemple, les Chabab ont exécuté publiquement quatre hommes le 13 janvier 2020 à Sablaale (Bas-Chébéli).

¹⁴¹ Entretiens téléphoniques avec les populations locales de Bay, du Bakool, du Bas-Chébéli et de Mogadiscio entre mai et août 2020.

¹⁴² Entretiens téléphoniques avec les autorités locales de Badhan le 4 août 2020.

138. En 2020, la tendance à la baisse constatée en matière d' enrôlement d' enfants par les Chabab en 2019 s' est poursuivie (1 169 enfants ont été recrutés en 2019 contre 2 300 en 2018)¹⁴³, ce qui s' explique notamment par une plus grande résistance opposée par les populations face aux campagnes de recrutement du groupe. Par exemple, le Groupe d' experts a enquêté sur la façon dont la fraction Leïssan et la population de Banaaney dans la région de Bay ont combattu les Chabab ou préféré se déplacer plutôt que de céder à leurs exigences¹⁴⁴. L' équipe spéciale de surveillance et d' information avait constaté des stratégies d' adaptation analogues à Galmudug et dans la région du Mudug en 2019¹⁴⁵.

139. De décembre 2019 à juillet 2020, le Groupe d' experts a réuni des informations au sujet d' une campagne de recrutement d' enfants menée par les Chabab dans les régions de Bay, du Bakool et du Bas-Chébéli. Il a, en outre, appris que les Chabab ciblaient certaines franges de la populations soupçonnées d' être du côté du Gouvernement. Le Groupe d' experts a pu établir que 15 enfants d' Awjab, dans le district de Kurtunwarey (Bas-Chébéli) avaient été recrutés¹⁴⁶.

140. On trouvera à l' annexe 7.2 des compléments d' information sur la campagne de recrutement des Chabab dans les régions de Bay, du Bakool et du Bas-Chébéli.

B. Acteurs internationaux

Avion civil abattu à Berdaale

141. Le 4 mai 2020, un avion de la compagnie African Express Airways transportant des fournitures humanitaires vers la région de Bay a été abattu à Berdaale : les six personnes qui se trouvaient à bord ont été tuées. Le Gouvernement fédéral somalien, le Kenya et l' Éthiopie ont ouvert une enquête conjointe¹⁴⁷. Au moment de la rédaction du présent rapport, l' enquête n' était pas terminée. La livraison de fournitures humanitaires est entravée par le fait que l' aéroport reste fermé et que la région est inaccessible par la route en raison de l' insécurité¹⁴⁸.

Frappes aériennes du Commandement des forces des États-Unis en Afrique

142. En 2020, le Commandement des forces des États-Unis en Afrique a mis en œuvre des mesures visant à renforcer le principe de responsabilité concernant les victimes civiles résultant de ses opérations de frappe aérienne contre les Chabab en Somalie¹⁴⁹. Le Commandement a reconnu publiquement avoir mené 35 frappes

¹⁴³ Cas vérifiés par l' équipe spéciale de surveillance et d' information pour la Somalie en 2018, 2019 et de janvier à juin 2020.

¹⁴⁴ Entretiens téléphoniques avec des sources locales et des représentants des communautés de personnes déplacées dans la région de Baidoa, juin et juillet 2020.

¹⁴⁵ Échange de courriels avec un organisme des Nations Unies, 30 juillet 2020.

¹⁴⁶ Entretiens téléphoniques avec la fraction Leïssan et la population de Banaaney dans les régions de Bay, du Bakool, du Bas-Chébéli et de Mogadiscio entre mai et août 2020.

¹⁴⁷ Voir Somalie, Ministère des transports et de l' aviation civile, « Federal Government of Somalia investigates the plane crash in Southwest » (en anglais uniquement), communiqué de presse, 5 mai 2020 ; voir également le communiqué de presse de l' AMISOM n° PR/08/2020 du 5 mai 2020.

¹⁴⁸ Entretiens téléphoniques et échanges de courriels avec les organisations humanitaires actives dans la région en mai, juin et août 2020.

¹⁴⁹ Voir Amnesty International, « Le nombre de civils tués par les frappes aériennes menées par les États-Unis augmente sans que personne ne soit amené à rendre des comptes », 1^{er} avril 2020 ; Human Rights Watch, « Somalia : inadequate US Airstrike investigations » (en anglais uniquement), 16 juin 2020.

aériennes en 2017, 47 en 2018, 63 en 2019 et 43 du 1^{er} janvier au 31 juillet 2020¹⁵⁰. Un certain nombre d'allégations de victimes civiles en rapport avec ces frappes aériennes ont été signalées.

143. Dans ses deux rapports trimestriels, le Commandement des forces des États-Unis en Afrique a reconnu qu'une frappe aérienne avait causé 2 morts et 3 blessés parmi les civils le 23 février 2019 dans les environs de Qunyo Barrow et qu'une autre avait occasionné 1 mort et 3 blessés parmi les civils le 2 février 2020 à Jilib¹⁵¹. Le Commandement a réfuté les allégations de pertes civiles dans 25 autres cas¹⁵². Quatre autres frappes faisaient toujours l'objet d'une enquête, notamment une attaque aérienne menée le 10 mars 2020 à proximité de Janaale, sur laquelle le Groupe d'experts enquête aussi actuellement.

C. Violence sexuelle et fondée sur le genre

144. Au cours de la période de référence, le Groupe d'experts a noté que la violence sexuelle et fondée sur le genre en rapport avec le conflit en Somalie continuait de sévir, faisant des victimes parmi les enfants. Dans son rapport de 2019, le Groupe d'experts avait mis en exergue cette question, relevant que les institutions gouvernementales disposaient de capacités limitées pour enregistrer les cas de violences sexuelles et enquêter sur ceux-ci ainsi que pour poursuivre les auteurs (S/2019/858, par. 166). De janvier à juin 2020, l'équipe spéciale de surveillance et d'information a vérifié les cas de 139 filles victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre (contre 227 victimes signalées en 2019)¹⁵³. Le Groupe d'experts a recensé un cas perpétré par des membres de l'Armée nationale somalienne déployés à Jannaale lors de l'opération militaire lancée par le Gouvernement pour reprendre la ville en mars 2020. Le 6 avril 2020, deux officiers de l'Armée nationale somalienne stationnés à un poste de contrôle situé à la périphérie de Jannaale ont agressé et violé une fille et une femme enceinte¹⁵⁴. Les victimes ont pu identifier les auteurs qui ont ensuite été arrêtés par les autorités locales puis transférés à Mogadiscio pour y être traduits en justice. Le 15 avril 2020, le Ministère de la défense du Gouvernement fédéral somalien a publié une déclaration selon laquelle le tribunal militaire de l'Armée nationale somalienne enquêtait sur cette affaire. Au moment de la rédaction du présent rapport, les deux responsables étaient en attente de leur procès.

145. Il demeure difficile d'identifier et de poursuivre les auteurs d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre en Somalie. L'affaire du 6 avril 2020 sur laquelle le Groupe d'experts a enquêté correspond à l'un des quatre signalements enregistrés par l'équipe spéciale de surveillance et d'information entre janvier et juin 2020 pour lesquels les auteurs ont été identifiés et arrêtés. Sur les 139 affaires de violences sexuelles et fondées sur le genre que l'équipe spéciale a recensées entre janvier et juin 2020 et qui ont fait des victimes parmi les enfants, il n'a pas été possible d'identifier ou d'appréhender l'auteur des faits dans 107 cas. En avril 2020, le Bureau

¹⁵⁰ Voir les communiqués de presse du Commandement des forces des États-Unis en Afrique, disponibles (en anglais) à l'adresse suivante : <https://www.africom.mil/media-gallery/press-releases>.

¹⁵¹ Voir Commandement des forces des États-Unis en Afrique, « Initial AFRICOM civilian casualty assessment quarterly report » (en anglais uniquement), 27 avril 2020.

¹⁵² Voir Commandement des forces des États-Unis en Afrique, « U.S. Africa Command Civilian Casualty Assessment Third Quarter Report » (en anglais uniquement), 28 juillet 2020.

¹⁵³ Il s'agissait de viol, de tentative de viol, d'agression sexuelle, de harcèlement sexuel et de mariage forcé. Les cas de viol et de tentative de viol représentent plus de 80 % des signalements.

¹⁵⁴ Entretiens téléphoniques avec les victimes adultes, un proche de l'enfant victime et un prestataire de santé local à Marka du 12 au 15 mai 2020. Un rapport de l'hôpital figure dans le dossier du Groupe d'experts.

du Procureur général du Gouvernement fédéral somalien a annoncé qu'il n'y avait eu aucune condamnation pour infractions à caractère sexuel, les travaux des tribunaux ayant été suspendus du fait de la pandémie de COVID-19¹⁵⁵. En août 2020, les procès pour infractions sexuelles n'avaient pas encore repris.

VIII. Ressources naturelles

A. Mise en œuvre de l'interdiction des exportations de charbon de bois

146. Le Groupe d'experts n'a pas enregistré d'exportation importante de charbon de bois au départ de la Somalie depuis août 2018 : à la faveur de faux documents, un navire de charge transportant 190 000 sacs (4 750 tonnes) s'était alors rendu de Kismayo jusqu'au port de Khor el-Zoubeir (Iraq) (S/2019/858, par. 169). Les mesures efficaces mises en œuvre par les États Membres représentant un marché de destination pour le charbon, l'amélioration de la communication politique du Gouvernement fédéral somalien et les restrictions imposées par les autorités du Djoubaland aux points d'exportation ont continué de contribuer à la suppression du commerce du charbon. La surveillance active opérée par les partenaires internationaux, notamment les Forces maritimes combinées, l'opération Atalanta de la force navale placée sous la direction de l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'ONU DC, a également un effet dissuasif sur le commerce du charbon.

147. Cependant, dans la région du Bas-Djouba, des stocks d'une valeur de commerce de gros estimée à plus de 40 millions de dollars sont prêts à être exportés. Les exportations de charbon de bois ont été temporairement interrompues, mais le Groupe d'experts a reçu de multiples informations faisant état de pressions exercées sur les commerçants de charbon de bois pour qu'ils se rendent bien compte de la valeur financière des stocks de charbon de bois existants. Ces stocks représentent un risque immédiat car leur exportation future entraînerait un afflux financier important profitant à toute une série de parties prenantes dans le Bas-Djouba et pourrait avoir des implications sur le plan politique et sur la sécurité, et partant avoir une incidence sur les relations entre le Gouvernement fédéral et le Djoubaland.

148. Le Gouvernement fédéral somalien élabore actuellement une politique nationale sur le charbon de bois qui est axée sur l'interdiction des exportations, la conservation des forêts et la réglementation de l'utilisation nationale du charbon de bois¹⁵⁶. Une telle politique peut fournir un cadre permettant au Gouvernement fédéral de mettre en place des capacités de collecte de données et d'analyse pour surveiller les niveaux de production et l'impact environnemental ainsi que pour fournir un mécanisme d'alerte rapide s'agissant des exportations. Il est aussi possible d'envisager d'atténuer le risque lié aux stocks existants au moyen d'un dialogue politique entre le Gouvernement fédéral, le Djoubaland et les dirigeants des entreprises de charbon de bois.

149. On trouvera à l'annexe 8 une analyse de la production de charbon, des axes de transport empruntés et du niveau des stocks de charbon de bois.

¹⁵⁵ Voir Garowe Online, « UN call for elimination of sexual violence in Somalia » (en anglais uniquement), 20 juin 2020.

¹⁵⁶ Selon le projet de politique nationale sur le charbon de bois, ce dernier représente 82 % de la consommation d'énergie de la Somalie.

Production

150. Le charbon de bois destiné aux marchés d'exportation est produit principalement par les populations locales des districts de Badhaadhe et de Kismayo, dans la région du Bas-Djouba¹⁵⁷. Ensuite, le charbon est vendu à des entreprises basées à Kismayo et transporté par voie terrestre vers des entrepôts situés près des ports maritimes de Buur Gaabo et de Kismayo. De 2011 à 2019, les sites de production de charbon de bois en Somalie se sont progressivement déplacés des territoires du Moyen-Djouba vers les zones côtières du sud, près de Kismayo et de Buur Gaabo dans le Bas-Djouba¹⁵⁸. Malgré l'arrêt des exportations, la production de charbon de bois à grande échelle s'est poursuivie tout au long de l'année 2019, les négociants ayant reconstitué leurs stocks en vue d'une exportation future¹⁵⁹. En 2020, la production a continué, bien qu'à un rythme réduit, d'approvisionner les marchés intérieurs¹⁶⁰.

Analyse des stocks

151. Le volume de charbon de bois prêt à l'exportation sur les sites de stockage de Kismayo et de Buur Gaabo se situe entre 600 000 et 900 000 sacs (15 000 à 22 500 tonnes)¹⁶¹. Entre août 2019 et août 2020, la FAO a analysé les images satellites disponibles des principaux emplacements des stocks de charbon de bois trouvés à Buur Gaabo et Kismayo. Il ressort que le volume des stocks de charbon n'a pas sensiblement évolué depuis la fin de 2019, ce qui a été corroboré par une analyse satellite indépendante (voir annexe 8). L'analyse par satellite a été confirmée par des photographies aériennes et des images au sol des stocks.

152. En mars 2020, les propriétaires d'entreprises de charbon de Kismayo ont fait savoir que les négociants transportaient une quantité de charbon de bois des sites de production vers un nouveau site d'exportation potentiel à Kudha, dans le Bas-Djouba. En mai 2020, le Groupe d'experts a examiné les images aériennes et les photographies au sol de Kudha, qui ont permis de confirmer la présence d'une centaine de sacs de charbon de bois. Les négociants exigent normalement un minimum de 15 000 sacs pour que l'exportation soit viable financièrement.

153. Le 10 juillet 2020, le Groupe d'experts a examiné les photographies au sol des stocks de charbon de bois situés à Buur Gaabo, lesquelles révèlent que les stocks de charbon de bois étaient dans un état de détérioration avancée en raison de la dégradation des sacs de stockage et des revêtements de protection (voir annexe 8). Le charbon de bois devra être reconditionné et traité pour conserver sa valeur financière avant exportation.

Exportations

154. Bien qu'il n'y ait pas eu de preuves récentes d'exportations de charbon de bois en provenance de Somalie, le commerce du charbon de bois reste toujours un incitant économique de poids pour les négociants car les prix de gros continuent de grimper

¹⁵⁷ Le charbon de bois est produit dans les villages d'Anole, de Buur Gaabo, de Bushbush, de Dalaad, de Kudha, de Wajeer et de Wayanta.

¹⁵⁸ Voir « Analysis of high-resolution satellite imagery on deforestation levels in Middle and Lower Juba from 2011-2019 » (en anglais uniquement), rapport confidentiel de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, avril 2020.

¹⁵⁹ Ibid.

¹⁶⁰ Entretiens téléphoniques avec quatre personnes de Kismayo associées au commerce du charbon, du 23 au 25 mars 2020.

¹⁶¹ Entretien téléphonique avec une source du secteur à Doubaï le 4 mars 2020.

dans les destinations d'exportation¹⁶². Le Groupe d'experts a reçu des témoignages faisant état de pressions exercées sur les négociants en charbon de bois pour qu'ils reprennent l'exportation¹⁶³. Une exportation importante entraînerait probablement aussi une reprise de la production de charbon de bois pour reconstituer les stocks d'exportation.

Aspects financiers

155. Sur les sites de production, les populations locales tirent financièrement parti de la vente et du transfert du charbon à des entreprises basées à Kismayo¹⁶⁴. Le commerce du charbon de bois est dominé par All Star Group, une entreprise somalienne basée à Kismayo et ayant des liens à l'international (voir S/2019/858, annexe 4). All Star Group acquiert le charbon de bois auprès de producteurs locaux et le stocke en vue de l'exportation. Les membres internationaux de All Star Group produisent de faux documents et facilitent l'expédition du charbon de bois vers les marchés d'exportation du Moyen-Orient.

156. Le charbon de bois est susceptible d'être soumis aux « taxes » prélevées par les Chabab puisqu'il est transporté des sites de production vers les sites d'exportation de Kismayo et de Buur Gaabo. Les Chabab peuvent également tirer profit de leur « taxation » des entreprises à Kismayo. Toutefois, ils conservent une base de revenus diversifiée et ne dépendent pas financièrement du commerce du charbon.

157. Les autorités du Djoubaland tirent également profit des revenus de la taxation des exportations de charbon de bois dans les ports maritimes de Buur Gaabo et Kismayo¹⁶⁵. Bien que les autorités aient réduit l'exportation de charbon de bois, les pressions financières pourraient les amener à donner le feu vert à de futures exportations¹⁶⁶.

Mesures d'application

158. Le commerce du charbon somalien a pu être désorganisé grâce aux mesures efficaces mises en œuvre par les États Membres représentant des marchés de destination du charbon, comme la République islamique d'Iran et les Émirats arabes unis (S/2019/858, par. 182). Le Gouvernement fédéral somalien entreprend une communication politique sur le plan international au sujet des répercussions négatives de la production de charbon de bois sur l'environnement, ce qui a également contribué à en faire décliner le commerce.

159. L'administration du Djoubaland continue de bloquer l'exportation à grande échelle de charbon de bois à partir d'endroits stratégiques à Kismayo et Buur Gaabo¹⁶⁷. Le fait que des partenaires internationaux, notamment les Forces maritimes combinées, la force navale placée sous la direction de l'Union européenne, la FAO et l'ONUSC, surveillent le commerce de charbon de bois grâce à une présence par satellite et navale, dissuade encore davantage les négociants du secteur.

¹⁶² En juin 2020, le prix de gros du charbon de bois à Doubaï était de 80 dollars par sac, contre 50 dollars par sac en 2019.

¹⁶³ Entretien téléphonique avec une source du secteur à Oman le 20 juillet 2020.

¹⁶⁴ Entretien téléphonique avec une entreprise basée à Kismayo le 19 mai 2020.

¹⁶⁵ Entretiens avec des représentants de l'administration du Djoubaland à Nairobi le 3 avril 2020.

¹⁶⁶ Entretiens avec trois représentants de l'administration du Djoubaland à Nairobi le 4 avril 2020.

¹⁶⁷ Entretien téléphonique avec une source du secteur à Doubaï le 27 juillet 2020.

B. Industrie pétrolière et gazière

160. Le 8 février 2020, le projet de loi pétrolière de la Somalie a été promulgué après avoir été approuvé par les chambres basse et haute du Parlement¹⁶⁸. La loi définit le cadre réglementaire de l'industrie pétrolière somalienne et comprend un mécanisme de partage des revenus entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération. En octobre 2019, ExxonMobil et Royal Dutch Shell PLC ont versé 1,7 million de dollars au Gouvernement fédéral somalien en guise d'arriérés liés aux concessions des blocs pétroliers offshore datant d'avant la guerre civile¹⁶⁹.

161. Le 30 juillet 2020, le cabinet ministériel du Gouvernement fédéral somalien a approuvé la nomination des membres du conseil d'administration de la nouvelle Autorité pétrolière somalienne, ce qui représente un progrès vers le développement du secteur¹⁷⁰.

162. Des obstacles institutionnels et politiques persistent cependant. Le 9 février 2020, le Puntland a rejeté la loi sur le pétrole, invoquant des incohérences entre la loi et la constitution fédérale provisoire¹⁷¹. La création de l'Autorité pétrolière somalienne a été approuvée par un cabinet ministériel exerçant ses fonctions à titre intérimaire suite à la destitution du Premier ministre par le Parlement fédéral le 25 juillet 2020, et le conseil d'administration de l'Autorité pourrait donc faire l'objet de recours juridiques à l'avenir¹⁷². En outre, il convient de renforcer davantage les capacités des institutions de gouvernance du secteur, telles que les comités de surveillance judiciaire et les mécanismes financiers chargés de la mise en œuvre de l'accord de partage des ressources entre le Gouvernement fédéral de Somalie et les États membres de la fédération.

163. Le 4 août 2020, le Ministère du pétrole et des ressources minérales du Gouvernement fédéral somalien a annoncé le lancement officiel d'un cycle d'octroi de licences d'exploitation pour sept blocs pétroliers offshore, les offres devant être présentées avant le 12 mars 2021¹⁷³. Les sept blocs soumis à adjudication ne font pas partie de la zone maritime contestée entre le Kenya et la Somalie, dont l'affaire a été portée devant la Cour internationale de justice.

C. Différend maritime

164. Le différend maritime qui oppose le Kenya et la Somalie concerne une zone de plus de 100 000 km² dans l'océan Indien et a pour effet d'alimenter les tensions entre les deux pays, ce qui sert les intérêts des Chabab (S/2019/858, par. 106). Le 22 mai 2020, la Cour internationale de Justice a décidé de reporter les audiences publiques

¹⁶⁸ Voir Reuters, « Somalia president signs new petroleum bill into law » (en anglais uniquement), 8 février 2020.

¹⁶⁹ Voir Reuters, « Somalia says Shell, Exxon agree to pay \$1.7 million for oil blocks lease » (en anglais uniquement), 25 octobre 2019.

¹⁷⁰ Voir Petroleum Economist, « Somalia announces regulator leadership » (en anglais uniquement), 2 août 2020.

¹⁷¹ Caydiid Ali, « Puntland statement on unconstitutional petroleum law signed by the Somali President » (en anglais uniquement), Allbanaadir Online, communiqué de presse, 11 février 2020.

¹⁷² Voir Al-Jazira, « Somalia's parliament votes to remove PM Hassan Ali Khaire » (en anglais uniquement), 25 juillet 2020.

¹⁷³ Voir S&P Global, « Somalia establishes oil regulator as bid open for first ever licensing round » (en anglais uniquement), 4 août 2020.

dans cette affaire au 15 mars 2021 à la suite d'une demande soumise par le Kenya, qui a fait part de ses préoccupations liées à la pandémie de COVID-19¹⁷⁴.

IX. Recommandations

A. Liste relative aux sanctions

165. Le Groupe d'experts recommande au Comité ce qui suit :

Encourager les États Membres à contribuer à ce que la Liste relative aux sanctions du Comité traduise de manière exhaustive la menace que représentent les Chabab et la faction de l'EIIL en Somalie, en particulier pour ce qui est des personnes responsables des finances et de la propagande au sein de ces groupes, par les moyens suivants :

- a) la proposition d'inscription de noms sur la Liste dans le respect de tous les critères pertinents dans le cadre du régime de sanctions contre la Somalie ;
- b) la proposition en temps utile de radiation de la Liste des personnes décédées.

B. Financement des Chabab

166. Le Groupe d'experts recommande au Comité ce qui suit :

a) Encourager le Gouvernement fédéral somalien à collaborer avec les entités financières déclarantes somaliennes afin :

- i) De veiller à ce que celles-ci élaborent, évaluent et prennent des mesures efficaces pour atténuer les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;
- ii) De veiller à ce que des procédures soient mises en place pour cerner, évaluer, surveiller, gérer et atténuer les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;
- iii) D'augmenter le nombre de rapports faits à la Banque centrale de Somalie et au Centre d'information financière, conformément à la loi de 2016 sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi qu'à la réglementation sur l'argent mobile introduite en 2019 ;
- iv) D'améliorer la connaissance de l'identité des clients, nouveaux et existants ;
- v) De veiller à ce que les perspectives et les réalités opérationnelles des entités financières déclarantes soient intégrées à la gestion du secteur financier, en reconnaissant également l'importance des services que ces dernières fournissent en faveur de l'avenir économique de la Somalie ;

b) Encourager les États Membres à appuyer la recommandation a) ci-dessus en rendant possible la mise en place d'un mécanisme approprié dirigé par le Gouvernement fédéral somalien et en le dotant de ressources ;

c) Encourager le Gouvernement fédéral somalien à ériger en priorité la délivrance d'une carte d'identité nationale pour :

¹⁷⁴ Cour internationale de Justice, « Délimitation maritime dans l'océan Indien (Somalie c. Kenya) : report des audiences au mois de mars 2021 », communiqué de presse n° 2020/13, 22 mai 2020.

- i) Permettre à la population somalienne d'accéder plus facilement aux services financiers ;
- ii) Renforcer la connaissance de l'identité des clients ;
- iii) Faciliter la mise en place d'élections suivant le principe « une personne, une voix ».

C. Embargo sur les armes

167. Le Groupe d'experts recommande au Comité ce qui suit :

a) Encourager le Gouvernement fédéral somalien à mener une coordination stratégique au moyen de réunions régulières de haut niveau avec les partenaires internationaux et régionaux et à exprimer ses besoins concernant la constitution de forces de sécurité nationales somaliennes ;

b) Inviter le Gouvernement fédéral somalien à faire part de ses préoccupations et des éclaircissements dont il a besoin pour ce qui est de l'obligation de présenter un rapport au titre du paragraphe 35 de la résolution 2498 (2019), en particulier celles liées aux notifications concernant les unités destinataires du matériel militaire et à la structure, la composition, les effectifs et l'emplacement de ses forces de sécurité.

D. Interdiction des composants d'engins explosifs improvisés

168. Le Groupe d'experts recommande au Comité ce qui suit :

a) Demander aux États Membres de prendre les mesures appropriées en ce qui concerne la Notice d'aide à l'application n° 3 et l'annexe C de la résolution 2498 (2019) ainsi que de coopérer avec le Groupe d'experts en ce qui concerne les demandes relatives à la livraison des articles énumérés à l'annexe C ;

b) Encourager les partenaires internationaux et régionaux du Gouvernement fédéral somalien à dispenser une formation spécialisée continue aux équipes gouvernementales de neutralisation des explosifs et munitions et à leur fournir les équipements appropriés, ainsi qu'à coordonner l'appui au renforcement des capacités du Gouvernement fédéral en matière d'analyse des explosifs.

169. Le Groupe d'experts recommande au Conseil de sécurité de modifier l'annexe C de la résolution 2498 (2019) afin d'inclure la nitroglycérine dans sa partie I, en tant qu'article dont la livraison en Somalie doit faire l'objet d'une notification au Comité 15 jours ouvrables au plus après la date de la vente, de la fourniture ou du transfert.

E. Violations du droit international humanitaire

170. Le Groupe d'experts recommande au Comité ce qui suit :

a) Encourager le Gouvernement fédéral somalien à intégrer les principes de protection des civils et à accorder une attention particulière aux questions relatives aux droits de l'enfant dans le cadre du processus de révision constitutionnelle, de l'examen du plan de transition pour la Somalie, de l'évaluation du programme national des transfuges et de l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre celui-ci ;

b) Encourager le Gouvernement fédéral somalien à mettre sur pied un groupe de travail technique avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, le Commandement des forces des États-Unis en Afrique et la Mission de l'Union

africaine en Somalie (AMISOM) afin de rassembler l'expérience et les bonnes pratiques concernant la mise en place d'un mécanisme national de suivi et de documentation des victimes civiles ;

c) Encourager le Gouvernement fédéral à continuer de renforcer les capacités d'enquête et de poursuite aux niveaux fédéral et régional en ce qui concerne la violence sexuelle et fondée sur le genre.

171. Le Groupe d'experts recommande au Conseil de sécurité ce qui suit :

a) Demander à la communauté internationale de continuer à soutenir les efforts nationaux de prévention du recrutement d'enfants et de réhabilitation et de réinsertion des enfants auparavant associés à des groupes armés en Somalie ;

b) Appeler la communauté internationale à soutenir les efforts nationaux en vue de l'élaboration d'une stratégie de protection des civils pour la Somalie.

F. Interdiction visant le charbon de bois

172. Le Groupe d'experts recommande au Comité ce qui suit :

a) Encourager les partenaires internationaux, notamment les Forces maritimes combinées, l'opération Atalanta de la force navale placée sous la direction de l'Union européenne et l'ONUSC, à surveiller de façon continue le commerce du charbon de bois à des fins de dissuasion ;

b) Saluer les mesures prises par le Gouvernement fédéral somalien et les autorités du Djoubaland pour bloquer l'exportation à grande échelle de charbon de bois et encourager la poursuite du dialogue entre le Gouvernement fédéral, les autorités du Djoubaland et les entités privées afin de réduire le risque que la présence de stocks importants de charbon de bois sur les sites d'exportation du Djoubaland ne soient à l'origine d'exportations futures ;

c) Encourager la FAO à fournir au Gouvernement fédéral somalien des données et une analyse approfondie sur la dynamique de la production nationale de charbon de bois dans le pays afin d'éclairer l'élaboration de la politique nationale du Gouvernement fédéral en la matière ;

d) Demander aux États Membres de continuer de mettre en œuvre des mesures de contrôle efficaces dans les marchés de destination du charbon de bois.

173. Le Groupe d'experts recommande au Conseil de sécurité ce qui suit :

a) Saluer les mesures prises par le Gouvernement fédéral somalien, les autorités du Djoubaland et les États Membres représentant des marchés de destination pour le charbon de bois en vue de réduire l'exportation de ce produit depuis la Somalie ;

b) Encourager le Gouvernement fédéral somalien à continuer d'élaborer la politique nationale sur le charbon de bois, qui vise à mettre en place une gestion durable de l'utilisation des ressources nationales en charbon de bois et à remédier aux effets délétères de son commerce sur l'environnement, commerce qui peut exacerber la concurrence et les conflits autour de ressources naturelles limitées.

G. Généralités

174. Le Groupe d'experts recommande au Conseil de sécurité ce qui suit :

a) Envisager de prolonger la durée de son mandat pour que ce dernier cadre mieux avec l'approche pluriannuelle nécessaire pour mener à bien des tâches telles que le relevé des financements des Chabab ;

b) Envisager de modifier les exigences en matière de rapports qui lui incombent pour qu'il puisse mieux informer le Comité des questions d'actualité et stratégiques par les moyens suivants :

i) Substitution des rapports mensuels actuels par des rapports *ad hoc* ou thématiques ;

ii) Report des délais de présentation du rapport final de manière à ce que les consultations finales pour la rédaction se tiennent lorsque les parties prenantes et les partenaires ont le plus de disponibilités et pour lui donner le temps d'examiner les rapports périodiques du Gouvernement fédéral somalien ;

c) Envisager la création d'un mécanisme pour le régime de sanctions contre la Somalie ayant des fonctions similaires à celles du système de point focal établi dans la résolution 1730 (2006) dans le cadre d'un autre régime de sanctions, mécanisme qui permettrait au point focal de recevoir et de transmettre au Comité, pour examen, des communications adressées par des personnes qui ont été radiées de la Liste relative aux sanctions et des personnes qui estiment avoir fait l'objet de mesures de sanctions alors qu'il y avait erreur ou confusion sur la personne ou qu'elles ont été prises pour des personnes dont le nom est inscrit sur la Liste¹⁷⁵ ; ou, à défaut, envisager d'étendre les fonctions du système de point focal existant au régime de sanctions contre la Somalie ;

d) Envisager la mise en place d'un mécanisme qui traite de manière analogue la situation des personnes qui estiment avoir fait l'objet de mesures de sanctions mais qui ne relèvent d'aucune des catégories susmentionnées, c'est à dire dans des cas où il n'y a pas eu erreur ou confusion sur la personne et où elles n'ont pas été prises pour des personnes dont le nom est inscrit sur la Liste.

¹⁷⁵ Résolution 2161 (2014) du Conseil de sécurité, par. 63.

Annex 1.1: Mandate and appointment of the Panel of Experts

The mandate of the Panel of Experts on Somalia (“the Panel”) is contained in paragraph 29 of Security Council resolution 2498 (2019). The Panel’s mandate shall include the tasks as set out in paragraph 13 of resolution 2060 (2012) and updated in paragraph 41 of resolution 2093 (2013), paragraph 15 of resolution 2182 (2014), paragraph 23 of resolution 2036 (2012) and paragraph 29 of resolution 2444 (2018) as they relate to Somalia.

In accordance with paragraph 33 of resolution 2498 (2019), the Panel provided the Security Council Committee pursuant to resolution 751 (1992) concerning Somalia with a midterm update on 8 May 2020. The Panel also submitted monthly updates to the Committee throughout its mandate.

Travel was halted by the COVID-19 pandemic in March 2020, severely impacting investigations and resulting in the Panel members being divided in Africa, Asia and Europe. Several countries and entities have also expressed their inability to send timely responses to the Panel’s requests in the light of the pandemic. The inability of team members to be co-located and the absence from Nairobi, an information hub, negatively impacted the team’s work and underlined the imperative to remain regionally based with a joint office.

In addition, General Assembly resolution A/RES/67/254 regarding the 16-day advance booking of tickets, has resulted in a Secretariat policy of requiring a prior notice of 25 calendar days for any Panel travel, with waivers to the rule granted under exceptional circumstances. Due to the unique nature of the Panel’s work within the UN system, which requires significant flexibility in meeting with existing sources as well as identifying new ones, satisfying this travel requirement is often not feasible. This requirement has been increasingly stringently enforced, thereby impacting the ability of the Panel to effectively discharge its mandate.

In the course of their work, members of the Panel travelled to Belgium, Somalia, Turkey, and the United States of America.

The Panel of Experts was formally based in Nairobi and comprised the following experts: Natascha Hryckow (Coordinator), Nazanine Moshiri, up-to April 2020 (expert), Brian O’Sullivan (expert), Irene Raciti (expert) Matthew Rosbottom (expert) and Richard Zobot (expert).

Annex 1.2 : Review of Confidential Annex 2018 report (STRICTLY CONFIDENTIAL)*

Annex 2: Al-Shabaab Financing (STRICTLY CONFIDENTIAL)*

Annex 3.1: Al-Shabaab attacks within Somalia

IED incidents within Somalia

IED attacks spiked from April to June 2020 representing the third highest number of IED incidents recorded in a single quarter (149 incidents), only surpassed by January to March 2019 (172 incidents) and October to December 2018 (153 incidents). While incident numbers have increased, casualty rates have not risen at the same rate, showing a drop in the impact of devices from a casualty standpoint.¹ The relatively low level in casualty numbers from April to June 2020 is due to 48% of IEDs having been found and defused (71 of the 149 incidents).

The significant increase in incidents noted can be attributed to targeting of Ethiopian National Defence Forces (ENDF), both non-AMISOM and AMISOM, moving military convoys between Luq in Gedo region and Berdale and Baidoa in Bay region during this period. Fifty-two of the total 149 incidents between April and June 2020 (34%) targeted two separate convoys, one convoy in April 2020, and a second convoy in June 2020.² Of these 52 incidents only 11 were successful strikes against the convoys resulting in 7 injuries and 4 fatalities. Forty-one of the IEDs were found and cleared by security forces prior to initiation.

A continued high casualty rate against the Somali National Army (SNA) was recorded at a disproportionate rate when compared to AMISOM. AMISOM has been the assessed target in 32% of IED incidents from April to June 2020, resulting in reported four fatalities and six injuries. This contrasts with the SNA being targeted in 29% of IED incidents during the same period, resulting in 59 fatalities and 66 injuries, with a majority of these casualties being the result of incidents occurring mainly in Lower and Middle Shabelle.

¹ Reports from UNMAS-Somalia.

² Interview with UN staff members at Baidoa UN Office in May 2020 and email from UNMAS-Somalia on 17 August 2020.

Vehicle-borne improvised explosive device (VBIED) attacks within Somalia

Figure 1: Illustration of the yearly downward trend in the number of VBIED incidents within Somalia from 2016 to June 2020 (Only January to June for 2020). Source: UNMAS Somalia.

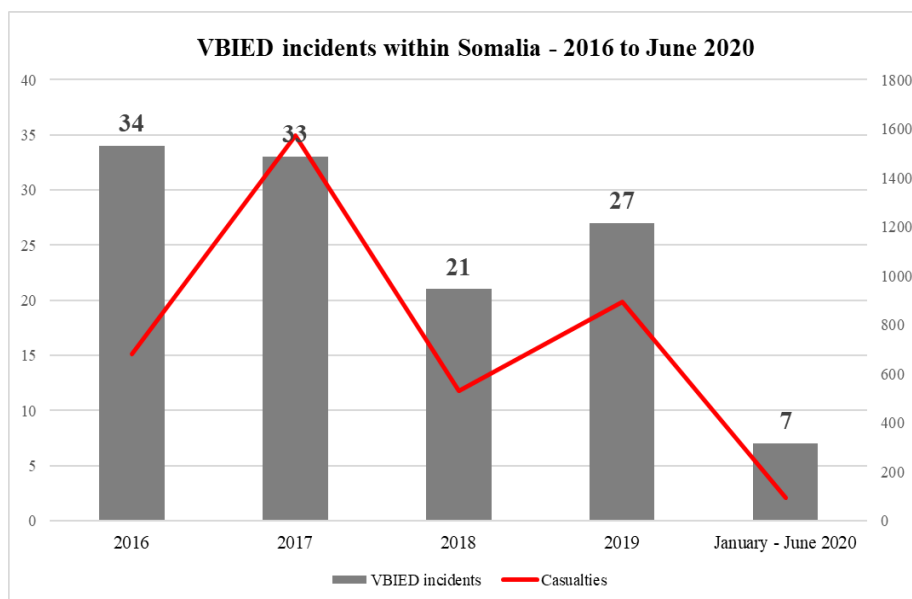
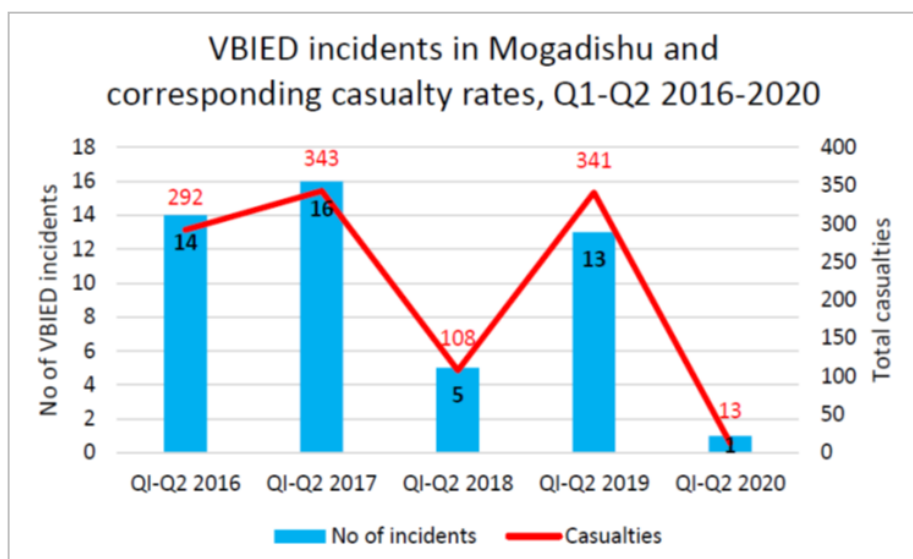


Figure 2: VBIED incidents reported in Mogadishu in the first two quarters in 2020 (January to June) compared with the previous five years for the same period. Source: UNMAS Somalia.



Significant person-borne IED (PBIED) attacks in Somalia during the Panel's current mandate*Seizure of a suicide vest in Baidoa*

On 2 March 2020, in Baidoa, South-West State, South West Police (SWP) recovered a suicide vest during an operation where three Al-Shabaab members reportedly tried to smuggle the suicide vest into Baidoa town. One of the militants was arrested while the others managed to escape. The vest was then handed over to AMISOM (see analysis of IED components in annex 5.1 and 5.2).

Attacks against TURKSOM camp

On 23 June 2020, a PBIED explosion occurred close to the entrance gate of the Turkey-Somalia Military training compound (TURKSOM) in Wadajir district, Mogadishu. The perpetrator's vest exploded shortly after a security guard tried to prevent the perpetrator from forcing himself into the compound. This attack killed the perpetrator, the security guard and two other people, also injuring three others.

Indirect Fire (IDF) mortar attacks against Aden Adde International Airport (AAIA)

Between February and May 2020, Al-Shabaab carried out six separate mortar attacks on the AAIA complex in Mogadishu, which represents the highest attack intensity recorded within the last six years.³ The launching area for most of these attacks are assessed to be the Wadajir district of Mogadishu. Wadajir was also the site of origin for four previous IDF attacks against AAIA in the final quarter of 2019.

In 2020, Al-Shabaab carried out six separate mortar attacks on the AAIA complex in Mogadishu.⁴

- On 17 February 2020 at 14:06, four 60 mm mortar rounds were fired in the direction of the UN compound within AAIA.
- On 1 March 2020 at 14:27, at least five 60 mm mortar rounds were fired at the complex.
- On 18 March 2020 at 19:12, three to four 60 mm mortar rounds landed in the UN compound.
- On 19 April 2020 at 19:05, seven 60mm mortar rounds were reportedly fired in the direction of AAIA, three of them impacted within the AAIA perimeter.
- On 26 April 2020 at 07:21, six mortars were reportedly fired in the direction of AAIA. Three of them impacted within AAIA, including one within the UN compound.

³ Statistics from UNMAS-Somalia.

⁴ In 2019, the Panel documented 81-mm mortar rounds used by Al-Shabaab during three attacks against the AAIA complex. See S/2019/858, annex 2.6.

- On 9 May 2020 at 18:24, five 60mm mortars were fired in the direction of AAIA, with four impacting within the UN compound and one inside of the AMISOM vehicle yard.

Annex 4.1 displays pictures of some mortar rounds used during these attacks.

Annex 3.2: Manda Bay attack -Military equipment destroyed by Al-Shabaab

Two aircraft and a number of vehicles were destroyed in the attack on the base.¹

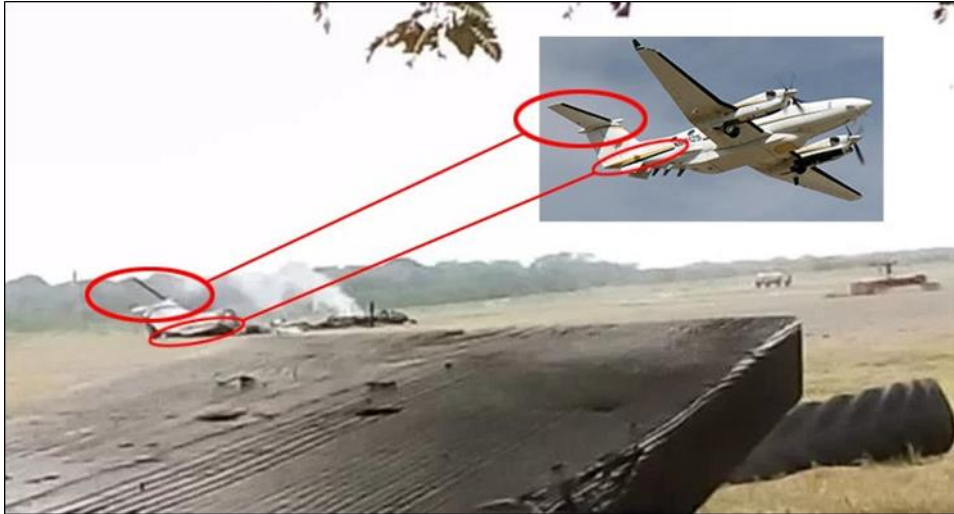
Figure 1: Image from Site Intelligence, 5 January 2020, showing a C-146A (military DHC-8) on fire.²



¹ AFRICOM press release on 23 January 2020, confirms destruction of one aircraft. After reviewing images released by Al-Shabaab, the Panel identified one C-146A (military version of the Dornier 328) allegedly destroyed in the attack, as well as the wreckage of a Beechcraft B300C King Air.

² Available at: <https://ent.siteintelgroup.com/Statements/shabaab-claims-raid-on-u-s-naval-base-in-kenya-provides-photo-documentation.html> (accessed on 23 January 2020).

Figure 2: Image allegedly taken in the aftermath of the attack showing the wreckage of a Beechcraft B300C King Air, 5 January 2020.³



³ available at: <https://theaviationist.com/2020/01/05/somali-terrorist-group-attacks-manda-bay-airfield-kenya-destroying-u-s-shadowy-surveillance-aircraft/> (Accessed on 20 January 2020).

Annex 3.3: Lower Shabelle operations

Figure 1 displays the advance of SNA/AMISOM troops in Sabiid, Barire and Awdheegle in August 2019, and Janaale on 17 March 2020.

The settlements that have been liberated are Sabiid Anole (April 2019), Barire (May 2019), Ceel Saliini (June 2019), Awdheegle (August 2019) and Janaale (March 2020).

Figure 1: Progression of the SNA/AMISOM troops in Lower Shabelle. Source: Map produced by the Panel.



Annex 4.1 Military equipment in the possession of Al-Shabaab

The Panel has documented several instances of the capture and use of arms, ammunition, and military equipment by Al-Shabaab during its current mandate.

Weapons and ammunition captured from Al-Shabaab

Manda bay attack

According to the documentation provided by a Member State, some of the weapons and ammunition retrieved in the aftermath of Manda Bay attack on 5 January 2020 have characteristics consistent with equipment previously owned by the FGS and AMISOM.

The Panel has traced one type 56-2 rifle to a consignment delivered to the FGS on 22 July 2017.¹ The weapon, which bears apparent FGS markings, was subsequently distributed to the SNA in Sector 60, in Baidoa, South-West State, between November and December 2017.²

Figure 1: Type 56-2 rifle recovered from the Manda Bay attack, 5 January 2020, bearing serial number 4066361 and marking SO XDS-2017.



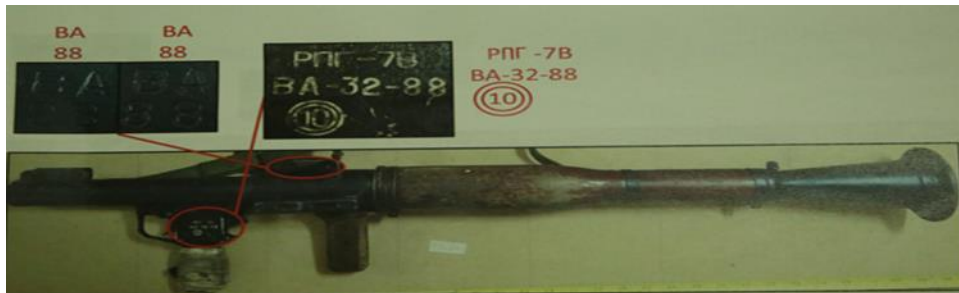
One of the RPG-7Vs used by Al-Shabaab in the attack has characteristics consistent with a number of RPG-7Vs documented by the Panel at the Halane Central Armoury in Mogadishu on 26 April 2017.³

¹ Shipment from the People's Republic of China.

² Documentation on distribution of weapons in Sector 60, reviewed by the Panel on 14 March 2018, indicating the names and fingerprints of soldiers as well as serial numbers of weapons.

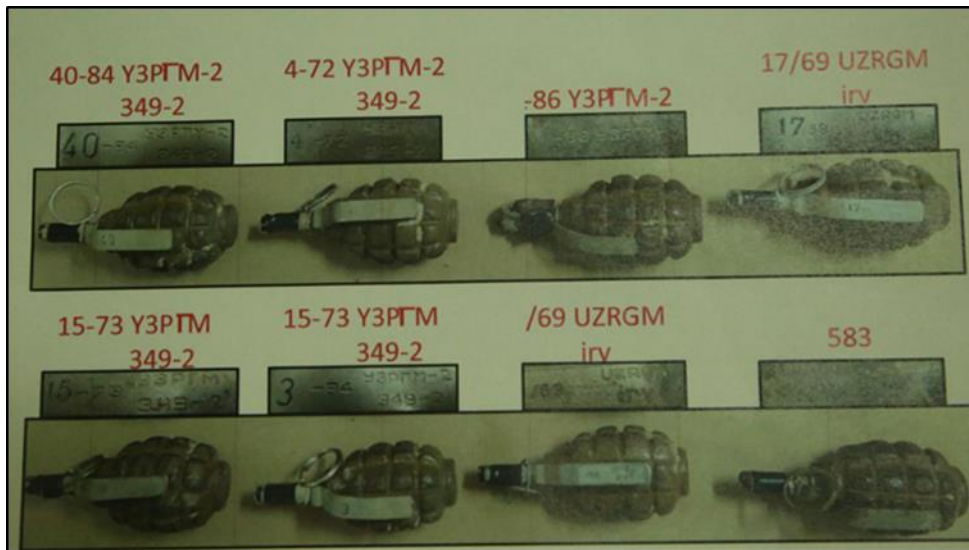
³ The military equipment documented by the Panel was among a consignment AMISOM provided to the Transitional Federal Government (TFG). The RPG-7Vs hold the same factory number (10), which corresponds to the company JSCo in Bulgaria.

Figure 2: RPG-7V captured during the Manda Bay Attack, 5 January 2020.



At least eight of the hand grenades recovered from the scene of the Manda Bay attack are consistent with those used by Al-Shabaab in an attack in Mogadishu in November 2018.⁴ They also bear similarities with those captured from Al-Shabaab by the Uganda People's Defence Forces in Lower Shabelle in March 2018.⁵

Figure 3: Hand grenades recovered at Manda Bay, 5 January 2020.



⁴ See S/2019/858, annex 2.6.

⁵ See S/2018/1002 paras 47-49 and S/2019/858, annex 1.3.

Figures 4 and 5: Unexploded hand grenades captured from Al-Shabaab in Mogadishu in November 2018 (image on the left). Hand grenade pin seized from Al-Shabaab in Bulo Mareer by the Uganda People's Defence Forces in March 2018 (image on the right).



One of the PG-7 rounds retrieved from the scene of the Manda Bay attack has characteristics consistent with the 27,000 rounds of PG-7s delivered to the FGS in January 2018.⁶

Figure 6: PG-7 round captured during Manda Bay Attack, 5 January 2020.

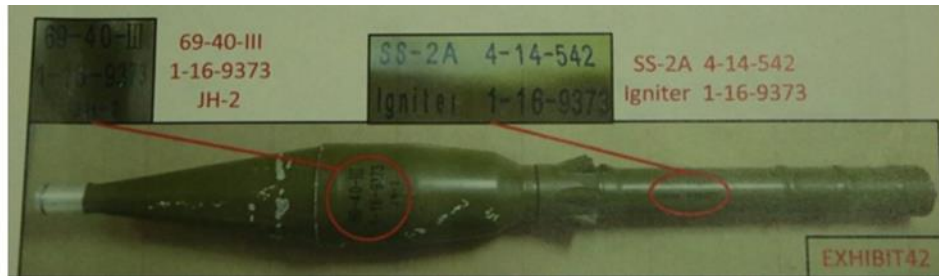


Another of the PG-7 rounds found at the Manda Bay scene, has similar characteristics to PG-7 rounds documented by the Panel at Halane Central Armoury in Mogadishu on 11 June 2018.⁷

⁶ Shipment from the Kingdom of Saudi Arabia.

⁷ The Panel documented the markings “69-4-III/1-16-9373” at the Halane Armoury in Mogadishu, on 11 June 2018.

Figure 7: PG-7 round captured during Manda Bay attack, 5 January 2020.



On 27 April 2020, the Panel provided the Office of the National Security Advisor (ONSA) with all information regarding its investigation into weapons used by Al-Shabaab in the Manda Bay attack. The Panel thus continues to investigate, with the cooperation of the ONSA, at which point FGS-owned weapons entered the illicit sphere.

Weapons captured from Al-Shabaab by AMISOM

On 28 February 2020, AMISOM handed over a cache of weapons captured from Al-Shabaab to the FGS.⁸ Both the FGS and AMISOM shared with the Panel the handover certificate which included the registration of 33 weapons.⁹

Figure 8: Picture contained in AMISOM statement dated 28 February 2020 showing handover of weapons to the FGS.¹⁰

⁸ Interview with the National WAM Focal Point on 19 April 2020. See also AMISOM press statement available at: <https://amisom-au.org/2020/02/amisom-hands-over-captured-weapons-to-government-of-somalia/>.

⁹ This certificate was signed by the National Security Adviser for the FGS and the Special Representatives of the Chairperson of the AU Commission for AMISOM.

¹⁰ Source: AMISOM press statement available at: <https://amisom-au.org/2020/02/amisom-hands-over-captured-weapons-to-government-of-somalia/>.



The Office of the National Security Adviser (ONSA) has also provided the Panel with pictures of some of these weapons. Among the weapons, the Panel found three assault rifles that have characteristics consistent with weapons previously delivered to the FGS.

One type VZ.58 (AK-pattern assault rifle) found among the 33 weapons bears the SNA marking “SO XDS 2015” and serial number 18110. The Panel has documented this rifle as having been delivered to the FGS on 13 September 2014.¹¹

Figure 9: AK-pattern rifle bearing serial number 18110.



¹¹ Shipment from the United Arab Emirates.

One AK-pattern rifle, serial “UE 6778” was identified as having been delivered to the FGS in 2013 by Uganda.

Figure 10: AK-pattern rifle bearing serial number UE 6788.



Among the 33 weapons documented in the certificate, the Panel identified an assault rifle (called “submachine gun” in the certificate) for which the serial number 167553 could correspond to an AK-pattern rifle delivered to the FGS in the same shipment as the one reported above on 13 September 2014 (serial number: 67553). It is the practice of the Somali security forces to record only the final five digits of a weapon’s serial number in the notifications or in the logbooks. No picture of this weapon is available.

The Panel is examining other possible matches between weapons documented in the certificate and available pictures of weapons delivered to the FGS in the past. This certificate, which represents a first step for weapons tracing, is expected to be further enhanced by AMISOM to include date and location of the seizures, exact type of weapons and pictures.

Al-Shabaab mortar attacks on Aden Adde International Airport (AAIA)

In 2020, Al-Shabaab carried out six separate mortar attacks on the AAIA complex in Mogadishu. On 17 February 2020, four 60-mm mortar rounds were fired in the direction of the UN compound within AAIA. According to an analysis of the tail fins, the mortars were produced by multiple manufacturers.

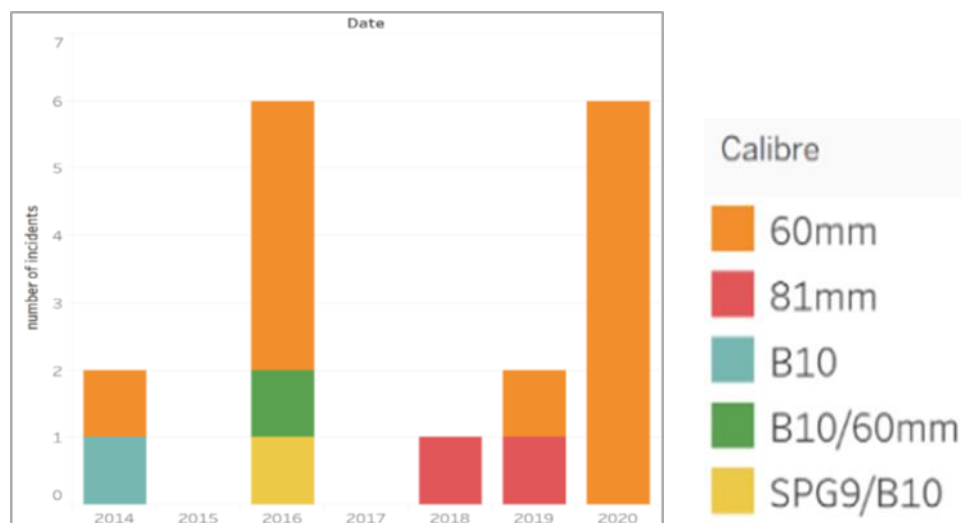
Figures 11 and 12: Two unexploded 60-mm mortar rounds found in the aftermath of the attack on 17 February 2020. One has characteristics consistent with a 60-mm HE type 63 mortar round, manufactured in the Democratic People's Republic of Korea (picture on the left). The other has characteristics consistent with 60-mm HE M73 mortar round manufactured in the former Yugoslavia (picture on the right).



In 2019, the Panel documented 81-mm mortar rounds used by Al-Shabaab during three attacks against the AAIA complex.¹²

A report provided to the Panel by the United Nations Mine Action Service (UNMAS)-Somalia also reveals that Al-Shabaab has already used a SPG-9 (73-mm tripod-mounted recoilless gun) and a B10 (81-mm recoilless gun) to target AAIA in 2016.

Figure 13: Charts from a UNMAS-Somalia document showing the indirect fire (IDF) incidents per year targeting AAIA.



FGS Military equipment captured by Al-Shabaab

El Salini attack on 19 February 2020

On 19 February 2020, Al-Shabaab attacked the Somali National Army (SNA) bases of El Salini and Qoryooley, in Lower Shabelle. At least twelve SNA soldiers were killed during the attack. Al-Shabaab captured weapons, anti-aircraft guns and ammunition from the bases. Photographs subsequently released by Al-Shabaab-affiliated media outlets reportedly depict the military equipment seized by the group,

¹² See S/2019/858, annex 2.6.

including vehicles mounted with type 85 anti-aircraft, 12.7-mm heavy machine guns, as well as AK-patterned assault rifles, ammunition and military uniforms.¹³ This is the second major attack on El Salini base in the last year. On 22 September 2019, Al-Shabaab also captured vehicles, anti-aircraft guns and large quantities of ammunition from the base.¹⁴

Figure 14: Military equipment reportedly seized by Al-Shabaab showing vehicles mounted with type 85 anti-aircraft, 12.7 mm heavy machine guns, RPG-7 launchers, AK-pattern assault rifles, ammunition and military uniforms.



¹³ Available at: <https://somalimemo.net/articles/12462/Al-Shabaab-Oo-Soo-Bandhigay-Gaadiid-iyo-Hub-ay-Ku-Qabsatay-Dagaalkii-Deegaanka-Ceelsaliini-Sawirro> dated 22 February 2020 (accessed on 21 April 2020).

¹⁴ See S/2019/858, para. 119.

Figures 15 and 16: Toyota pick-up trucks mounted with type 85 anti-aircraft, 12.7-mm heavy machine guns.



**Annex 4.2: Data collection system for weapons owned by the Somali Police Force
(STRICTLY CONFIDENTIAL)***

Annex 4.3: Notifications of consignments of weapons and ammunition - August 2019 to August 2020 (STRICTLY CONFIDENTIAL)*

Annex 4.4: Consignments of weapons and ammunition notified and delivered since the partial lifting of the arms embargo (STRICTLY CONFIDENTIAL)*

Annex 4.5: Weapons and ammunition delivered since the partial lifting of the arms embargo (STRICTLY CONFIDENTIAL)*

Annex 4.6: Analysis of the February 2020 FGS periodic report (STRICTLY CONFIDENTIAL)*

Annex 4.7: Supplying of military equipment to the Puntland Maritime Police Force Base

In the course of March 2020, the Panel has received reports of a delivery of military equipment to the Puntland Maritime Police Force (PMPF) based in Bosaso.

The Panel has interviewed three independent sources in Puntland with direct knowledge of the consignment who asserted that the shipment included military equipment.

The Panel obtained the flight plan (see figure 1), confirming the presence, on 5 March 2020, of a military transport aircraft operated by the United Arab Emirates (UAE) air force identified as UAF 1225 (see figure 2).

Figure 1: Extract of the flight plan, dated 5 March 2020, displaying the C-17 identification and its route from Bosaso Airport (code IACO: HCMF) to Abu Dhabi International airport (OMAA).

Department of Transportation
Federal Aviation Administration

International Flight Plan

PRIORITY: FF

ADDRESSEE(S): HCMFZPZX OYSCZQZX OMAAZAZX OMAGZRX

FILING TIME: 05 MAR 20

ORIGINATOR: []

SPECIFIC IDENTIFICATION OF ADDRESSEE(S) AND/OR ORIGINATOR

3 MESSAGE TYPE: (FPL)

7 AIRCRAFT IDENTIFICATION: UAF 1225

8 FLIGHT RULES: 1

TYPE OF FLIGHT: M

9 NUMBER: []

TYPE OF AIRCRAFT: C17

WAKE TURBULENCE CAT.: 1

10 EQUIPMENT: SDEIFGHIJ56MIRTUWXY/HD1

13 DEPARTURE AERODROME: HCMF

TIME: 14:30

15 CRUISING SPEED: N0473

LEVEL: F330

ROUTE: DCT AXIKU UP 4036 BOMIX UP 403 RIGAM
B400 IMKAD/NEW73F330B 400 DAXAM P310 DED SA R401 HAI/N0476F320
R401 DOLFI 2855 SODEX N563 NOB10 DCT

16 DESTINATION: OMAA

TOTAL EST HR MIN: 02 14

ALTN AERODROME: []

2ND ALTN AERODROME: []

Figure 2: Picture taken at Bosaso Airport, on 5 March 2020, showing the C-17.



The Panel sent correspondence dated 8 April 2020 to the UAE requesting information on this delivery. The response is still pending. Paragraph 15 of resolution 2498 (2019) stipulates that a State or international, regional or subregional organisation delivering any weapon and military equipment, technical advice, financial and other assistance, and training related to military activities to Somali security sector institutions other than those of the FGS, pursuant to paragraph 10 or 12 of the same resolution, has responsibility for seeking approval from or notifying the Committee, as applicable, for any deliveries of those items, advice, assistance or training .

The Panel has also engaged with the Puntland authorities requesting the cargo manifest of this shipment, without any response at the time of writing.

Annex 4.8 - Yemen-Puntland arms smuggling networks (STRICTLY CONFIDENTIAL)*

Annex 5.1: IED components (STRICTLY CONFIDENTIAL)*

**Annex 5.2: Diversity of switches used to trigger the explosion of IEDs
(STRICTLY CONFIDENTIAL)***

Annex 5.3: Supplying of IED components to Somalia

The Panel is investigating, with the support of the United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC), the prevalence and origins of items listed in Annex C of resolution 2498 (2019) that have been exported to Somalia.

The Global Maritime Crime Programme (GMCP) of UNODC, is currently conducting a comprehensive review of trade data since 2017. Further work is being carried out to seek details of maritime routes, flag vessels and ports of unloading, with an aim to provide understanding of major maritime routes for explosive materials, precursors and components that can be used in the construction of IEDs.

During its current mandate, the Panel has worked in close cooperation with the GMCP in order to understand the exportation to Somalia of items listed in Annex C of resolution 2498 (2019). The results displayed below are based on information collected from the United Nations International Trade Statistics Database (Comtrade) as of 17 August 2020.

Comtrade is an international Trade Statistics Database, listing exportation and importation of goods all over the world. Comtrade data is based on reports from supplying and receiving Member States. Insofar as Somalia has not reported to Comtrade since 1982, information provided below are based on reported exportations from Member States to Somalia (partner code: 706).

UN Comtrade is using the Standard International Trade Classification (SITC), classification of goods used to classify the exports and imports of a country to enable comparing different countries and years. The classification system is maintained by the United Nations. The Harmonized System (HS) - six-digit code system administrated by the World Customs Organization (WCO) for import and export classification systems – is also used in this database.

Codes used by Comtrade for categories of goods do however not align, in some areas, with the specific items listed in Annex C of resolution 2498 (2019). There is also no specific requirement to report the details (at four and six-digit level) for all the commodities.¹⁵ This creates a challenge when analysing exports under categories such as 36, which covers “Explosives; pyrotechnic products; matches; pyrophoric alloys; certain combustible preparations”. Category 36 ranges from items listed in Part 1 of Annex C of resolution 2498 (2019) (for example, ‘detonating caps’ are referred to as HS: 3603005000 and propellant powders used in the construction of vehicle air bags as HS: 3601000010).¹⁶

Notwithstanding these reservations, the Panel has been able to collect information related to the explosive precursors listed in Annex C and to explosives. This represents the first phase of its ongoing research.

AMMONIUM NITRATE FERTILISER

Year	Exporting MS	Substance (code)	Quantity – net weight equivalent in kg
2019	India	310230	110,000
2018			Nil
2017	Oman	310280	22 044

¹⁵ Exchange of emails with Comtrade on 20 August 2020.

¹⁶ <https://www.trade-tariff.service.gov.uk/chapters/36?currency=EUR&day=18&month=8&year=2020>.

	UAE	310280	88,700
--	-----	--------	--------

Comtrade codes searched under the category “Fertilizers, mineral or chemical”:

- HS 310230: Ammonium nitrate, whether in aqueous solution.
- HS 310240: Ammonium nitrate with calcium carbonate or other inorganic non-fertilizing substances.
- HS 310260: Nitrogenous double salts and mixtures of calcium nitrate and ammonium nitrate.
- HS 310280: Mixtures of urea and ammonium nitrate in aqueous or ammoniacal solution.

POTASSIUM NITRATE:

The last significant exportation of potassium nitrate to Somalia recorded by Comtrade was by Kenya in 2017. No exports were reported in 2018. While in 2019, according to data available in Comtrade, India exported 1kg of potassium nitrate to Somalia.

Year	Exporting MS	Substance (code)	Quantity – net weight equivalent in kg
2019	India	283421	1
2018			Nil
2017	Kenya	283421	39,950

Codes searched under this category:

- HS 283421 nitrates; of potassium.
- SITC 52352 (potassium nitrate).

SODIUM CHLORATE

According to Comtrade data, sodium chlorate (code: 282911 Chlorates; of sodium) is a substance for which no shipments have been reported to Somalia from 2017 to 2019.

NITRIC ACID

In 2019 more than 127 tons of nitric/sulphonitric acid were exported to Somalia, following significant increases between 2017 and 2018.

Year	Exporting MS	Substance (code)	Quantity – net weight equivalent in kg
2019	India	2808	127,600
2018	Kenya	2808	11,320
	UAE	2808	21,000
2017	Kenya	2808	12,180

Codes searched under this category:

- HS 2808: Nitric Acid, sulphonitric acids.
- HS 280800: Nitric Acid, sulphonitric acids.

SULPHURIC ACID

In 2019 more than 334 tons of sulphuric acid were exported to Somalia, with a surge between 2017 and 2018.¹⁷

¹⁷ Quantities listed for 2019 may increase, as at the time of writing, not all reports were available for data pertaining to year 2019.

The Panel sent, in August 2019, a letter to each of the exporting Member States listed in this table to request more information on the consignees of sulphuric acid in Somalia.¹⁸

Year	Exporting MS	Substance (code)	Quantity – net weight equivalent in kg
2019	India	2807	33,4602
2018	China	2807	25,600
	Ethiopia	2807	10,028
	Greece	2807	4,800
	Jordan	2807	24,975
	Kenya	2807	27,025
	Oman	2807	114,900
	Saudi Arabia	2807	165,760
	India	2807	383,710
	UAE	2807	33,5132
2017	Kenya	2807	1,560
	Netherlands	2807	685
	UAE	2807	87,765

Codes searched under this category:

- HS 2807: Sulphuric acid, oleum (Inorganic chemical elements)
- HS 280700: Sulphuric acid, oleum
- SITC 51334: Inorganic chemical elements

EXPLOSIVE AND COMBUSTIBLE ITEMS

Research of exports under the general category 36 (Explosives; pyrotechnic products; matches; pyrophoric alloys; certain combustible preparations) is made difficult by the fact that for some goods, there is no corresponding entry or amount in the four and six-digit categories.

Year	Exporting MS	Substance (code)	Quantity – value in USD
2019	France	36	\$492
	Pakistan	36	\$3,0648
	Turkey	36	\$135,328
	UK	36	\$9,329
2018	Oman	36	\$8,481
	Pakistan	36	\$46,121
	Ukraine	36	\$16,280
	UAE	36	\$21,668
	UK	36	\$16,720
2017	Egypt	36	\$30,123
	Netherlands	36	\$37,016
	Pakistan	36	\$40,867
	UAE	36	\$15,156
	UK	36	\$20,939

Codes searched under this category:

- 3601: Explosives, propellant powders.
- 2602: Explosives other than propellant powders.

¹⁸ Responses are still pending.

- 3603/360300: Safety fuses; detonating fuses; percussion or detonating caps; igniters; electric detonators.
- 3604/360490: Fireworks, signaling flares, rain rockets, fog signals and other pyrotechnic articles.
- 3605: Other than pyrotechnic articles of 3604.

Seizure of illicit shipment by the HMAS Ballarat

A seizure of an illicit shipment of 697 bags of chemical fertilizer has been carried out by the Australian frigate HMAS Ballarat on 28 June 2019 in the Arabian sea.¹⁹ According to the report conveyed by the HMAS Ballarat boarding team, the dhow departed from Bandar Abbas (Islamic Republic of Iran) on 19 June 2019 and its intended destination was Somalia and Yemen.²⁰ This report suggested that the composition of the chemical fertilizer was ammonium nitrate.²¹

¹⁹ See S/2019/858, para. 27

²⁰ Letter from the Australian Government dated 16 December 2019.

²¹ Ibid. Further analysis of the fertilizer is impossible as no samples were taken prior to the disposal of the items seized.

Annex 6. Attacks against humanitarian NGOs in Somalia

Table 1: Critical incidents targeting humanitarian NGOs, January to July 2020.

Date of event	Type of event	Perpetrator	Region	No. of NGO staff affected	Outcome of the event	Date
2 February 2020	Abduction	Al-Shabaab	Gedo	5	Liberated with ransom	18 February 2020
10 April 2020	Abduction	Al-Shabaab	Bay	2	Liberated with ransom	13 May 2020
8 May 2020	Abduction	Al-Shabaab	Lower Juba	3	Liberated with ransom	5 July 2020
18 May 2020	Abduction	Al-Shabaab	Gedo	3	Liberated with ransom	26 July 2020
23 May 2020	Killing	Al-Shabaab	Bay	1	1 death, 3 injured	23 May 2020
5 June 2020	Abduction	Under investigation	Lower Shabelle	7	Liberated with ransom	7 June 2020
27 June 2020	Killing	Under investigation	Lower Shabelle	7	8 deaths	28 June 2020

Annex 7.1. Al-Shabaab Economic Blockade in Dinsor

In 2017, the Somalia and Eritrea Monitoring Group documented Al-Shabaab economic blockades in the regions of Bay, Bakool, Galgadud, Hiran, Lower Shabelle and Mudug.¹ During 2020, the Panel observed the enforcement of economic blockades in Bay and Hiran, particularly in the second quarter of 2020, in the towns of Marka, Belet Weyne and Dinsor.

Al-Shabaab enforcement of the economic blockade on Dinsor intensified in April 2020, when the group conducted a series of attacks targeting the transport of commercial goods to the town (see Table 1 below).² In late April 2020, Al-Shabaab ordered the community to leave Dinsor town, circulating threatening messages warning the population to move to the areas controlled by the group to avoid any harm that would be caused to civilians by the “siege” and the operations conducted against “the enemy in control of the town”. The message further banned the population of surrounding villages from bringing items such as milk, wood, building material, food and animals into the town (see Figure 1 below).³

In April 2020, the Panel recorded 14 incidents where carts transporting food and other products from Baidoa to Dinsor were burnt, while owners were arrested and interrogated by Al-Shabaab.⁴ The economic blockade imposed by Al-Shabaab coupled with the closure of the airspace to passenger flights during the COVID-19 pandemic, resulted in a sharp increase of food prices in town.⁵ As a result, several households started departing Dinsor, with some reportedly moving to areas controlled by the group.⁶ Internally Displaced Persons (IDPs) from Dinsor reached Baidoa and Bardheere towns, citing among the reasons for displacement the economic blockade by Al-Shabaab.⁷ Some IDPs reportedly moved to villages around Dinsor, including Gurbaan, Misra, and Yaaqbaraawe, which are controlled by Al-Shabaab.⁸

Table 1: Al-Shabaab Incidents recorded by the Panel in Dinsor and surrounding villages, April to May 2020.

Date of event	Type of event	Perpetrator	Type of victim	No. of victims	Geographic location
April 2020	Targeted killing	Al-Shabaab	Government security officers	3	Buulo Jadidd
April 2020	Destruction of resources	Al-Shabaab	Animals (donkeys)	5	Tuungar Hoosle
April 2020	Destruction of resources	Al-Shabaab	Animals (donkeys)	5	Garasfuur

¹ See [S/2017/924](#), para 160 (d).

² Telephone interviews with local sources, and email exchange with two UN agencies in June and July 2020.

³ Telephone interview with local sources and business owners in Dinsor on 7 May, 9 June, 29 June and 24 July 2020.

⁴ Ibid.

⁵ Telephone interview with local business owners, 9 June 2020.

⁶ Telephone interviews with local sources, and email exchange with two UN agencies in June and July 2020.

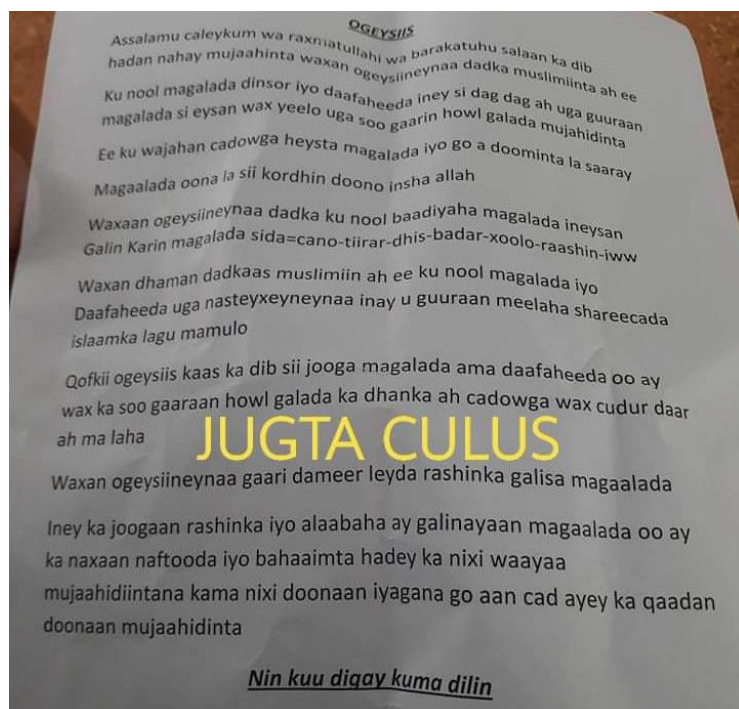
⁷ Email exchange with UN agency officials on 3 and 11 July 2020.

⁸ Telephone interview with local sources on 24 July 2020.

12 May 2020	Assassination attempt of local authority (hand grenade)	Al-Shabaab	NGO, INGO staff	3	Dinsor
23 May 2020	Assassination (IED)	Al-Shabaab	Women's leader, bystanders	5	Dinsor

Figure 1: Al-Shabaab notice appeared in Dinsor at the end of April 2020.

Translation: “We/mujahidin/fighters are giving notice to the people, Muslim/believers living in Dinsor town and its surroundings to leave as soon as possible in order to avoid any harm resulting from the fighters’ operations targeting the enemy in control of the town and from the siege which will be intensified. We are also notifying the people from the surrounding villages that they cannot deliver items like milk, wooden pillars, building sticks, cereals, livestock, food, etc. We are also warning all the people living in this town and its surroundings to move to towns/places governed under the Islamic law. Whoever does not move out of Dinsor town and its surroundings after this notice and is harmed by our operations, which is, specifically targeting the enemy, has no excuse. We are also telling the donkey cart owners to have mercy of their lives and that of their animals and stop bringing food and other items into the town. If they do not comply, the fighters/mujahidin will not have mercy and will punish the donkey carts owners



Annex 7.2. Al-Shabaab Child recruitment and Forced Displacement of communities

From December 2019 throughout June 2020, the Panel documented a child recruitment campaign by Al-Shabaab in Bay, Bakool and Lower Shabelle. The investigation highlighted how Al-Shabaab targeted specific communities perceived to be ideologically distant from the group and aligned to the Federal Government of Somalia. The investigation also revealed how communities that resisted Al-Shabaab's demands for children were subjected to attacks, abductions and forced displacement by the group over an extended period of time.

Al-Shabaab recruitment campaign targeting the Leysan and Bananey communities in Bay region

In December 2019, Al-Shabaab demanded that the Leysan and Bananey communities from Toosweyne, an area comprising 32 villages in Berdaale District, around 55 kilometres west of Baidoa town provide Al-Shabaab with 100 boys, between 10 and 15 years, as well as a contribution of \$200,000 for the financial support of the children.¹ In response to these requests, the communities expelled a *quranic* teacher from Toosweyne, whom they accused of indoctrinating their youth to support Al-Shabaab, and decided that no children were to be handed over to the group.²

On 20 December 2019, Al-Shabaab summoned three community leaders from Toosweyne to Bula Hawa Wediya, a village controlled by Al-Shabaab, located 10 kilometers from Bardale, to discuss the expulsion of the *quranic* teacher. Once in Bula Hawa Wediya, the three leaders were detained and transferred to Idaale, an Al-Shabaab stronghold in Bay region. The abducted community leaders are Sheikh Abdinasir Sheikh Abdirahman, 35 years old and a descendant of the late Sheikh Bananey, the spiritual leader of the Bananey community, Yacqub Mohamed Hassan, around 55 years old, and Kheyrudin Hassan Yusuf, 35 years old.³

In April 2020, Al-Shabaab reiterated the request for children to the Bananey community in Toosweyne, issuing an ultimatum for the end of Ramadan. The community again refused to comply with the request. On 17 May 2020, another two elders from the Bananey community, Abdishakur Mohamed Mursal and Abdilasis Mohamed Moalim, were summoned by Al-Shabaab and arrested. The two elders are reportedly detained in Bulo Fulay, an Al-Shabaab stronghold in Bay region.⁴

The community has not received requests for ransom for the liberation of the five elders. Their arrest, according to relatives and sources from the Bananey community interviewed by the Panel, is an attempt to break the resistance that the community is posing to Al-Shabaab's demands for children and financial support. At the time of writing the five elders remained in Al-Shabaab captivity in Bulo Fulay and Idaale.

The Panel was also informed that the Toosweyne area has been abandoned by the local community with an estimated 2,645 households moving to Berdale District

¹ The communities inhabiting the area are from Digil and Mirifle clans, but majority are from the Laysan subclan. These communities follow a particular Muslim Sufi order, the Qadiriyya. Since 2014, the Bananey community, also present in Lower Shabelle, has been subjected to a number of abuses by Al-Shabaab, including child recruitment, forced displacement, destruction of property and heavy taxation. See [S/2018/1002](#) para 144. Telephone interviews and exchange of emails with members of the Leysan and Bananey community from Toosweyne and Bay, political activists from Baidoa; district and regional authority officials, June and July 2020. Villages include Abrana, Aluja, Barkaley, Dania, Dhaifa. Dheyba, Foolfeyle, Koraano, Laajiya, Majido, Taliiza, Tilwa.

² Telephone interviews with relatives of the five abducted elders, 14 and 15 July 2020.

³ Ibid.

⁴ Ibid.

between December 2019 and May 2020.⁵ Humanitarian actors in Bay area confirmed the movement of populations originating from Toosweyne and surrounding villages, inhabited by the Leysan and Bananey communities.⁶

Local sources interviewed by the Panel identified the Al-Shabaab group responsible for harassing the Leysan community as being led by the Berdale District Commissioner for Al-Shabaab and comprising some 200 fighters.⁷

Al-Shabaab targeting the community in Huddur, Bakool region, and clan mobilization

In March 2020, Al-Shabaab militants approached the elders and community leaders of eleven villages in Huddur District,⁸ Bakool region, and ordered the community to provide children to the group, including financial support for the children. Al-Shabaab also threatened that those who would not comply would have their properties evicted and would be expelled from the villages.⁹ According to the community, since 2014 they have been victims of continuous intimidation attempts, sanctions and forced evictions from Al-Shabaab.¹⁰ The communities in these villages, mainly farmers and herders, linked their targeting to perceived connections to Muqtar Robow, a previous high ranking member of Al-Shabaab.¹¹

The communities mobilised their clan militia, the Caaro-Caaro (Spider) militia, to protect their communities citing inaction by authorities.¹² The militia mobilized troops in Huddur, Baidoa and Berdale and reportedly clashed with Al-Shabaab fighters on at least three occasions.¹³ On 6 June 2020 in Abal, the militia claims to have killed 35 Al-Shabaab fighters and seized weapons from the group.¹⁴ On 7 July 2020, the militia carried out an operation in Gofgadud, 30 kilometers south of Baidoa, killing two Al-Shabaab fighters. Further operations were conducted on 10 July 2020 in two villages around Berdale. As a result, eleven Al-Shabaab fighters were reportedly killed and seven injured.¹⁵

On 14 July 2020, in response to these operations in Huddur, Berdale and Baidoa, Al-Shabaab abducted 60 community members from the Leysan and other minority clans

⁵ According to the Somali Health and Demographic Survey 2020, the average household size in Somalia is 6.2 persons. Somali Health and Demographic Survey 2020, Directorate of National Statistics, Federal Government of Somalia, available at:

https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Som%20Gvt%20UNFPA%20Press%20Release_SHDS%20Rpt%20Launch_29-04-20_Final.pdf. Telephone interviews and exchange of emails with members of the Leysan and Bananey community from Toosweyne and Bay, officials of UN agencies; district and regional authority officials, June and July 2020.

⁶ Exchange of emails with officials of UN agencies, 23 and 27 July 2020.

⁷ Telephone interview with Leysan community members on 1 and 7 July 2020

⁸ Villages included Abal, Shabelow, Orkool, Hareera Jiifa and Shangalow.

⁹ Telephone interviews with members of the community in Huddur and Bakool area and with a political activist in Bay, June and July 2020.

¹⁰ See S/2018/1002.

¹¹ After his defection from Al-Shabaab in 2012, Muqtar Robow Ali reportedly remained hidden in the villages around Huddur, his area of origin, together with his men, who had also defected from Al-Shabaab. The Panel received reports from local sources in Huddur area that their community was often under pressure from Al-Shabaab enduring intimidation, forced child recruitment, taxation, arrests and interrogations concerning Muqtar Robow's whereabouts and force numbers.

¹² Telephone interview with a community representative from Huddur on 6 June 2020.

¹³ Telephone interview with a political activist in Bay, June and July 2020.

¹⁴ Telephone interview with a Leysan community member with direct contacts with the Robow's militia, 6 June, 7 and 11 July 2020.

¹⁵ Ibid.

and held them in Idaale until it negotiated a truce with the Caaro-Caaro militia and the Leysan community. The 60 were reportedly liberated on 18 July 2020.¹⁶

Al-Shabaab targeting the Bananey community in Awjabe, Lower Shabelle

On 25 June 2020, after six months of pressure from Al-Shabaab, 15 children from the Bananey community in Awjabe, a village in Kurtunwarey District, in Lower Shabelle, were handed over to Al-Shabaab. The community was also requested to provide to the group a monthly payment of \$150 per child. The Panel received from the community a list with the names of the 15 children, most of them between 10 and 15 years old, and was informed that they were kept in Towfiik, a village controlled by Al-Shabaab located between Kunya Barow and Bula Mareer, in Lower Shabelle.¹⁷ On 15 August 2020, sources within the Bananey community informed the Panel that Al-Shabaab had moved the children from Towfiik to an unknown location. The Panel received an update on 20 August 2020, that the children had been returned to their community but that Al-Shabaab continued to threaten their future security. The community linked the return of the children to the pressure put on the group by an SNA operation carried out on 14 August 2020 to liberate Kurtunwarey district.

The Panel also received reports that at least another 250 children, abducted or recruited by Al-Shabaab from different villages in Lower Shabelle, including Bisig Edaa and Toratorow, were kept in a *madrassa* in Towfiiq by Al-Shabaab.

¹⁶ Telephone interviews with members of the community in Huddur and Bakool area and with a political activist in Bay, 19 July 2020.

¹⁷ Telephone interview with members of the community from Awjabe, 6, 10 and 12 August 2020.

Annex 7.3 Civilian plane shot down in Bardale

Figure 1: Waybill detailing INTERSOS shipment to Bardale.

INTER SOS
 E: logistic.somalia@intersos.org

WAYBILL / DELIVERY NOTE

DATE: 15/12/20 WAREHOUSE: Bardale NUMBER: 014

CONSIGNEE NAME AND ADDRESS INTER SOS Baidoa to INTER SOS BERDALE		TRANSPORTER DETAILERS TRANSPORTER NAME ALI HASSAN		MEANS OF	
VEHICLE No. (1) Aiplan-5YAXO (2)				ROAD <input type="checkbox"/>	
				RAIL <input type="checkbox"/>	
				AIR <input checked="" type="checkbox"/>	
				SEA <input type="checkbox"/>	



ITEM DESCRIPTION	TRACKING / LPO NO. / DONOR	UOM	QUANTITY	WEIGHT	VOLUME(M)	REQUISITION	REMARKS
1 LLIN'S MOSQUITO NET			125 Bales				all GAK 60 IN GOOD
2 HATS for for... for construction			400 pcs				condition
3 Heavy duty gloves for construction			400 pcs				
4 BENEFICIARY Voucher Card for the Trucks			1000 pcs				
5 BANANA for... to Bardale			1 pcs				
COMMENTS / REMARKS BY SENDER			TOTAL		COMMENTS / REMARKS BY RECEIVER		

COMMODITIES LOADED	DATE	DESIGNATION	NAME	SIGNATURE	LOCATION	CONDITION
LOADED BY	15/12/20	BERDALE	Mohamed Hassan	[Signature]	Baidoa	Good
TRANSPORTED BY	15/12/20	BERDALE	ALI HASSAN	[Signature]	Baidoa	Good
APPROVED BY	Logistic		ALI HASSAN	[Signature]	Baidoa	Good
GOODS RECEIVED						
RECEIVED BY						

Please write in capital letters
 COPIES: White: Consignee Blue: Confirmation Pink: Book Copy

INTER SOS BAIDOA-OFFICE
 INTER SOS BAIDOA-OFFICE
 INTER SOS

Figure 2: Flight authorization and landing clearance for the African Express Airways flight signed by the Somali Civil Aviation Authority, 4 May 2020

Jamhuuriyadda Federaalka Soomaaliya Hay'adda Duulista Rayidka Soomaaliyeed		جمهورية الصومال الفدرالية هيئة الطيران المدني الصومالي
Somali Federal Republic Somali Civil Aviation Authority (SCAA)		
Reference Number: SCAA/1176/20		
To: AIR MAURITIUS		
Cc: ATS Managers		
Subject: SPECIAL OVER FLIGHT AND LANDING CLEARANCE		
We acknowledge that we have received your flight permit request dated on 04-05-2020 and approved with the following authorization details.		
Aircraft Details:		
OPERATORS	AFRICAN EXPRESS AIRWAYS	
AIRCRAFT TYPE	E-120	
REGISTRATION	5Y-AXO	
CALL SIGN	5Y-AXO	
PURPOSE OF FLIGHT	CARGO FLIGHT (NO INBOUND PAX DURING COVID-19)	
DATE OF FLIGHT	04 th MAY 2020	
FLIGHT ROUTE	MOGADISHU – BAIDOA – BARDALE – MOGADISHU	
VALID	ONE DAY PERMIT	
NOTE: AIRCRAFT HAS TO BE SANITIZED AND CARRY PROOF OF THIS		
IMPORTANT NOTICE: MGU FIR HF frequency 11300 or 13288. Traffic within 200NM of Mogadishu Airport contact AREA CONTROL on VHF FREQUENCY 132.5. When approaching the following Aerodromes for landing contact TOWER FREQUENCY Mogadishu - 118.1 MHz, Hargeisa - 118.7MHz and Bossaso – 120.9MHz		
Date of issue	Authority Name and Position	Signature
04 th MAY 2020	Ahmed Moallin Hassan Acting Director General Somali Civil Aviation Authority	
☎ : +252 - 1853675 ✉ : scaa@scaa.gov.so 📮 P.O Box 1737		+252 - 1853676 🌐 www.scaa.gov.so 📍 Mogadishu, Somalia

Annex 8: Implementation of the Ban on Charcoal

A. Charcoal production areas, transportation routes and export sites

Figure 1: Overview of main charcoal stockpiles used for export in Lower Juba, Somalia.

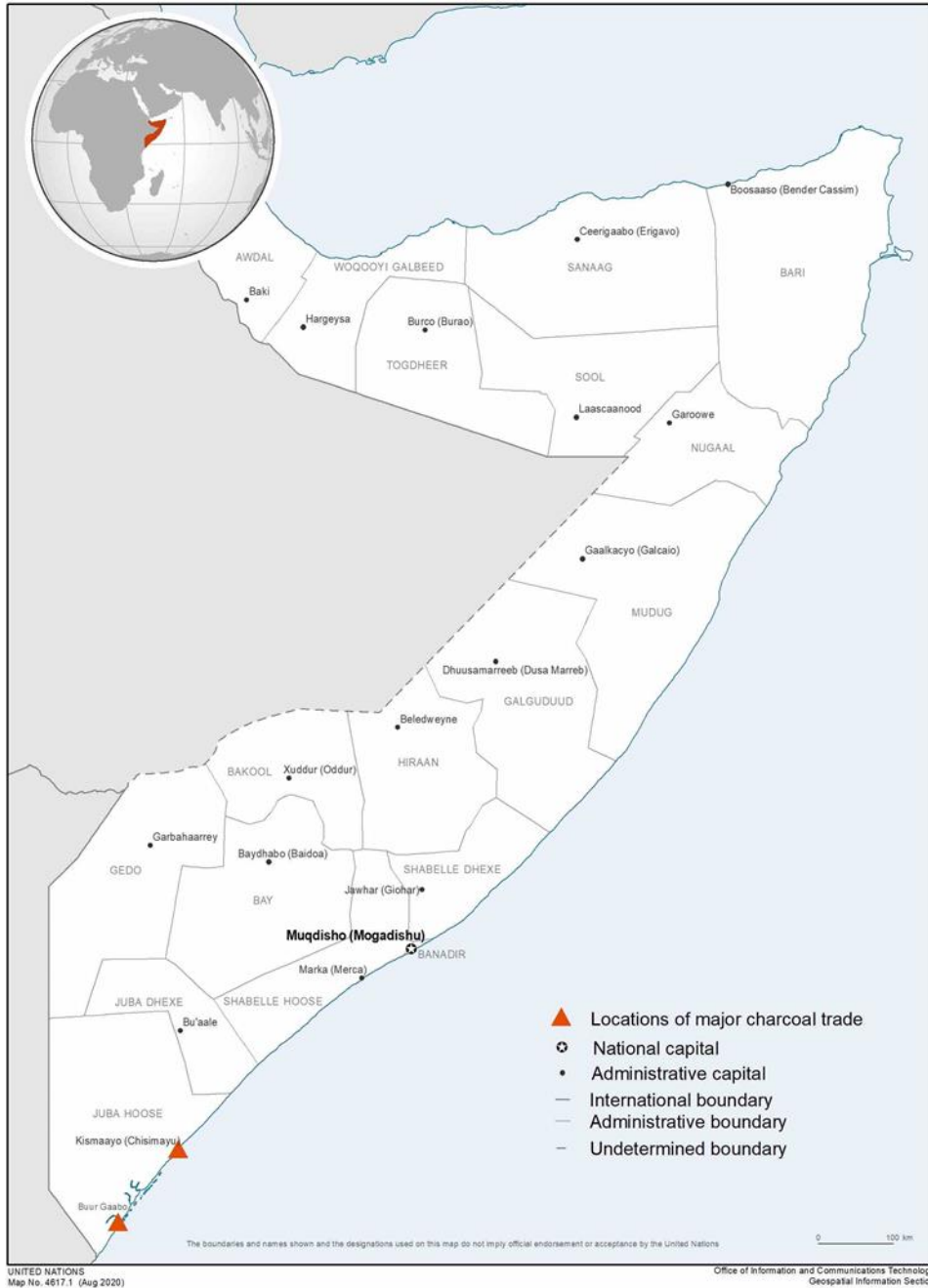


Figure 2: Charcoal production areas and transportation routes in Lower Juba, Somalia

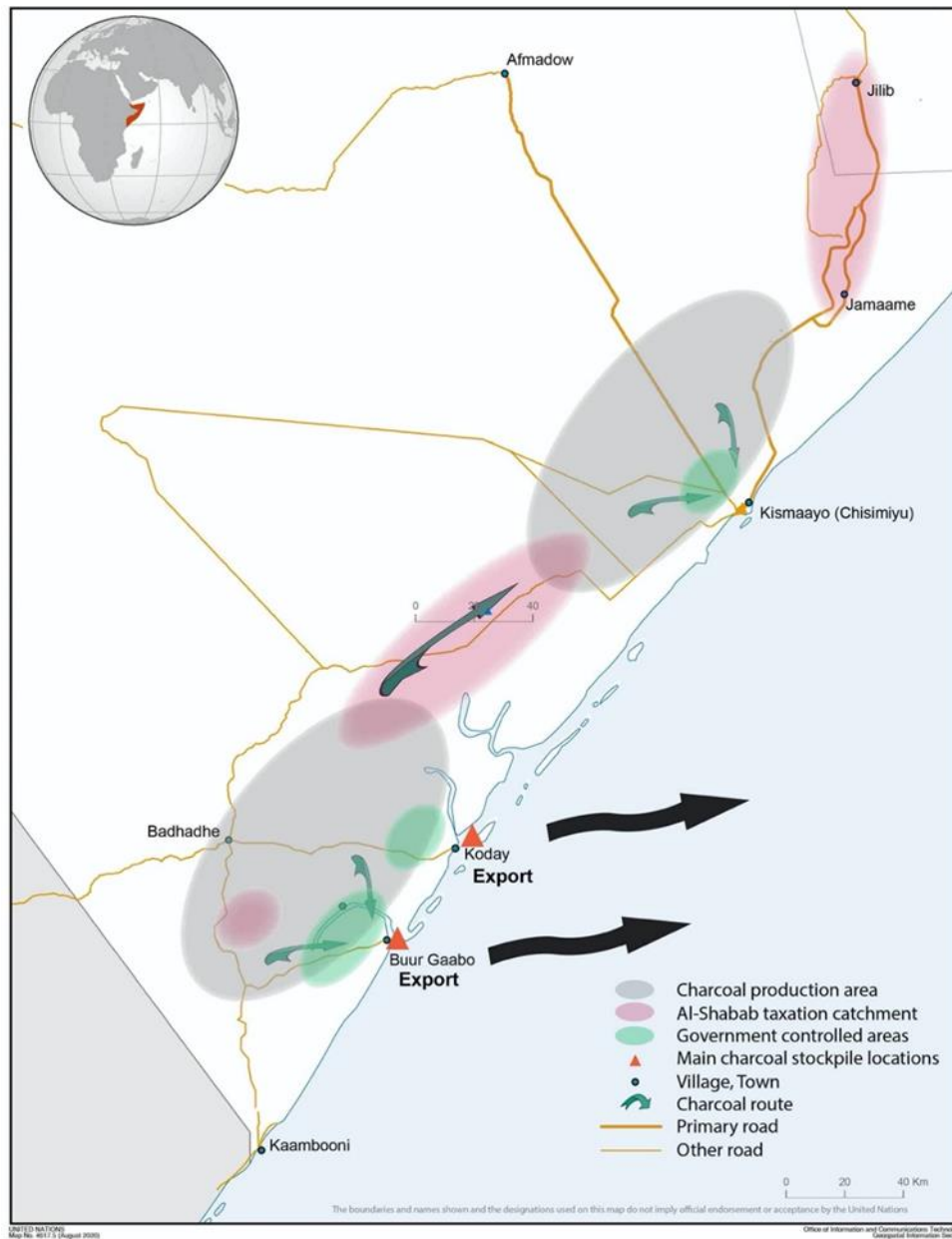


Figure 2: Charcoal production areas and transportation routes in Lower Juba, Somalia.

B. Charcoal Production Analysis

Figures 3 and 4: Satellite imagery from analysis on the dynamics of charcoal production in Somalia, between 2011 and 2019 by the Food and Agricultural Organisation (FAO) of the UN.

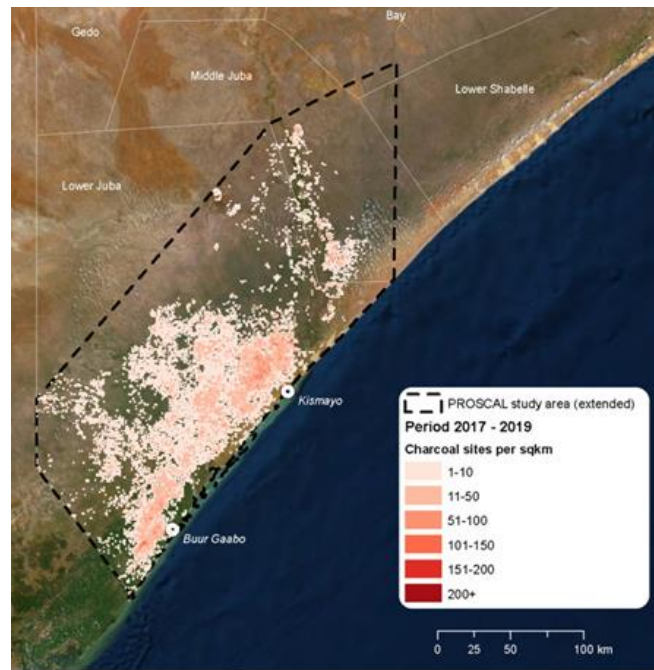
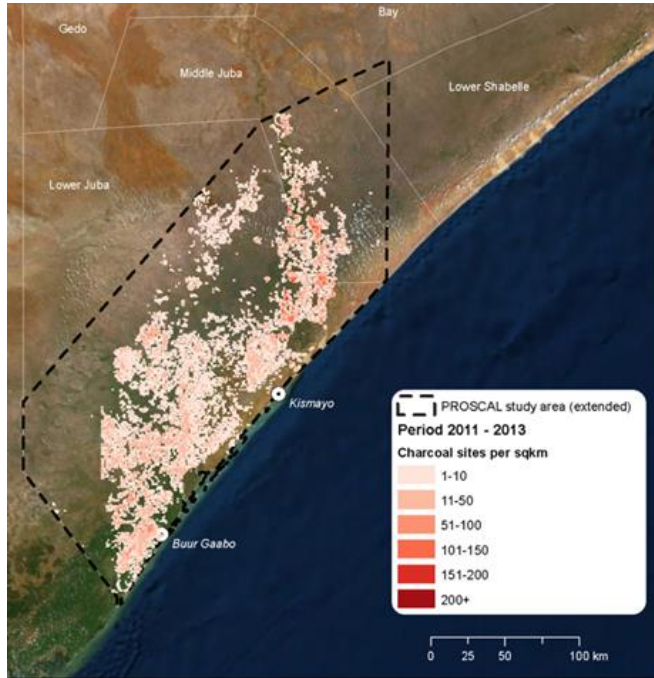
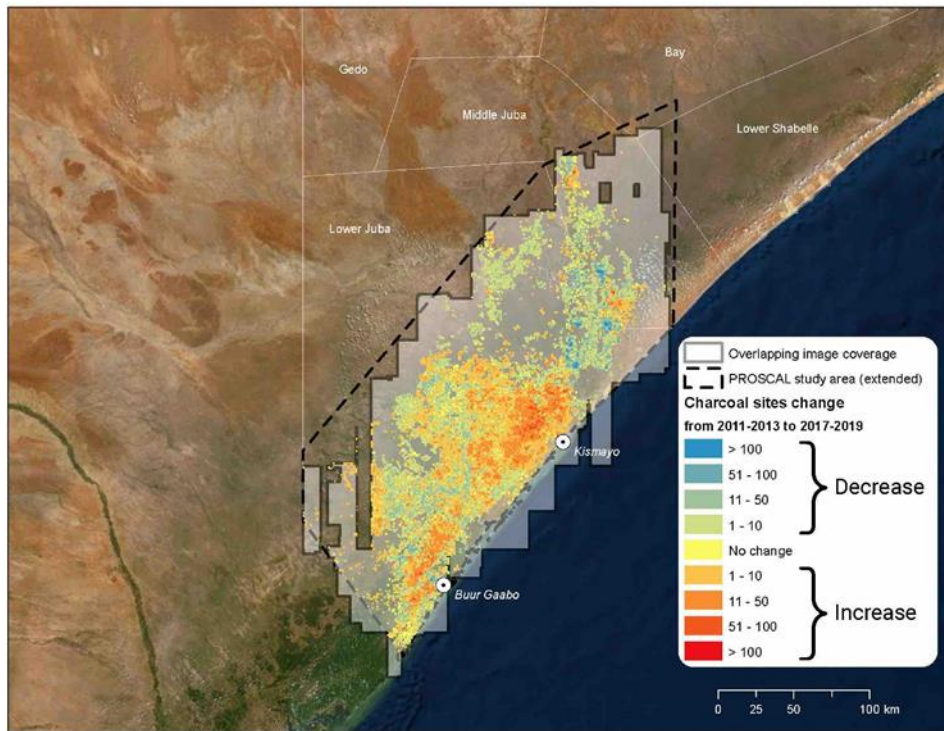


Figure 5: FAO satellite imagery indicates a shift in location of main charcoal production sites used for export from in Middle Juba to coastal areas in Lower Juba.



C. Charcoal Stockpile Analysis

Satellite Analysis: Kismayo

Figure 6: Overview of key stockpile locations in Kismayo, Lower Juba, Somalia.

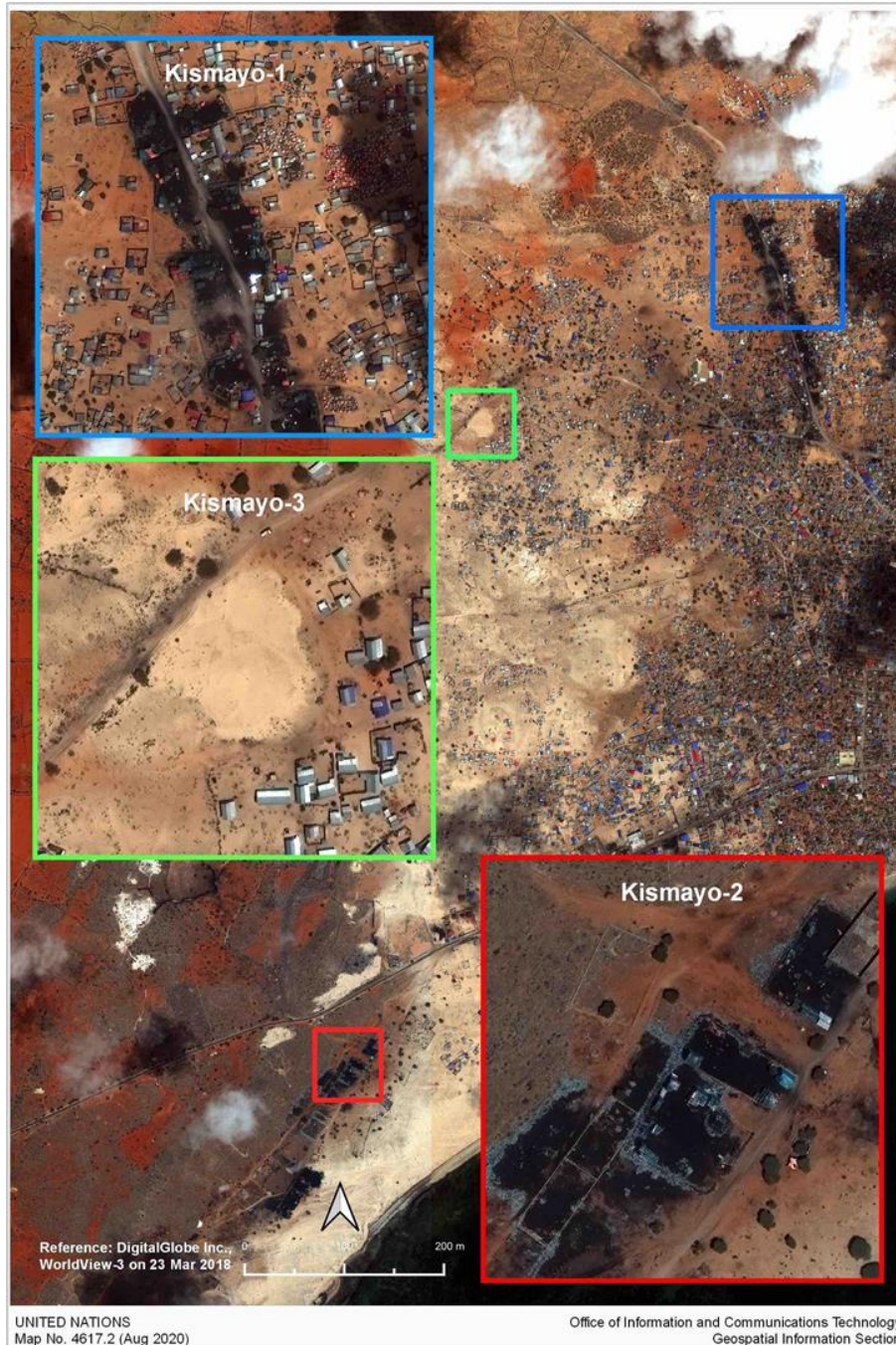


Figure 7: Summary analysis of changes in volume of charcoal stockpiles in Kismayo, Lower Juba, from March 2018 to August 2020. The analysis found that the volume of charcoal did not significantly change from late 2019.



Figures 8 and 9: Satellite imagery, dated 10 December 2019 and 14 July 2020, provided by the UN, indicating no change in the volume of charcoal stored at stockpile location (K-1) in Kismayo in 2020.



Figures 10 and 11: Satellite imagery, dated 10 December 2019 and 7 April 2020, provided by the UN, indicating no change in the volume of charcoal stored at stockpile locations (K-2) in Kismayo in 2020.

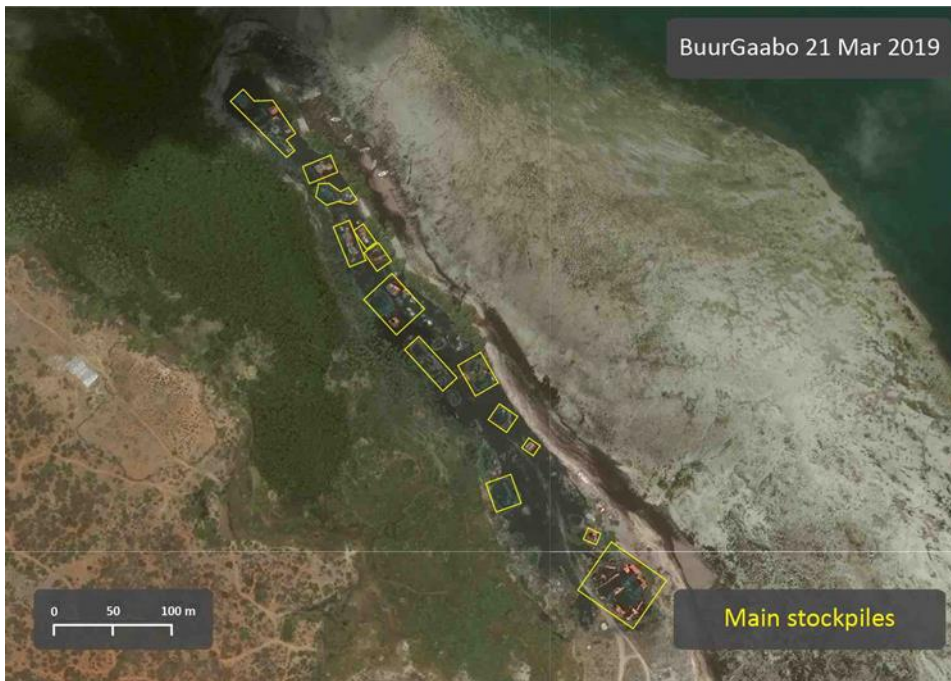


Satellite Analysis: Buur Gaabo and Barawe

Figure 12: Summary analysis of changes in volume of charcoal at stockpiles in Barawe, (historical charcoal export site) and Buur Gaabo, from April 2018 to July/August 2020. The analysis found that the volume of charcoal did not significantly change during 2020.



Figures 13 and 14: Satellite imagery, dated 21 March 2019 and 6 July 2020, provided by the UN. Images indicate no change in the volume of charcoal stored at stockpile locations in Burr Gaabo in 2020.



Ground photography: Kismayo and Buur Gaabo

From December 2019 to August 2020, the Panel received ground images of the main stockpiles in Lower Juba on a monthly basis. The photographs corroborated the satellite imagery, indicating no significant changes in the volume of charcoal since late 2019. A sample of the photographs are presented below.

Figure 15: Photograph, dated 8 May 2020, indicating no change in the volume of charcoal stored at a stockpile location in Kismayo (K-1) since late 2019. Image provided by local sources in Kismayo to the Panel.



Figure 16: Photograph, dated 28 March 2020, indicating no change in the volume of charcoal stored at a stockpile locations in Kismayo (K-2) since late 2019. Image provided by local sources in Kismayo to the Panel.



Figure 17: Photograph of charcoal stockpile in Buur Gaabo, dated 10 July 2020. Image provided to the Panel by local sources in Buur Gaabo. The images revealed that the charcoal stockpiles were entering a state of disrepair due to the deterioration of the storage bags and protective coverings. This charcoal would require re-bagging and processing to maintain its financial value prior to export.

